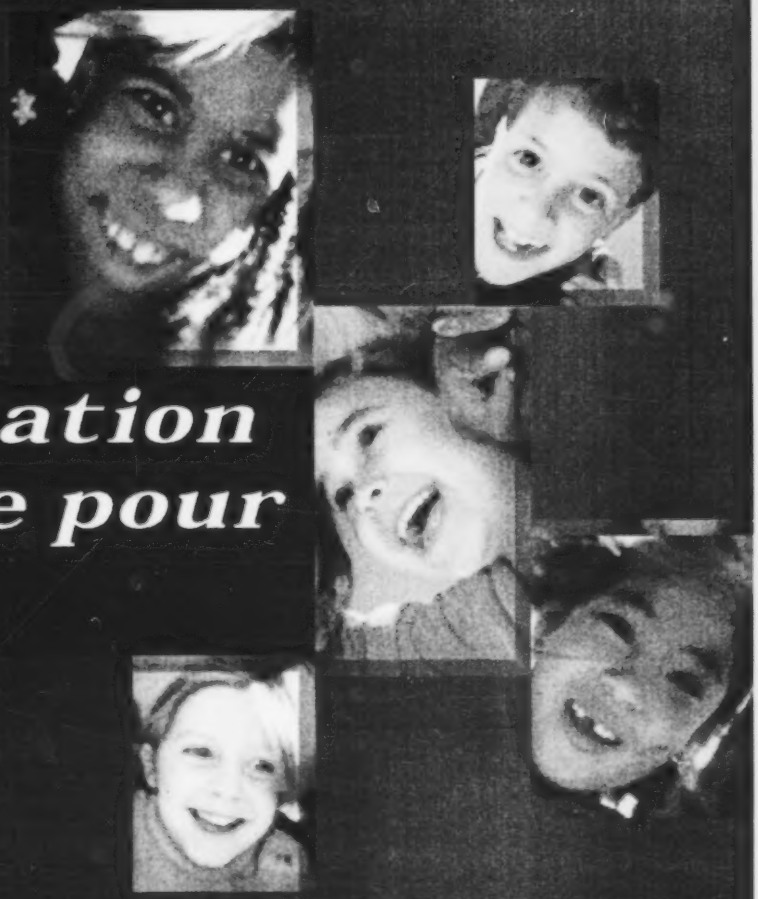

La Prestation nationale pour enfants

2001

Rapport d'étape

103-02046/

La Prestation nationale pour enfants

2001

Rapport d'étape

Mai 2002

Le présent document peut être également consulté sur le site Web fédéral-provincial-territorial à l'adresse : http://www.prestationnationalepourenfants.ca

Pour obtenir plus de renseignements ou des exemplaires supplémentaires,
Prière d'écrire à l'adresse suivante :
Prestation nationale pour enfants
C.P. 307
Ottawa ON
K1A 0J9

N° du catalogue : SP-119-05-02F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2002

N° de cat. MP-43-395/2002F

ISBN 0-662-87237-1

The English version of this document is available upon request.

Message des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et une façon novatrice et progressiste d'investir dans les enfants du Canada[1].

La PNE est une initiative importante pour aider à donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Les gouvernements reconnaissent que la pauvreté chez les enfants présente des conséquences à long terme pour les enfants et pour la société en général. Ils reconnaissent également que la situation des familles est meilleure lorsque les parents sont soutenus dans les efforts qu'ils déploient pour participer au marché du travail. La PNE vient en aide aux parents et aux enfants en créant un régime national stable de prestations pour enfants et en améliorant les mesures de soutien ainsi que les services offerts aux familles à faible revenu. Cette aide revêt une importance critique dans une approche efficace à long terme visant à réduire l'incidence des familles à faible revenu avec enfants.

La PNE fait partie d'un plus grand système de prestations pour enfants qui englobe également les programmes provinciaux et territoriaux de prestations pour enfants et la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Ce rapport porte seulement sur la PNE. Durant l'élaboration de l'initiative de la PNE, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu que la présentation régulière de rapports sur les progrès de l'initiative est essentielle pour demeurer responsable envers la population canadienne. Notre engagement envers la reddition de comptes ne faiblit pas, et le présent rapport représente un pas supplémentaire vers la communication de renseignements sur la mise en œuvre de la PNE, les programmes et services offerts et l'impact de l'initiative sur les familles canadiennes à faible revenu.

Le présent rapport donne des renseignements mis à jour sur les investissements et les réinvestissements des gouvernements dans les initiatives liées à la PNE. Pour la première fois, le présent rapport fournit également des renseignements sur l'impact direct de la PNE sur les familles canadiennes en 1999, notamment :

- le revenu de quelque 1,2 million de familles à revenu faible et modeste comptant environ 2,1 millions d'enfants a augmenté;
- l'écart de faible revenu a été réduit de 6,5 p. 100[2];

---

[1] Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

[2] Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt. Vous trouverez les résultats fondés sur le SFR après impôt dans l'encadré de la page 25.

- le revenu des familles à faible revenu avec enfants a augmenté, en moyenne, de 775 $[3];
- le nombre de familles à faible revenu avec enfants a baissé de 2,4 p. 100, soit 16 500 familles comptant 33 800 enfants[4].

L'on s'attend à ce que cet impact augmente, car la PNE est devenue plus généreuse en 2000 et 2001. En 1999, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont investi 950 millions de dollars dans la composante revenue de la PNE. En 2001, l'on estime que les investissements totaux des gouvernements dans cette composante de la PNE seront environ deux fois plus élevés. Ces résultats seront présentés dans des rapports d'étape à venir.

Nous sommes encouragés de l'impact de la PNE sur la prévention et la réduction de la pauvreté chez les enfants. Nous sommes également encouragés de constater l'amélioration au niveau de l'administration des prestations aux enfants de familles à faible revenu grâce à la PNE. Nous croyons que la PNE fournit un apport positif contribuant à améliorer les perspectives futures des enfants de familles à faible revenu, et les résultats de l'étude d'impact présentés dans le Rapport d'étape le confirment.

La PNE est un élément important de la politique sociale canadienne. Nous accordons beaucoup d'importance à ce processus de présentation des résultats et sommes heureux de vous faire part des progrès de notre initiative.

Ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux

[3] Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt entre juillet 1999 et juin 2000. Vous trouverez les résultats fondés sur le SFR après impôt à l'annexe 3.

[4] Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt. Vous trouverez les résultats fondés sur le SFR après impôt dans l'encadré de la page 25.

Sommaire

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada visant à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à faciliter l'intégration des parents au marché du travail et à réduire le double emploi et les chevauchements dans les programmes gouvernementaux[5].

La PNE fait partie d'un plus grand système de prestations pour enfants qui englobe également les programmes provinciaux et territoriaux de prestations pour enfants et la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Ce rapport porte seulement sur la PNE. Dans le cadre de gestion et de responsabilité de la PNE, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à fournir des comptes rendus sur la performance de la PNE sur une base annuelle. Le présent document est le troisième rapport de cette série.

Dans le cadre de la PNE, le gouvernement du Canada a augmenté les prestations pour enfants qu'il accorde à toutes les familles à faible revenu avec enfants. De leur côté, la plupart des provinces, des territoires et des Premières nations ont rajusté le soutien qu'ils accordent pour les enfants par l'entremise de l'aide sociale, tout en veillant à ce que le total des prestations versées aux familles demeure au moins aussi élevé qu'avant l'instauration de la PNE. Ces rajustements de l'aide sociale ont permis de dégager des fonds qui peuvent être réinvestis pour créer de nouveaux services et de nouvelles prestations à l'intention des familles à faible revenu avec enfants, ou de bonifier ceux qui existent déjà tout en veillant à ce que toutes les familles à faible revenu aient droit à des prestations équitables.

Le présent rapport décrit les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de la PNE depuis l'instauration de l'initiative. On y trouve les éléments suivants :

- une mise à jour au sujet des tendances générales jusqu'en 1999 (chapitre 3);
- des renseignements sur les impacts directes de la PNE en 1999 (chapitre 4);
- un survol de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et du Supplément de la PNE (chapitre 5); et
- une mise à jour au sujet des dépenses en réinvestissements et en investissement des gouvernements provinciaux et territoriaux et des Premières nations dans le cadre de la PNE en 1999-2000 et 2000-2001, ainsi que des estimations de dépenses pour 2001-2002 (chapitre 6).

Parmi les principales tendances touchant les familles à faible revenu avec enfants en 1999 (fondé sur les données les plus récentes disponibles), citons les suivantes[6] :

[5] Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

[6] Ces tendances se fondent sur le revenu avant impôt de Statistique Canada. Pour ce qui est du seuil de faible revenu (SFR) après impôt, l'incidence du faible revenu était de 12,8 % et le montant additionnel de revenu dont avait besoin, en moyenne, une famille à faible revenu pour atteindre le seuil de faible revenu était de 6 255 $ en 1999.

- Le pourcentage de familles à faible revenu avec enfants continue de baisser. Après être passé d'un sommet de 20,4 p. 100 en 1996 à 17,9 p. 100 en 1998, l'incidence des familles à faible revenu avec enfants est tombé à 17,2 p. 100 en 1999. Cependant, le pourcentage de 17,2 p. 100 est encore plus élevé que le plancher de 14,6 p. 100 enregistré en 1989.
- En corrélation avec cette tendance, le nombre total d'enfants canadiens de familles à faible revenu a atteint un sommet de 1 499 000 en 1996, avant de baisser à 1 338 000 en 1998 et à 1 298 000 en 1999.
- La situation des familles avec enfants dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu (appelés l'« étendue du faible revenu ») a donné des signes d'amélioration. En moyenne, exprimé en dollars de 1999, le montant additionnel de revenu dont une famille à faible revenu avait besoin pour atteindre le seuil de faible revenu était de 9 215 $ en 1996, comparé à 8 625 $ en 1999.

Pour la première fois, le rapport d'étape de la PNE fournit des renseignements sur les progrès réalisés vers l'atteinte de son objectif consistant à aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir au Canada. Les résultats suivants obtenus en 1999 sont directement imputables à la PNE[7]:

- le revenu de quelque 1,2 million de familles à revenu faible et modeste comptant environ 2,1 millions d'enfants a augmenté;
- l'écart de faible revenu a été réduit de 6,5 p. 100[8];
- le revenu des familles à faible revenu avec enfants a augmenté, en moyenne, de 775 $[9];
- le nombre de familles à faible revenu avec enfants a baissé de 2,4 p. 100, soit 16 500 familles comptant 33 800 enfants[10].

L'on s'attend à ce que cet impact augmente, car la PNE est devenue plus généreuse en 2000 et 2001. En 1999, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont investi 950 millions de dollars dans la composante revenu de la PNE. En 2001, l'on estime que les investissements totaux des gouvernements dans cette composante de la PNE seront environ deux fois plus élevés.

En outre, la PNE, grâce à la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a apporté une amélioration fondamentale à la méthode de versement des prestations pour enfants aux familles à faible revenu. Cette amélioration laisse supposer que la PNE atteint ses objectifs consistant à réduire les chevauchements et le double emploi.

Une évaluation de la PNE portant principalement sur l'impact direct de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants est en cours. Les résultats de cette évaluation seront l'élément principal du prochain *Rapport d'étape sur la PNE*.

---

[7] L'analyse de l'incidence ne tient pas compte des 260 millions de dollars dépensés au titre de la PNE, qui auraient été dépensés en 1999, si le Supplément au revenu gagné de 1996 avait été maintenu, et des quelque 160 millions de dollars de réinvestissements et d'investissements provinciaux et territoriaux dans le cadre de la PNE sous forme de prestations en nature en 1999.

[8] Les résultats se fondent sur les SFR avant impôt. En se fondant sur le SFR après impôt, la PNE a permis de réduire l'écart de faible revenu de 9,0 p. 100.

[9] Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt entre juillet 1999 et juin 2000. En se fondant sur le SFR après impôt, le revenu des familles à faible revenu a augmenté, en moyenne, de 765 $, grâce à la PNE (Voir annexe 3).

[10] Les résultats se fondent sur les SFR avant impôt. En se fondant sur le SFR après impôt, la PNE a permis de réduire le nombre de familles à faible revenu de 5,4 % (soit 28 500 familles comptant 69 200 enfants), voir annexe 2.

Table des matières

Message des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux i

Sommaire iii

Table des matières v

1. **Objet du présent rapport** 1

2. **En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?** 3
   - Fonctionnement de la PNE 3
   - Comment abattre le « mur de l'aide sociale » 5
   - Exemple de la PNE à l'œuvre 5

3. **Suivi des progrès – indicateurs de résultats généraux** 9
   - Le pourcentage de familles à faible revenu est en baisse 12
   - Dans la pluspart des cas, le faible revenu est une situation temporaire 14
   - L'étendue du faible revenu est en baisse 14
   - Le revenu gagné des familles à faible revenu est en hausse 16

4. **Évaluation de l'impact de la PNE** 19
   - Réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et la prévenir 21
   - Favoriser la participation au marché du travail 26
   - Réduire le chevauchement et le double emploi 27

5. **Volet fédéral de la Prestation nationale pour enfants** 31
   - Régime fédéral de prestations pour les enfants 31
   - Prestations destinées aux familles à faible revenu 33
   - Indexation des prestations 34
   - Investissement total du gouvernement fédéral dans la PNE 35
   - Supplément de la PNE 36

6. **Volet provincial et territorial de la PNE** 37
   - Initiatives liées à la PNE en 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 39
   - Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné 40
   - Initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies 41
   - Services à la petite enfance et aux enfants à risque 42
   - Prestations d'assurance-maladie complémentaires 42
   - Autres initiatives liées à la PNE 43

7. Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants 45
Les Premières nations et le réinvestissement dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants 45
Suivi des progrès – Évaluation de la Prestation nationale pour enfants dans les Premières nations 47
Prochaines étapes 49

8. L'avenir 51

Annexe 1 – Glossaire 53

Annexe 2 – Résultats de l'analyse de l'EDTR 55

Annexe 3 – Résultats de l'exercice de la BD/MSPS 57

Annexe 4 – Sommaire d'un rapport d'expert sur l'impact de la PNE 61

Annexe 5 – Initiatives des provinces, territoires et Premières nations dans le cadre de la PNE 65
Sources des fonds de réinvestissement 65
Terre-Neuve et Labrador 67
Île-du-Prince-Édouard 70
Nouvelle-Écosse 72
Nouveau-Brunswick 74
Ontario 76
Manitoba 78
Saskatchewan 81
Alberta 84
Colombie-Britannique 86
Yukon 89
Territoires du Nord-Ouest 91
Nunavut 93
Premières nations 94
Citoyenneté et Immigration Canada 96

Annexe 6 – Données statistiques supplémentaires 97

Annexe 7 – La PNE : Cadre de gestion et de responsabilité 99

1. Objet du présent rapport

Le document « La *Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001* » est le troisième rapport sur les initiatives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada[11] visant à réduire la pauvreté chez les enfants et à la prévenir, à aider les parents à trouver et à conserver un emploi, et à réduire les chevauchements et le double emploi dans les programmes.

Le présent rapport décrit les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de la PNE depuis l'instauration de l'initiative, en 1998, en mettant particulièrement l'accent sur les années de programme 1999-2000 et 2000-2001. Les dépenses des provinces, territoires et Premières nations au titre des programmes liés à la PNE sont fournies pour 1999-2000 et 2000-2001, alors que des estimations sont présentées pour 2001-2002.

Pour la première fois, le document « *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001* » présente les résultats de l'impact de la PNE sur les familles canadiennes à faible revenu en étudiant l'impact direct de celle-ci sur l'incidence et l'étendue de la pauvreté chez les enfants.

[11] Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

2. En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

En 1998, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lancé la Prestation nationale pour enfants, qui comprend un volet lié aux Premières nations.

La PNE comporte trois objectifs :

1. aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir;
2. favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
3. réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

La PNE vise à aider toutes les familles à faible revenu à acquérir une plus grande autonomie financière en offrant des prestations pour enfants stables et vise à aider à briser le cycle de la pauvreté en offrant d'autres programmes et services conformes à ces objectifs.

Fonctionnement de la PNE

Dans le cadre de la PNE, le gouvernement du Canada a augmenté les prestations pour enfants qu'il accorde aux familles à faible revenu avec enfants par l'entremise du Supplément de la PNE faisant partie de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), ce qui assure un niveau de base de soutien du revenu aux enfants, que leurs parents travaillent ou touchent l'aide sociale[12] . De leur côté, la plupart des provinces, des territoires et des Premières nations ont rajusté le soutien du revenu qu'ils accordent pour les enfants par l'entremise des programmes d'aide sociale . Ces rajustements ont été conçus pour s'assurer qu'il est toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler, tout en veillant à ce que le total des prestations versées aux familles bénéficiaires de l'aide sociale demeure au moins aussi élevé qu'avant l'instauration de la PNE.

Ces rajustements de l'aide sociale ont permis de dégager des fonds, qui sont disponibles pour les réinvestissements dans des prestations et services nouveaux et améliorés pour les familles à faible revenu avec enfants. L'objectif est de permettre aux parents de familles à faible revenu de faire plus facilement la transition à l'emploi et de conserver celui-ci, car ils reçoivent une prestation de base pour leurs enfants, qui continue d'être versée, qu'ils travaillent ou reçoivent l'aide sociale. En outre, leurs enfants peuvent bénéficier des programmes de réinvestissement provinciaux-territoriaux dans le cadre de la PNE.

[12] Pour obtenir une description complète des rajustements à l'aide sociale et des modèles de réinvestissements, veuillez vous référer à l'annexe 5 du présent document ou au site Web de la Prestation nationale pour enfants à l'adresse suivante : http://www.prestationnationalepourenfants.ca.

FIGURE 1

Comment fonctionne la Prestation nationale pour enfants (PNE)?

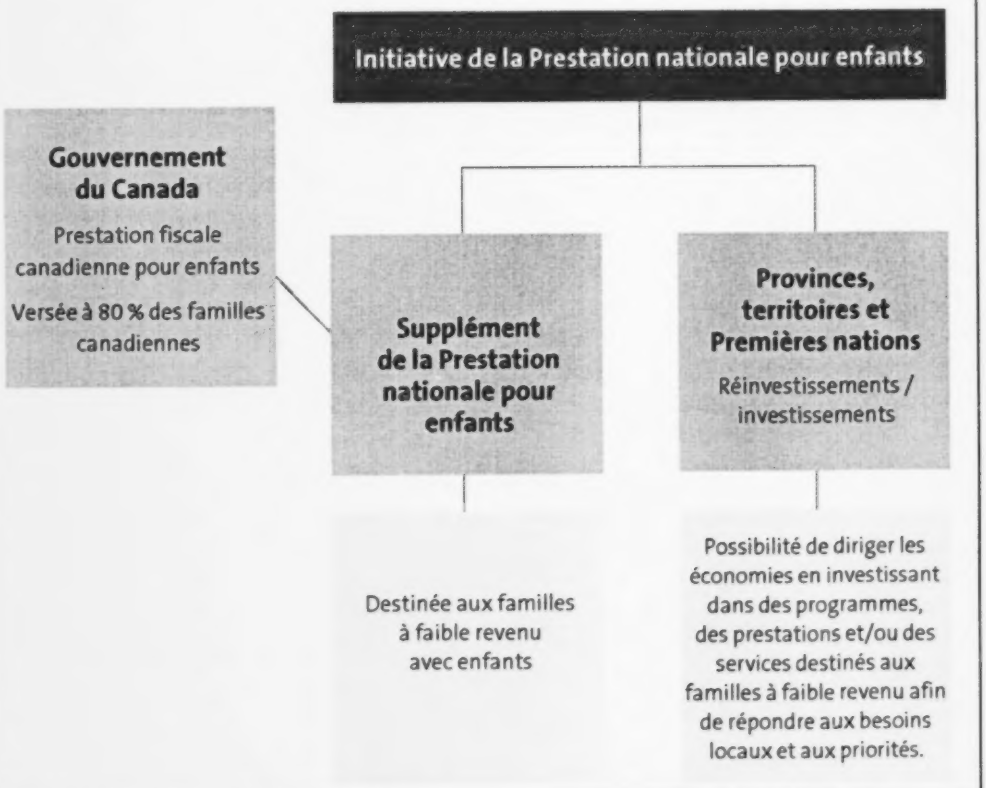

La PNE est une initiative visant à s'attaquer à la pauvreté chez les enfants et à assurer le bien-être des familles en édifiant un régime national de prestations pour enfants pour les familles à faible revenu avec enfants. Ce régime est défini par les éléments suivants :

- Il procure une prestation de revenu de base pour les enfants canadiens de familles à faible revenu, laquelle est versée indépendamment de l'aide sociale.
- Il se fonde sur une formule de calcul du revenu qui utilise les données du système fiscal.
- Il fait partie de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), en vertu de laquelle des prestations sont versées à 80 p. 100 de toutes les familles canadiennes avec enfants.
- Il est complété par des prestations et services provinciaux ou territoriaux pour familles à faible revenu avec enfants (p. ex., prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné; initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies; services à la petite enfance et aux enfants à risque; et prestations d'assurance-maladie complémentaires).

FIGURE 1

Comment fonctionne la Prestation nationale pour enfants (PNE)?

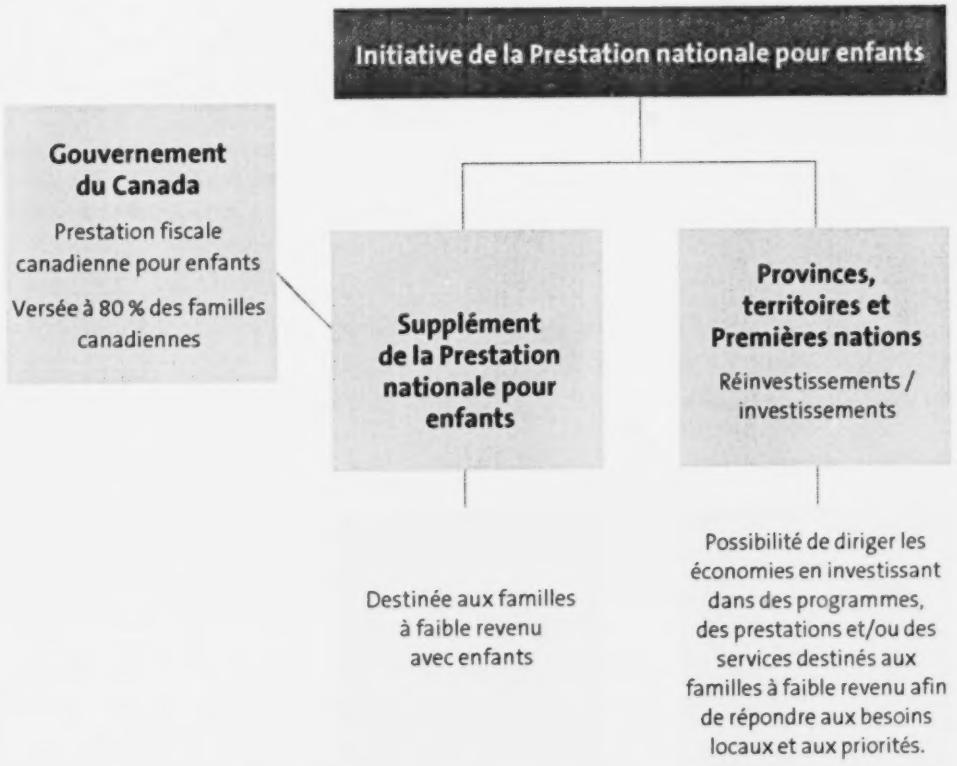

La PNE est une initiative visant à s'attaquer à la pauvreté chez les enfants et à assurer le bien-être des familles en édifiant un régime national de prestations pour enfants pour les familles à faible revenu avec enfants. Ce régime est défini par les éléments suivants :

- Il procure une prestation de revenu de base pour les enfants canadiens de familles à faible revenu, laquelle est versée indépendamment de l'aide sociale.
- Il se fonde sur une formule de calcul du revenu qui utilise les données du système fiscal.
- Il fait partie de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), en vertu de laquelle des prestations sont versées à 80 p. 100 de toutes les familles canadiennes avec enfants.
- Il est complété par des prestations et services provinciaux ou territoriaux pour familles à faible revenu avec enfants (p. ex., prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné; initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies; services à la petite enfance et aux enfants à risque; et prestations d'assurance-maladie complémentaires).

Les gouvernements conviennent que la PNE n'est qu'un des nombreux facteurs qui touchent la pauvreté chez les enfants et le bien-être des familles. Par exemple, la conjoncture économique, l'évolution des structures familiales, et la disponibilité des prestations et services des autres gouvernements et du secteur privé entrent également en jeu.

Comment abattre le « mur de l'aide sociale »

Avant l'instauration de la PNE, certains programmes gouvernementaux créés pour aider les familles à faible revenu avaient involontairement pour effet de créer un contexte dans lequel il était difficile pour les parents d'occuper un emploi. Se détacher de l'aide sociale pour occuper un emploi signifiait souvent que plusieurs parents à faible revenu ne voyaient seulement qu'une faible amélioration de leurs revenus disponibles lorsque'ils commencaient à travailler. Cependant, ce détacher de l'aide sociale pour occuper un emploi signifiait aussi que les parents devaient souvent abandonner des prestations de revenu et des prestations supplémentaires pour les services de santé, les soins de la vue, les soins dentaires et les médicaments d'ordonnance pour leurs enfants.

De plus, certaines familles qui intégraient le marché du travail avaient de la difficulté à s'acquitter des dépenses liées au travail, tels que les frais de garde, l'habillement et le transport, l'impôt sur le revenu, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada. Il est possible que certains de ces parents aient été en réalité en plus mauvaise situation financière en occupant un emploi peu rémunéré qu'en recevant de l'aide sociale. L'expression « mur de l'aide sociale » est utilisée pour décrire ces obstacles qui accroissent la difficulté pour les personnes qui souhaitent se détacher de l'aide sociale pour intégrer le marché du travail.

Par exemple, tout juste avant l'instauration de la PNE, en juillet 1998, le total des prestations pour enfants fédérales, provinciales et territoriales allait d'environ 2 220 $ à 2 820 $ par enfant pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale. Les prestations pour enfants faisant partie de l'aide sociale sont réduites de la même manière que les prestations d'aide sociale. Par conséquant, les prestations pour enfants dans le cas des familles de travailleurs à faible revenu ne vivant pas de l'aide sociale, s'élevaient à 1 520 $ au maximum, par année, pour un enfant. La différence était encore plus marquée dans le cas des familles de deux enfants. Avant la PNE, une famille bénéficiaire de l'aide sociale comptant un enfant de moins de sept ans et un de plus de sept ans avait droit en moyenne à 5 253 $ en prestations d'aide sociale pour leurs enfants, soit près du double des 2 753 $ que cette même famille à faible revenu touchait si elle ne vivait pas de l'aide sociale.

Pour bien des parents à faible revenu, à ces facteurs financiers s'ajoutaient des obstacles liés à l'éducation et à l'autonomie fonctionnelle (p. ex., compétences en employabilité – techniques de recherche d'emploi et d'entrevue), leur rendant le passage au marché du travail encore plus difficile.

L'objet de la PNE est de contribuer à abattre ce « mur de l'aide sociale » en veillant à ce que l'intégration au marché du travail entraîne, pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, une meilleure situation financière. La PNE établit un régime de prestations pour enfants, hors du régime de l'aide sociale et assure des prestations et des services améliorés afin que les parents qui renoncent à l'aide sociale pour travailler continuent de bénéficier des aides essentielles pour leurs enfants.

Exemple de la PNE à l'œuvre

Chaque province et territoire améliore son propre programme de prestations et de services pour les familles à faible revenu afin de faire avancer les objectifs de la PNE. La figure 2 montre la façon dont la PNE abat le mur de l'aide sociale en comparant le revenu disponible qu'une famille recevrait d'un emploi au revenu disponible qu'elle

FIGURE 2

Famille monoparentale avec un enfant de cinq ans vivant à Halifax en Nouvelle-Écosse

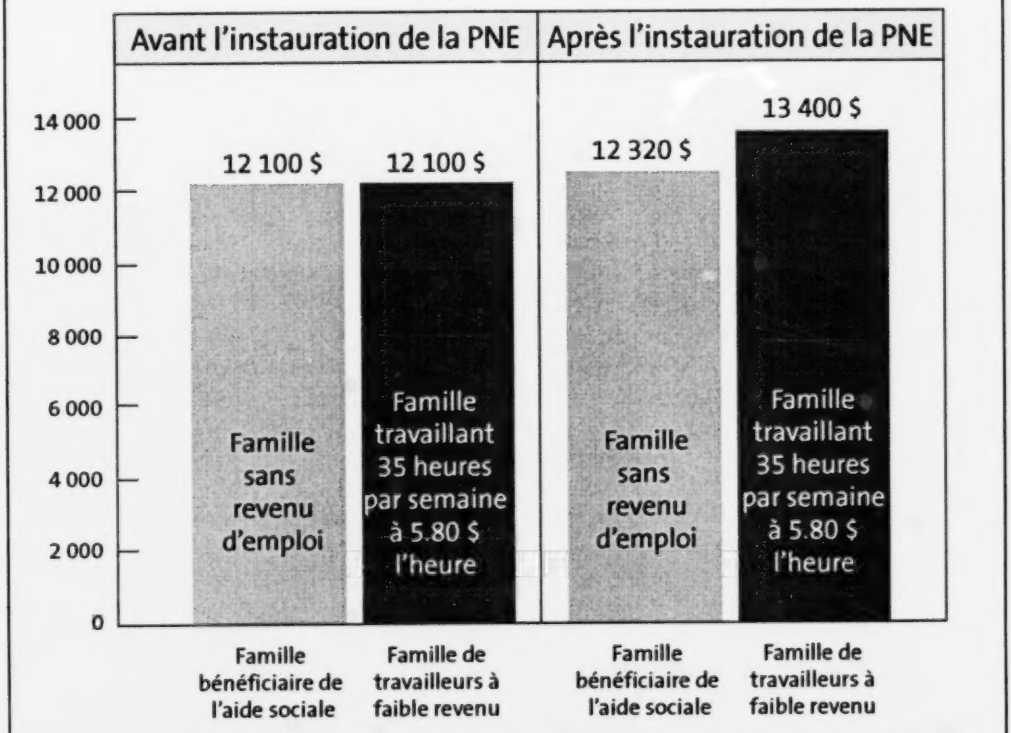

recevrait de l'aide sociale, tant avant qu'après l'instauration de la PNE.

Dans le présent rapport d'étape, nous examinons le cas de la Nouvelle-Écosse, qui a restructuré son régime d'aide sociale en juillet 2001 afin de verser des prestations pour enfants hors du régime d'aide sociale par l'entremise de l'impôt sur le revenu des particuliers[13].

Comme l'indique la figure 2, avant l'instauration de la PNE, une famille monoparentale avec un jeune enfant vivant à Halifax et travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum avait un revenu disponible d'environ 12 100 $. Ce parent aurait reçu le même montant de l'aide sociale. Compte tenu des coûts additionnels liés au fait d'avoir un emploi (comme la garde d'enfants,

[13] Depuis l'instauration de la PNE en 1998, la Nova Scotia Child Benefit (NSCB) (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) a été un des principaux réinvestissements de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la PNE. La NSCB est une prestation mensuelle versée par l'entremise de la PFCE. Pour étudier l'incidence de la PNE sur le mur de l'aide sociale indépendamment des autres facteurs, seuls les changements apportés au régime d'aide sociale, à la PFCE et à la NSCB ont été pris en compte dans la présente analyse. Le montant de l'impôt sur le revenu, des charges sociales (comme les cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada) et le crédit pour taxe sur les produits et services a été établi à son niveau de janvier 2001 dans les versions antérieure et postérieure à la PNE de la présente analyse.

FIGURE 2

Famille monoparentale avec un enfant de cinq ans vivant à Halifax en Nouvelle-Écosse

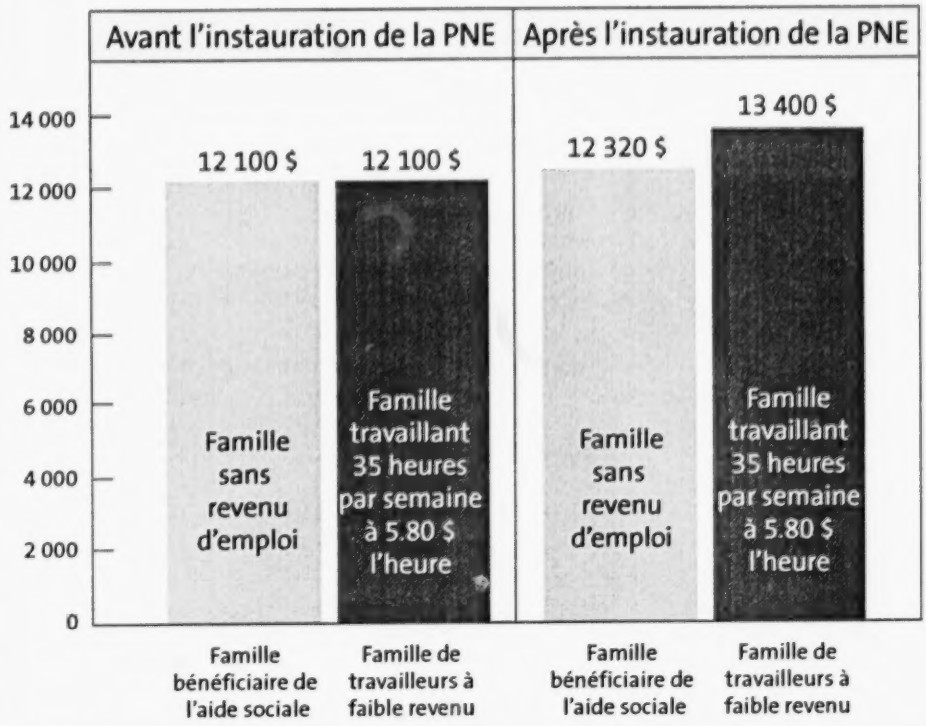

recevrait de l'aide sociale, tant avant qu'après l'instauration de la PNE.

Dans le présent rapport d'étape, nous examinons le cas de la Nouvelle-Écosse, qui a restructuré son régime d'aide sociale en juillet 2001 afin de verser des prestations pour enfants hors du régime d'aide sociale par l'entremise de l'impôt sur le revenu des particuliers[13].

Comme l'indique la figure 2, avant l'instauration de la PNE, une famille monoparentale avec un jeune enfant vivant à Halifax et travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum avait un revenu disponible d'environ 12 100 $. Ce parent aurait reçu le même montant de l'aide sociale. Compte tenu des coûts additionnels liés au fait d'avoir un emploi (comme la garde d'enfants,

[13] Depuis l'instauration de la PNE en 1998, la Nova Scotia Child Benefit (NSCB) (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) a été un des principaux réinvestissements de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la PNE. La NSCB est une prestation mensuelle versée par l'entremise de la PFCE. Pour étudier l'incidence de la PNE sur le mur de l'aide sociale indépendamment des autres facteurs, seuls les changements apportés au régime d'aide sociale, à la PFCE et à la NSCB ont été pris en compte dans la présente analyse. Le montant de l'impôt sur le revenu, des charges sociales (comme les cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada) et le crédit pour taxe sur les produits et services a été établi à son niveau de janvier 2001 dans les versions antérieure et postérieure à la PNE de la présente analyse.

le transport et l'habillement), la famille aurait probablement été dans une plus mauvaise situation financière, si elle renonçait à l'aide sociale pour prendre un emploi.

À compter de juillet 2001, après l'instauration de la PNE et l'augmentation de la *Nova Scotia Child Benefit* (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse), cette même famille monoparentale pouvait recevoir un revenu disponible annuel d'environ 13 400 $ du même emploi, au même salaire, ce qui représente une augmentation de 1 300 $ en raison de la PNE. Grâce à ces changements, la PNE a augmenté les incitations à chercher un emploi et a fourni un soutien accru aux parents de familles à faible revenu qui ont déjà intégré le marché du travail.

Sans doute, de nombreux facteurs influent sur la décision d'un particulier de chercher un emploi plutôt que de continuer de toucher l'aide sociale. L'atténuation des effets du mur de l'aide sociale grâce à des prestations de revenu, toutefois, est une façon pour la PNE de faire de l'emploi une meilleure option pour les parents à faible revenu.

Soulignons que cet exemple ne tient pas compte des prestations en nature, comme les soins de santé et autres investissements ou réinvestissements dans les services de soutien de l'emploi, qui représentent également une part importante de l'initiative de la PNE dans nombre de provinces et territoires. Par l'entremise des investissements et des réinvestissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans les programmes et services destinés à toutes les familles à faible revenu, la PNE s'attaque aussi aux obstacles liés au revenu et aux services auxquels se heurtent les parents dans les efforts qu'ils déploient pour subvenir aux besoins de leurs familles pendant qu'ils travaillent.

3. Suivi des progrès – Indicateurs de résultats généraux

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'engagent à présenter des rapports sur l'initiative de la PNE, conformément à l'annexe 7 intitulée La PNE : Cadre de gestion et de responsabilité. Ce processus est essentiel pour informer les Canadiens et Canadiennes des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs de la PNE. Dans le présent chapitre, ainsi que dans le chapitre 4, les activités de suivi et d'évaluation de la PNE par les gouvernements sont décrites. Le tableau 1 décrit la série d'indicateurs de résultats généraux et directs élaborés pour suivre année après année la mesure dans laquelle chacun des trois objectifs de la PNE est atteint.

Le présent chapitre présente les indicateurs de résultats généraux en fournissant un suivi des tendances socio-économiques relatives aux objectifs de la PNE, notamment les mesures du faible revenu et la participation au marché du travail. De nombreux facteurs, notamment la croissance économique et l'évolution démographique (comme le nombre de familles monoparentales) façonnent les tendances observées dans les indicateurs de résultats généraux. Ceux-ci fournissent des renseignements sur la situation socio-économique globale des familles à faible revenu au fil du temps et constituent ainsi un fondement important de la comparaison des progrès accomplis.

Ces indicateurs de résultats généraux n'indiquent pas l'influence de l'initiative de la PNE sur ces tendances socio-économiques. Le chapitre 4 présente les indicateurs de résultats directs en fournissant des preuves de l'impact direct de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants.

Comme dans les rapports d'étape précédents sur la PNE, le présent chapitre se concentre sur le seuil de faible revenu (SFR) avant impôt. Il contient également des données sur la mesure de faible revenu (MFR) après impôt et, pour la première fois, des données sur le SFR après impôt. Ces mesures servent à étudier les tendances relatives à la population à faible revenu, y compris le type de famille, l'incidence et l'étendue du faible revenu et les sources de revenu. Les mesures montrent divers nombres de familles à faible revenu, mais les tendances qu'elles illustrent sont très semblables. On peut aussi trouver ces tendances, fondées sur le SFR avant impôt, le SFR après impôt et la MFR après impôt, sur le site Web de la Prestation nationale pour enfants[14] (pour de plus amples renseignements, voir l'encadré intitulé « Mesurer le faible revenu »).

Les mesures du faible revenu utilisés dans le présent chapitre indiquent les résultats des familles canadiennes sur le plan du revenu, mais elles ne tiennent pas compte de l'impact des nombreux autres investissements dans les prestations et services, qui sont également essentiels à l'amélioration du bien-être des enfants et de leurs familles. Par exemple, nombre d'initiatives provinciales et territoriales financées par la PNE, comme les prestations d'assurance-maladie complémentaires, les services de garde d'enfants et de garderies, et les services

[14] http://www.prestationnationalepourenfants.ca

TABLEAU 1

Indicateurs de résultats de la PNE

OBJECTIFS	INDICATEURS DE RÉSULTATS GÉNÉRAUX	INDICATEURS DE RÉSULTATS DIRECTS
Aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir	Étendue du faible revenu (en dollars et en pourcentage) • Écart en dollars et en pourcentage entre le revenu moyen des familles pauvres et le seuil de faible revenu (selon le SFR, la MFR et, à l'avenir, la Mesure du panier de consommation).	Étendue de la pauvreté chez les enfants • La variation annuelle, attribuable à la PNE, observée dans le montant total de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre un seuil prédéterminé.
	Incidence du faible revenu • Nombre et pourcentage de familles et d'enfants à faible revenu (selon les définitions du SFR, de la MFR et, à l'avenir, de la MPC). • Nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale.	Incidence de la pauvreté chez les enfants • La variation annuelle du nombre de familles et d'enfants qui vivent sous le seuil de faible revenu, attribuable à la PNE.
	Durée du faible revenu • Nombre et pourcentage de familles et d'enfants qui ont eu un faible revenu pendant la totalité des quatre années précédentes.	Sans objet
Favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce que la situation des familles soit toujours meilleure en travaillant	Participation au marché du travail • Nombre et pourcentage de personnes qui touchent un revenu d'emploi dans les familles sous le seuil de faible. • Revenu gagné moyen en pourcentage du seuil de faible revenu (disponible sur le site Web de la PNE http://www.prestationnationalepourenfants.ca) • Revenu gagné moyen des familles à faible revenu, au fil du temps, en dollars constants.	Sans objet
Réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs et les prestations des programmes et en simplifiant l'administration	*Niveau 1* – utilisation du régime fiscal fédéral. *Niveau 2* – taux de participation aux programmes de la PNE, exemples d'ententes d'échange de renseignements étendues. *Niveau 3* – sondages auprès des gestionnaires et d'autres intervenants clés (surveillé dans le cadre de l'évaluation de la PNE)	Sans objet

TABLEAU 1

Indicateurs de résultats de la PNE

OBJECTIFS	INDICATEURS DE RÉSULTATS GÉNÉRAUX	INDICATEURS DE RÉSULTATS DIRECTS
Aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir	Étendue du faible revenu (en dollars et en pourcentage) • Écart en dollars et en pourcentage entre le revenu moyen des familles pauvres et le seuil de faible revenu (selon le SFR, la MFR et, à l'avenir, la Mesure du panier de consommation).	Étendue de la pauvreté chez les enfants • La variation annuelle, attribuable à la PNE, observée dans le montant total de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre un seuil prédéterminé.
	Incidence du faible revenu • Nombre et pourcentage de familles et d'enfants à faible revenu (selon les définitions du SFR, de la MFR et, à l'avenir, de la MPC). • Nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale.	Incidence de la pauvreté chez les enfants • La variation annuelle du nombre de familles et d'enfants qui vivent sous le seuil de faible revenu, attribuable à la PNE.
	Durée du faible revenu • Nombre et pourcentage de familles et d'enfants qui ont eu un faible revenu pendant la totalité des quatre années précédentes.	Sans objet
Favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce que la situation des familles soit toujours meilleure en travaillant	Participation au marché du travail • Nombre et pourcentage de personnes qui touchent un revenu d'emploi dans les familles sous le seuil de faible. • Revenu gagné moyen en pourcentage du seuil de faible revenu (disponible sur le site Web de la PNE http://www.prestationnationalepourenfants.ca) • Revenu gagné moyen des familles à faible revenu, au fil du temps, en dollars constants.	Sans objet
Réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs et les prestations des programmes et en simplifiant l'administration	*Niveau 1* – utilisation du régime fiscal fédéral. *Niveau 2* – taux de participation aux programmes de la PNE, exemples d'ententes d'échange de renseignements étendues. *Niveau 3* – sondages auprès des gestionnaires et d'autres intervenants clés (surveillé dans le cadre de l'évaluation de la PNE).	Sans objet

Mesurer le faible revenu

Le Canada n'a pas de seuil de pauvreté officiel. Toutefois, plusieurs mesures du faible revenu différentes sont utilisées au Canada et, depuis quelques années, il y a de nombreux débats au sujet de la mesure du faible revenu. Pour certains, un revenu est faible lorsqu'il ne permet pas de combler les besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement et l'habillement. Pour d'autres, un faible revenu ne permet pas de participer pleinement aux activités de sa collectivité. D'autres encore estiment que le seuil se trouve entre ces deux positions.

Les deux indicateurs les plus couramment utilisés sont le seuil de faible revenu (SFR) et la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada. Ce sont des mesures relatives qui fixent une valeur monétaire en deçà de laquelle on considère qu'il s'agit d'une famille à faible revenu. Ils peuvent être déclarés en se fondant sur le revenu total (c.-à-d. le revenu incluant les transferts des gouvernements, comme la PFCE, avant de déduire l'impôt sur le revenu), appelé revenu avant impôt, et sur le revenu après impôt (c.-à-d. le revenu total après avoir déduit l'impôt sur le revenu). En outre, il y a la Mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (MPC), qui doit être disponible en 2002 (voir l'encadré intitulé « La Mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation »).

Le SFR avant et après impôt est établi en fonction de la proportion du revenu annuel consacré aux nécessités de la vie (nourriture, logement et habillement). Si une famille consacre 20 points de pourcentage de plus de son revenu à ces articles de consommation par rapport à la famille moyenne, elle tombe alors en deçà du SFR. La taille de la famille et de la collectivité est prise en compte, mais pas les différences régionales du coût de la vie. Tout comme les rapports précédents, le présent Rapport d'étape sur la PNE se concentre sur le SFR avant impôt. En janvier 2000, Statistique Canada a modifié sa principale mesure du SFR pour adopter une mesure fondée sur le revenu après impôt. Tandis que le présent rapport indique toujours des chiffres du SFR avant impôt, des renseignements fondés sur le SFR après impôt y sont inclus pour la première fois. Le chapitre 4, par exemple, contient un encadré qui décrit quelques résultats de l'étude d'impact de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants en utilisant le SFR après impôt.

On a élaboré la MFR en guise de solution de rechange au SFR. Une famille a un faible revenu si son revenu, rajusté en fonction de la taille de la famille (nombre d'adultes et d'enfants), est inférieur à la moitié du revenu médian (la moitié de toutes les familles sont en dessous du revenu médian, l'autre moitié au-dessus). La MFR après impôt et transferts est semblable aux mesures utilisées pour les comparaisons internationales, mais elle ne témoigne pas des différences régionales du coût de la vie au Canada. On peut également trouver les tendances statistiques et les résultats de l'étude d'impact, fondés sur le SFR avant impôt, le SFR après impôt et la MFR après impôt sur le site Web de la PNE, à l'adresse suivante : http://www.prestationnationalepourenfants.ca/.

Comme nous l'avons montré ici, il existe diverses méthodes de mesure du faible revenu. Les futurs rapports d'étape sur la PNE continueront d'inclure des renseignements sur un éventail de mesures du faible revenu. Dans les années à venir, suivant l'évolution de la mesure du faible revenu, les rapports d'étape futurs pourront présenter des résultats en fonction de mesures du faible revenu différentes.

à la petite enfance et aux enfants à risque n'ont pas d'impact direct sur les tendances du revenu. Toutefois, ces initiatives constituent une part importante des stratégies des gouvernements pour venir en aide aux familles canadiennes.

En suivant les indicateurs de résultats généraux, au fil des ans, les grandes tendances (en utilisant le SFR avant impôt) des familles à faible revenu comprennent ce qui suit :

- Le pourcentage de familles à faible revenu avec enfants continue de diminuer. Après être passé d'un sommet de 20,4 p. 100 en 1996 à 17,9 p. 100 en 1998, l'incidence des familles à faible revenu est tombée à 17,2 p. 100 en 1999. Cependant, le pourcentage de 17,2 p. 100 est encore plus élevé que le plancher de 14,6 p. 100 enregistré en 1989.
- En corrélation avec cette tendance, le nombre total d'enfants canadiens de familles à faible revenu a atteint un sommet de 1 499 000 en 1996, avant de baisser à 1 338 000 en 1998 et à 1 298 000 en 1999.
- La situation des familles avec enfants dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu (c'est-à-dire l'étendue du faible revenu) a donné des signes d'amélioration. En moyenne, exprimé en dollars de 1999, le montant additionnel de revenu dont une famille à faible revenu avait besoin pour atteindre le seuil de faible revenu était de 9 215 $ en 1996, comparé à 8 625 $ en 1999.

Le pourcentage de familles à faible revenu est en baisse

L'incidence des familles à faible revenu avec enfants s'entend de la proportion de familles avec enfants dont le revenu annuel est inférieur à un seuil prédéterminé, comme le SFR ou la MFR de Statistique Canada. La figure 3 indique la tendance de l'incidence du faible revenu pour les familles canadiennes avec enfants en utilisant le SFR avant impôt, le SFR après impôt et le MFR après impôt.

Comme l'indique la figure 3, au cours de la période de croissance économique de 1984 à 1989, le nombre de familles à faible revenu

FIGURE 3

Pourcentage de familles à faibles revenu avec enfants SFR et la MFR de 1984 à 1999

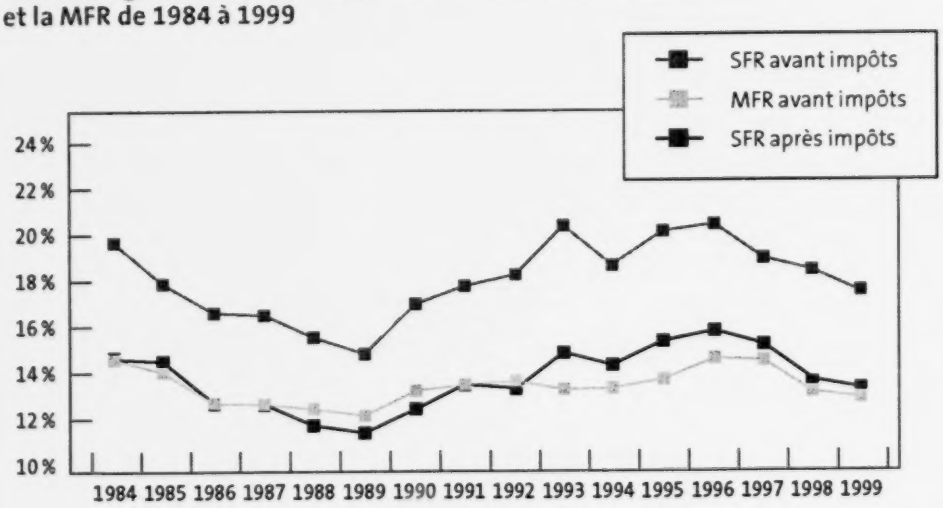

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 1999.

avec enfants en proportion de l'ensemble des familles canadiennes a diminué, tandis que la conjoncture économique du début des années 90 a contribué à une augmentation de l'incidence des familles à faible revenu avec enfants.

Même après le début de la reprise économique amorcée en 1993, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée. Toutefois, depuis 1996, on constate une baisse soutenue et appréciable de la proportion de familles à faible revenu avec enfants. En utilisant le SFR avant impôt, l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants a chuté de 20,4 p. 100 en 1996 à 17,9 p. 100 en 1998. En 1999, cette incidence a continué de diminuer, pour se situer à 17,2 p. 100.

Cela signifie que plus de 104 000 familles comptant environ 161 000 enfants sont passées au-dessus du SFR entre 1996 et 1998 et que 31 000 familles comptant 40 000 enfants sont passées au-dessus du SFR entre 1998 et 1999.

La proportion de familles monoparentales qui vivent en dessous du SFR avant impôt est passée de 51 p. 100 en 1996 à 43,9 p. 100 en 1999, tandis que la proportion de familles biparentales vivant en dessous du seuil est passée de 13,2 p. 100 à 10,6 p. 100 au cours de la même période.

Ces baisses encourageantes sont attribuables pour la plupart à la forte croissance économique de la fin des années 90. En outre, comme nous le montrerons au chapitre 4, la PNE a également contribué à ces tendances.

La mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation

La Mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (MPC) est une nouvelle mesure élaborée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La MPC détermine les niveaux de revenu qui assurent un niveau de vie adéquat, supérieur au minimum vital. Ces niveaux de revenu sont fondés sur le coût réel des biens et des services dans diverses collectivités du pays. Cette mesure permet de relever le nombre de personnes faisant partie de ménages dont le niveau de vie est inférieur à un niveau déterminé.

La MFR et le SFR sont fondés sur les revenus médians rajustés en fonction de la taille et de a composition du ménage et sur les habitudes de consommation moyennes, respectivement. La MPC est fondée sur le coût réel de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport et d'autres biens et services nécessaires, tels que les articles ménagers et le service téléphonique, dont personne ne devrait être privé, selon plusieurs. On considère que les ménages ont un faible revenu s'ils ne disposent pas d'un revenu suffisant pour payer cet ensemble de biens et de services, après avoir tenu compte des impôts et des charges sociales et de certaines dépenses, telles que les services de garde d'enfants nécessaires pour que les parents puissent travailler, les soins de santé et les aides pour personnes handicapées.

Comparativement aux mesures existantes, la MPC témoigne d'une manière plus précise des différences sur le plan du coût de la vie en fonction de l'emplacement géographique.

La collecte des données nécessaires à l'établissement des seuils de faible revenu pour l'année 2000 est terminée. À compter du Rapport d'étape de 2002 sur la PNE, la Mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation devrait s'avérer un complément utile aux mesures actuelles pour relever les tendances en matière de faible revenu.

Dans la plupart des cas, le faible revenu est une situation temporaire

Dans la plupart des analyses portant sur le faible revenu, on examine la situation des familles d'une année à l'autre. Cette façon de procéder ne tient toutefois pas compte du fait que de nombreuses familles entrent dans cette catégorie et en sortent au fil des ans. La situation de faible revenu ne dure pas pour la plupart des familles avec enfants. Par exemple, environ 30 p. 100 de tous les enfants, agés de treize ans et moins, ont vécu dans une famille dont le revenu était inférieur au SFR au moins une des quatre années entre 1996 et 1999. Cependant, beaucoup moins de la moitié de ces enfants (10.4 p. 100) se sont trouvés dans cette situation pendant la totalité des quatre années.

Cela fait ressortir l'importance d'initiatives telles que la PNE, qui aident les familles avec enfants à stabiliser leur revenu et versent une aide supplémentaire lors de la transition au marché du travail.

L'étendue du faible revenu est en baisse

L'étendue du faible revenu s'entend du montant additionnel de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un seuil prédéterminé, comme le seuil de faible revenu ou la Mesure du faible revenu de Statistique Canada.

Par exemple, comme l'indique le tableau 2, le seuil de faible revenu (SFR avant impôt) d'une famille biparentale avec deux enfants résidant dans une ville de plus de 500 000 habitants était de 33 658 $ en 1999. Si une famille à faible revenu avait un revenu de 25 244 $ cette année-là, l'étendue du faible revenu pour elle aurait été de 8 414 $ (soit 33 658 $ moins 25 244 $). L'étendue du faible revenu peut également être exprimée en pourcentage. Ce pourcentage équivaut au montant de revenu additionnel dont une famille aurait besoin pour atteindre le seuil de faible revenu par rapport à ce même seuil de faible revenu [soit (8 414 $/33 658 $) x 100]. Dans notre exemple, l'étendue du faible revenu de la famille est égal à 25 p. 100.

Comme l'indique la figure 4, l'étendue du faible revenu pour les familles avec enfants s'est un peu améliorée depuis 1996. Entre 1996 et 1999, elle est passée de 33,6 p. 100 à 31,6 p. 100.

En 1996, le revenu total moyen des familles à faible revenu avec enfants était de 18 215 $[15]. Ces familles auraient eu besoin, en moyenne, de 9 215 $ de revenu de plus pour atteindre

TABLEAU 2

Étendue de la pauvreté d'une famille biparentale de deux enfants résidant dans une ville de plus de 500 000 habitants en 1999

	SEUIL DE FAIBLE REVENU EN 1999	REVENU DE LA FAMILLE CITÉE EN EXEMPLE	DIFFÉRENCE ENTRE LE SEUIL DE FAIBLE REVENU ET LE REVENU DE LA FAMILLE CITÉE EN EXEMPLE (ÉCART DE FAIBLE REVENU DE CETTE FAMILLE)	POURCENTAGE DE L'ÉCART PAR RAPPORT AU SEUIL
SFR avant impôt	33 658 $	25 244 $	8 414 $	25,0

Source : Le revenu au Canada en 1999, Statistique Canada.

[15] Pour fins de comparaison, les chiffres présentés dans ce paragraphe sont exprimés en dollars de 1999.

FIGURE 4

SFR avant impôts : Revenu des familles à faible revenu avec enfants, Pourcentage de l'écart par rapport au SFR, 1984-1999

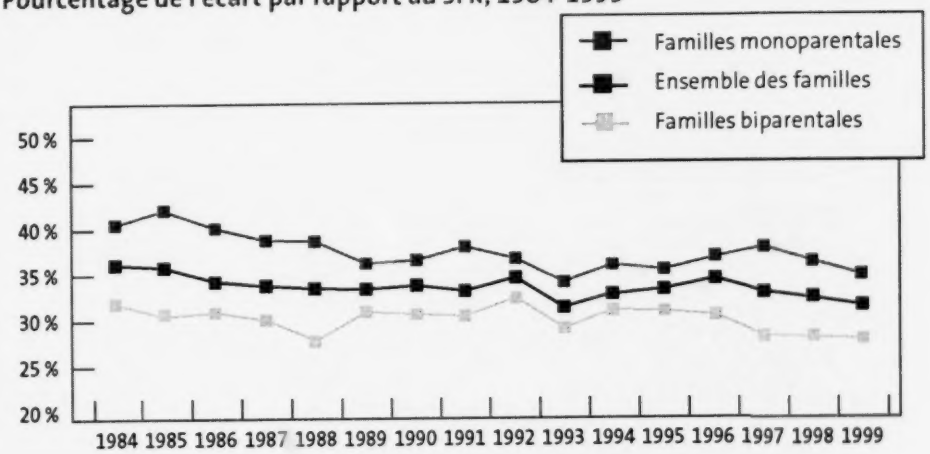

Sources : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 1999.

FIGURE 5

Sources du revenu familial, familles à faible revenu avec enfants, SFR avant impôts (exprimé en dollars de 1999)

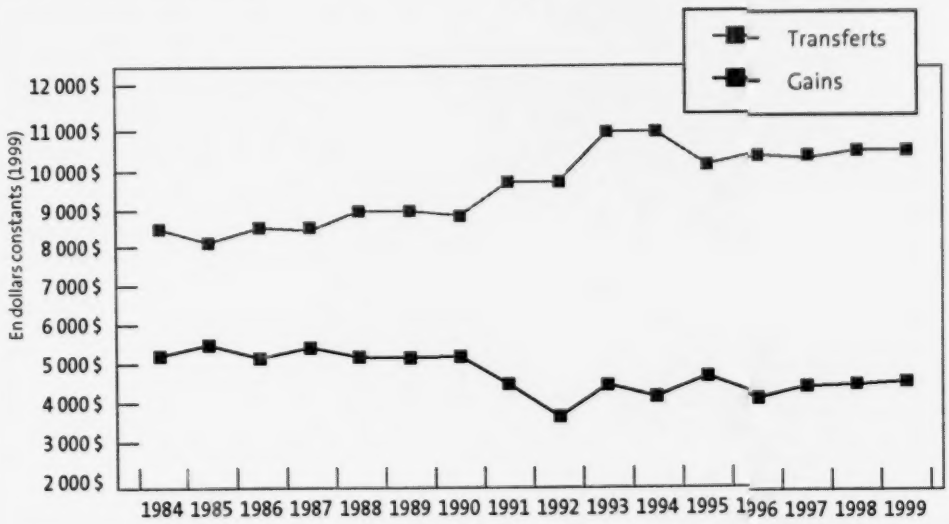

Sources : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 1999.

le seuil de faible revenu (SFR avant impôt). Comparativement, le revenu total moyen des familles à faible revenu avec enfants était de 18 670 $ en 1999; ces familles avaient donc besoin, en moyenne, de 8 625 $ de plus pour atteindre le seuil de faible revenu (SFR avant impôt).

Des facteurs complexes compliquent l'interprétation des variations de l'étendue du faible revenu. Comme nous l'avons vu ci-dessus, les familles intègrent la catégorie de faible revenu et en sortent souvent, ce qui a un impact sur l'indicateur d'étendue du faible revenu. Par exemple, si les familles qui se situent le plus près du seuil de faible revenu augmentent leur revenu suffisamment pour ne plus faire partie de cette catégorie, l'étendue moyenne du faible revenu des familles qui restent dans la catégorie peut augmenter. Ce résultat donnerait l'impression que la situation s'est aggravée pour tous les membres de la catégorie, alors qu'elle s'est en fait améliorée pour bon nombre d'entre eux.

Malgré ses limites, l'étendue du faible revenu constitue un indicateur important de la situation générale des familles à faible revenu.

Le revenu gagné des familles à faible revenu est en hausse

En suivant la source du revenu des familles à faible revenu, il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur l'évolution de l'étendue du faible revenu. La figure 5 indique le montant moyen des transferts gouvernementaux reçus et des gains moyens des familles à faible revenu avec enfants entre 1984 et 1999, exprimé en dollars de 1999.

Les transferts gouvernementaux continuent de jouer un rôle important comme source de revenu familial pour les familles à faible revenu. Conformément à la reprise économique des années 90, une proportion croissante du revenu des familles à faible revenu provenait des gains d'un emploi. En 1992, les familles à faible revenu ont gagné, en moyenne, 3 780 $. Ce montant représentait environ 23 p. 100 du revenu total des familles à faible revenu. En 1999, les familles à faible revenu ont gagné, en moyenne, 4 825 $, ce qui représentait 26 p. 100 de leur revenu total. Même avec cette amélioration, la proportion du revenu des familles à faible revenu provenant des gains d'emploi demeurait inférieure au niveau de 31 p. 100 atteint en 1985, année où, en moyenne, les familles à faible revenu avaient gagné 5 340 $.

Conformément à cette tendance, le pourcentage de familles à faible revenu dont les parents occupaient un emploi rémunéré a augmenté de manière générale au cours de la reprise économique de la fin des années 90. Comme l'indique la figure 6, la proportion de familles à faible revenu avec enfants dont au moins un parent occupait un emploi rémunéré au cours de l'année a augmenté de 59,4 p. 100 en 1994 à 67,2 p. 100 en 1999. La proportion de familles monoparentales occupant un emploi a augmenté de 42,5 p. 100 à 53,4 p. 100 au cours de la même période. La proportion de familles dont au moins un parent occupait un emploi durant l'année fournit des renseignements utiles mais ces données ne permettent pas de faire la distinction entre l'emploi à temps partiel et à plein temps ou entre l'emploi saisonnier et en année complète.

Le nombre d'enfants de familles bénéficiaires de l'aide sociale au Canada diminue

Comme l'indique la figure 7, le nombre de familles monoparentales dépendant de l'aide sociale a baissé, passant de 472 500 en mars 1995 à 306 300 en mars 2000, tandis que le nombre de familles biparentales avec enfants a diminué de 178 600 à 105 700 au cours de la même période. En conséquence, le nombre d'enfants de familles bénéficiaires de l'aide sociale a baissé de 440 400 entre 1995 et 2000.

FIGURE 6

SFR avant impôt – Pourcentage de familles à faible revenu ayant occupé un emploi rémunéré pendant l'année, selon le type de famille de 1984 à 1999

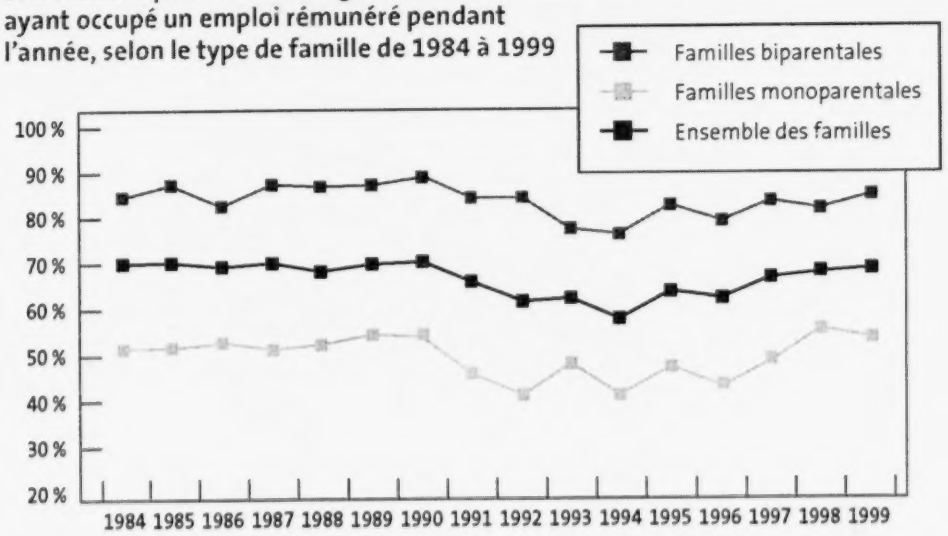

Sources : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 1999.

FIGURE 7

Nombre de familles bénéficiaires de l'aide sociale en mars chaque année de 1987 à 1999 (en milliers)

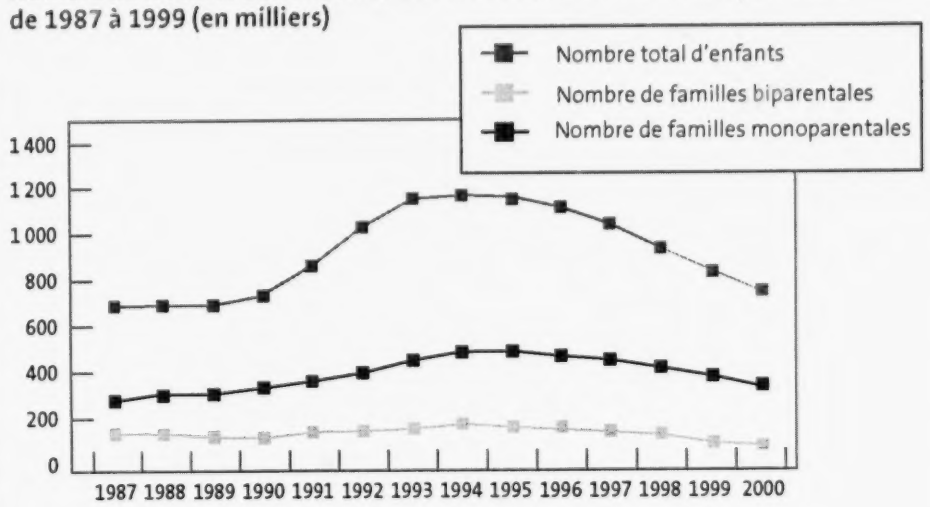

Source : Politique sociale, DRHC.

Un examen préliminaire des données sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale permet de constater certaines tendances intéressantes. Par exemple, au cours de la période de mars 1998 à mars 2000, le nombre de familles biparentales bénéficiaires de l'aide sociale au Canada a baissé de 28,2 p. 100, alors que le nombre de familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale diminuait de 23,8 p. 100. Il convient également de comparer la réduction du nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale à la situation des familles sans enfant. Par exemple, au cours de la même période, le nombre de familles biparentales bénéficiaires de l'aide sociale a baissé de 28,2 p. 100, tandis que le nombre de couples sans enfants bénéficiaires de l'aide sociale ne diminuait que de 7,0 p. 100 (pas indiqué dans la figure 7).

Cette réduction du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale n'est pas uniquement le fait de la croissance économique, mais elle est également attribuable à la réforme de l'aide sociale, y compris la restructuration des régimes d'aide sociale dans plusieurs provinces et territoires et d'autres facteurs, comme l'évolution de la structure des familles. Ces tendances seront étudiées en profondeur dans l'évaluation de la PNE, au chapitre 4.

Résumé

Dans le contexte de la reprise économique, il n'est pas surprenant que les indicateurs de résultats généraux étudiés dans le présent chapitre se soient améliorés à la fin des années 90. Même si l'incidence du faible revenu a baissé à 17,2 p. 100 dans les familles avec enfants, elle demeure plus élevée que le plancher atteint en 1989. La proportion du revenu gagné des familles à faible revenu avec enfants a également augmenté à la fin des années 90. En outre, le nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale a également continué de baisser. D'une manière générale, toutefois, les tendances sont encourageantes, car elles indiquent que la situation des familles à faible revenu avec enfants s'améliore.

L'évolution de tels indicateurs de résultats généraux est déterminée par l'interaction de nombreux facteurs socio-économiques. En conséquence, les indicateurs de résultats généraux, comme l'incidence et l'étendue du faible revenu et le nombre de familles bénéficiaires de l'aide sociale, ne nous indiquent pas si des changements particuliers dans ces tendances sont attribuables à la PNE et, le cas échéant, dans quelle mesure ils le sont. Pour isoler l'impact de la PNE des autres facteurs socio-économiques, il faut faire une analyse plus pointue. Le chapitre 4 présente quelques indicateurs de résultats directs de l'atteinte des objectifs de la PNE.

4. Évaluation de l'impact de la PNE

Dans le présent chapitre, nous fournissons des renseignements sur la façon dont la PNE atteint ses trois objectifs. En particulier, nous présentons des preuves de l'impact direct de la PNE afin de faire avancer son premier objectif, soit d'aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir.

À cette fin, nous examinons principalement l'impact de la composante revenu de la PNE sur les familles à faible revenu. Comme l'indique l'auteur du document intitulé *Un plan d'action stratégique axé sur les enfants au Canada*[16], le revenu est une des trois « conditions dynamiques » importantes pour s'assurer que les enfants obtiennent des résultats positifs. Les deux autres sont un encadrement parental efficace et des milieux communautaires réceptifs. De nombreuses initiatives provinciales et territoriales aident à établir ces conditions.

Étant donné que l'analyse se concentre sur la composante revenu de la PNE, elle ne tient pas compte des services comme les prestations d'assurance-maladie complémentaires, les services de garde d'enfants et de garderies, et les services à la petite enfance et aux enfants à risque instaurés dans le cadre de la PNE. En 1999, ces programmes de réinvestissement ont représenté quelque 160 millions de dollars, soit environ 32 p. 100 des stratégies de réinvestissement et d'investissement provinciales et territoriales. Ces initiatives n'ont pas influé directement sur les tendances de revenu, mais elles occupent une place prépondérante dans les stratégies des gouvernements visant à venir en aide aux familles canadiennes. Une évaluation de la PNE (voir l'encadré intitulé « Résultats d'évaluation à suivre ») permettra d'étudier l'impact des prestations en nature introduites dans le cadre de l'initiative de la PNE (voir l'encadré intitulé « Évaluation des prestations en nature : prestations d'assurance-maladie complémentaires »).

Le deuxième objectif de la PNE, soit favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler, est atteint grâce au changement structurel du versement des prestations pour enfants apporté par la PNE (voir le chapitre 2). Une évaluation de l'impact de ce changement sur les décisions relatives au marché du travail prises par les familles avec enfants est en cours. Les résultats qui en découleront seront présentés dans le prochain Rapport d'étape sur la PNE.

Dans le présent chapitre, nous décrivons également les changements structurels du versement des prestations pour enfants apportés par la PNE par suite des efforts coordonnés des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des Premières nations. Ces changements indiquent que la PNE tend vers son troisième objectif, qui est de réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

---

[16] J. Jensen, *Un plan d'action stratégique axé sur les enfants au Canada*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, octobre 1999.

Faits saillants de l'étude d'impact sur l'initiative de la PNE (composante revenu uniquement) – fondé sur les renseignements les plus récents disponibles :

- La PNE a réussi à faire des progrès vers la réalisation de son objectif consistant à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir au Canada. L'impact suivante, obtenue en 1999, est directement imputable à la PNE[17] :
  - le revenu de quelque 1,2 million de familles comptant environ 2,1 millions d'enfants a augmenté[18].
  - l'écart de faible revenu a été réduit de 6,5 p. 100[19].
  - le revenu des familles à faible revenu avec enfants a augmenté, en moyenne, de 775 $[20].
  - le nombre de familles à faible revenu avec enfants a baissé de 2,4 p. 100, soit 16 500 familles comptant 33 800 enfants[21].
- L'on s'attend à ce que cet impact augmente, car la PNE est devenue plus généreuse tant en 2000 et qu'en 2001. En 1999, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont investi 950 millions de dollars dans la composante revenu de la PNE. En 2001, l'on estime que les investissements totaux des gouvernements dans cette composante de la PNE seront environ deux fois plus élevés. Pour obtenir une estimation de l'impact potentiel de la PNE en 2004, prière de se référer à l'annexe 4 (Sommaire d'un rapport d'expert sur l'impact de la PNE).
- En outre, la PNE, grâce à la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a également amélioré fondamentalement la méthode de versement des prestations pour enfants aux familles à faible revenu avec enfants en intégrant les prestations pour enfants, en fondant les prestations sur le revenu et non sur les besoins, et en mettant la plupart des prestations à la disposition des familles avec enfants, que les parents travaillent ou non. Cette amélioration laisse supposer que la PNE atteint ses objectifs consistant à réduire les chevauchements et le double emploi.

Les résultats additionnels de l'évaluation de la PNE seront présentés dans le Rapport d'étape de 2002 sur la PNE.

[17] L'analyse de l'incidence ne tient pas compte des 260 millions de dollars dépensés au titre de la PNE, qui auraient été dépensés en 1999, si le Supplément au revenu gagné de 1996 avait été maintenu, et des quelque 160 millions de dollars de réinvestissements et d'investissements provinciaux et territoriaux dans le cadre de la PNE sous forme de prestations en nature en 1999.

[18] Statistique Canada; base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS).

[19] Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt. Vous trouverez les résultats fondés sur le SFR après impôt dans l'encadré de la page 25.

[20] Statistique Canada; base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS). Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt entre juillet 1999 et juin 2000. Vous trouverez les résultats fondés sur le SFR après impôt à l'annexe 3.

[21] Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt. Vous trouverez les résultats fondés sur le SFR après impôt dans l'encadré de la page 25.

Réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et la prévenir[22]

Entre juillet 1999 et juin 2000, le revenu de quelque 1,2 million de familles comptant environ 2,1 millions d'enfants a augmenté[23] grâce à la PNE. La présente section a pour objectif d'examiner de plus près l'impact de la PNE sur les familles dont le revenu est en dessous du seuil de faible revenu, en particulier, le SFR avant impôt.

Pour déterminer les progrès de la PNE vers l'atteinte de son objectif visant à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir, une analyse a été effectuée, qui a isolé l'impact de la PNE sur les indicateurs de résultats suivants :

- le nombre et l'incidence des familles à faible revenu avec enfants;
- le montant total de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre un seuil prédéterminé (l'écart de faible revenu);
- la variation moyenne du revenu des familles à faible revenu avec enfants.

Dans le cadre de cette analyse, on a comparé deux structures fédérales-provinciales de prestations pour enfants différentes au cours d'une année donnée, une structure avec l'initiative de la PNE et l'autre, sans. Le tableau 3 indique les grandes différences entre ces deux structures de prestations pour enfants.

L'impact de la PNE est déterminée en comparant l'écart dans un indicateur de résultats donné (par exemple, le nombre de familles à faible revenu avec enfants) entre la structure

TABLEAU 3

Deux structures de prestations fédérales-provinciales pour enfants en 1999

STRUCTURE 1 : SANS L'INITIATIVE DE LA PNE	STRUCTURE 2 : AVEC L'INITIATIVE DE LA PNE
Maintien de la structure du Supplément au revenu gagné (SARG) de 1996	Instauration du Supplément de la PNE
Pas de rajustements des programmes provinciaux de soutien du revenu pour les augmentations du Supplément de la PNE	Introduction de rajustements des programmes provinciaux de soutien du revenu pour les augmentations du Supplément de la PNE
Pas de programmes de réinvestissement provinciaux dans les prestations de revenu	Introduction de programmes de réinvestissement provinciaux dans les prestations de revenu *

* En 1999, ces programmes de réinvestissement ont représenté quelque 265 millions de dollars, soit environ 68 p. 100 des stratégies de réinvestissement et d'investissement des provinces, territoires et Premières nations.

[22] Jonathan Kesselman (faculté d'économie, Université de la Colombie-Britannique) et Frances Woolley (faculté d'économie, Université Carleton) ont, à titre d'arbitres autonomes, évalué et appuyé la méthodologie utilisée dans le contexte du présent chapitre. Nous les remercions de leurs précieux commentaires.
Ce chapitre a été complété avec l'aide des fonctionnaires de Statistique Canada Phillip Giles, Heather Lathe et Brian Murphy, et de leur personnel. Nous les remercions également de leurs précieux commentaires.

[23] Statistique Canada; base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS).

Réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et la prévenir[22]

Entre juillet 1999 et juin 2000, le revenu de quelque 1,2 million de familles comptant environ 2,1 millions d'enfants a augmenté[23] grâce à la PNE. La présente section a pour objectif d'examiner de plus près l'impact de la PNE sur les familles dont le revenu est en dessous du seuil de faible revenu, en particulier, le SFR avant impôt.

Pour déterminer les progrès de la PNE vers l'atteinte de son objectif visant à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir, une analyse a été effectuée, qui a isolé l'impact de la PNE sur les indicateurs de résultats suivants :

- le nombre et l'incidence des familles à faible revenu avec enfants;
- le montant total de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre un seuil prédéterminé (l'écart de faible revenu);
- la variation moyenne du revenu des familles à faible revenu avec enfants.

Dans le cadre de cette analyse, on a comparé deux structures fédérales-provinciales de prestations pour enfants différentes au cours d'une année donnée, une structure avec l'initiative de la PNE et l'autre, sans. Le tableau 3 indique les grandes différences entre ces deux structures de prestations pour enfants.

L'impact de la PNE est déterminée en comparant l'écart dans un indicateur de résultats donné (par exemple, le nombre de familles à faible revenu avec enfants) entre la structure

TABLEAU 3

Deux structures de prestations fédérales-provinciales pour enfants en 1999

STRUCTURE 1 : SANS L'INITIATIVE DE LA PNE	STRUCTURE 2 : AVEC L'INITIATIVE DE LA PNE
Maintien de la structure du Supplément au revenu gagné (SARG) de 1996	Instauration du Supplément de la PNE
Pas de rajustements des programmes provinciaux de soutien du revenu pour les augmentations du Supplément de la PNE	Introduction de rajustements des programmes provinciaux de soutien du revenu pour les augmentations du Supplément de la PNE
Pas de programmes de réinvestissement provinciaux dans les prestations de revenu	Introduction de programmes de réinvestissement provinciaux dans les prestations de revenu *

* En 1999, ces programmes de réinvestissement ont représenté quelque 265 millions de dollars, soit environ 68 p. 100 des stratégies de réinvestissement et d'investissement des provinces, territoires et Premières nations.

[22] Jonathan Kesselman (faculté d'économie, Université de la Colombie-Britannique) et Frances Woolley (faculté d'économie, Université Carleton) ont, à titre d'arbitres autonomes, évalué et appuyé la méthodologie utilisée dans le contexte du présent chapitre. Nous les remercions de leurs précieux commentaires.
Ce chapitre a été complété avec l'aide des fonctionnaires de Statistique Canada Phillip Giles, Heather Lathe et Brian Murphy, et de leur personnel. Nous les remercions également de leurs précieux commentaires.

[23] Statistique Canada; base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS).

comprenant la PNE et la structure ne comprenant pas celle-ci. Cette comparaison entre les structures fédérales-provinciales de prestations pour enfants permet d'étudier le montant de revenu d'une famille avec enfants au cours d'une année donnée par suite de la PNE. Cette méthodologie offre l'avantage de comparer des structures de prestations pour enfants différentes tout en conservant inchangées d'autres variables socio-économiques comme les gains et le nombre de familles, par le type de famille.

Toutefois, cette comparaison ne permet pas d'obtenir l'impact éventuel de la PNE sur le comportement sur le marché du travail des familles à faible revenu. Par exemple, la PNE a peut-être eu un impact sur les décisions de travailler ou le nombre d'heures de travail des familles à faible revenu. En outre, la présente analyse ne fournit pas de renseignements sur les progrès de familles à faible revenu précises avec le temps. D'autres volets de l'évaluation de la PNE (voir l'encadré intitulé Résultats d'évaluation à suivre) fourniront d'autres constatations sur ces questions.

En comparant les deux structures de prestations pour enfants susmentionnées (une structure avec la PNE et l'autre, sans), nous estimons que le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont investi 950 millions de dollars[24] dans la composante revenu de la PNE en 1999. En 2001, l'on estime que les investissements totaux des gouvernements dans cette composante de la PNE seront environ deux fois plus élevés. Pour obtenir une estimation de l'impact potentiel de la PNE en 2004, voir l'annexe 4 (« Sommaire d'un rapport d'expert sur l'impact de la PNE »).

Étude d'impact en utilisant la base de données de l'EDTR

Statistique Canada a utilisé la méthodologie susmentionnée en se servant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)[25]. L'EDTR est une enquête annuelle sur le revenu, qui a commencé en 1993 et a remplacé l'Enquête sur les finances des consommateurs, à compter de 1996. Elle permet d'évaluer l'impact de la PNE au fil des ans. L'EDTR sera utilisée dans les rapports d'étapes futurs sur la PNE afin de suivre les indicateurs de résultats relatifs à l'objectif consistant à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir. La présente section porte principalement sur les résultats en matière d'incidence en utilisant le SFR avant impôt. Certains résultats fondés sur le SFR après impôt sont présentés dans un encadré à la page 25 (voir l'encadré intitulé Étude d'impact en utilisant l'EDTR : accent sur le SFR après impôt). L'annexe 2 présente les résultats fondés sur le SFR avant impôt, le SFR après impôt et la MFR après impôt.

Comme l'indique le chapitre 3, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants était de 17,2 p. 100 en 1999 (en utilisant le SFR avant impôt). Cela signifie qu'il y avait environ 668 800 familles à familles à faible revenu avec enfants cette année-là.

Selon les renseignements les plus récents disponibles, en utilisant l'EDTR, il est possible d'estimer l'incidence de la PNE sur les familles à faible revenu[26] pour 1999. Si la PNE n'avait pas été instaurée, il y aurait eu 17,6 p. 100 de familles à faible revenu avec enfants (comparé à 17,2 p. 100) en 1999. Autrement dit, sans la PNE, il y aurait eu environ 685 300 familles

---

[24] La présente analyse a été effectuée en se servant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et la BD/MSPS, qui ne comprennent pas de données sur les familles du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ni des Premières nations.

[25] Fondé sur les données administratives de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et les données administratives provinciales se trouvant déjà dans le document intitulé *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2000*.

[26] L'analyse utilisant l'EDTR porte sur l'année civile 1999 (c.-à-d. janvier à décembre 1999). Au cours de cette période, la prestation annuelle maximale en vertu du Supplément de la PNE équivalait à 605 $ pour le premier enfant, 405 $ pour le deuxième enfant et 330 $ pour chaque enfant additionnel entre janvier et juin 1999, et à 785 $ pour le premier enfant, 585 $ pour le deuxième enfant et 510 $ pour chaque enfant additionnel entre juillet et décembre 1999.

TABLEAU 4

Évolution du nombre de familles à faible revenu avec enfants de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999 SFR AVANT IMPÔT	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	10 200	23 000	33 800
Baisse du nombre de familles à faible revenu	5 200	10 800	16 500
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 1,6 %	- 3,2 %	- 2,4 %
Baisse de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants*	0,7	0,3	0,4

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de l'EDTR de 1999.

TABLEAU 5

Évolution de l'étendue du faible revenu de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999 SFR AVANT IMPÔT	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	160 $	235 $	400 $
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 5,5 %	- 7,5 %	- 6,5 %

Source : Fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de l'EDTR de 1999.

à faible revenu avec enfants en 1999, comparé au chiffre réel de 668 800 familles. Par conséquent, résultat direct de l'initiative de la PNE, le nombre de familles à faible revenu a baissé de 16 500, ce qui représente environ 33 800 enfants (mesuré par le SFR avant impôt). Le tableau 4 présente un sommaire de ces changements.

Comme l'indique le tableau 4, grâce à la PNE, le nombre de familles biparentales et de familles monoparentales à faible revenu a baissé de 3,2 p. 100 et 1,6 p. 100 respectivement en 1999. Des 16 500 familles qui sont sorties de la catégorie des familles à faible revenu, il y avait environ 10 800 familles biparentales comptant 23 000 enfants et 5 200 familles monoparentales comptant 10 200 enfants.

En plus de réduire le nombre et l'incidence des familles à faible revenu avec enfants, la PNE a entraîné une augmentation du revenu. Comme nous en avons discuté dans le chapitre 3, la principale mesure de l'étendue du faible revenu est le montant additionnel de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre le seuil de

TABLEAU 4

Évolution du nombre de familles à faible revenu avec enfants de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999 SFR AVANT IMPÔT	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	10 200	23 000	33 800
Baisse du nombre de familles à faible revenu	5 200	10 800	16 500
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 1,6 %	- 3,2 %	- 2,4 %
Baisse de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants*	0,7	0,3	0,4

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de l'EDTR de 1999.

TABLEAU 5

Évolution de l'étendue du faible revenu de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999 SFR AVANT IMPÔT	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	160 $	235 $	400 $
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 5,5 %	- 7,5 %	- 6,5 %

Source : Fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de l'EDTR de 1999.

à faible revenu avec enfants en 1999, comparé au chiffre réel de 668 800 familles. Par conséquent, résultat direct de l'initiative de la PNE, le nombre de familles à faible revenu a baissé de 16 500, ce qui représente environ 33 800 enfants (mesuré par le SFR avant impôt). Le tableau 4 présente un sommaire de ces changements.

Comme l'indique le tableau 4, grâce à la PNE, le nombre de familles biparentales et de familles monoparentales à faible revenu a baissé de 3,2 p. 100 et 1,6 p. 100 respectivement en 1999. Des 16 500 familles qui sont sorties de la catégorie des familles à faible revenu, il y avait environ 10 800 familles biparentales comptant 23 000 enfants et 5 200 familles monoparentales comptant 10 200 enfants.

En plus de réduire le nombre et l'incidence des familles à faible revenu avec enfants, la PNE a entraîné une augmentation du revenu. Comme nous en avons discuté dans le chapitre 3, la principale mesure de l'étendue du faible revenu est le montant additionnel de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre le seuil de

faible revenu, que l'on appelle également l'« écart de revenu ». Tel que démontré dans le Tableau 5, en 1999, grâce à l'instauration de la PNE, l'écart de faible revenu a été réduit de 400 millions de dollars[27], ce qui correspond à un rétrécissement de l'écart de faible revenu de 6,5 p. 100. En tenant compte de la structure de la famille, le rétrécissement de l'écart de faible revenu des familles biparentales s'élevait à 235 millions de dollars, ce qui représente un rétrécissement de l'écart de faible revenu de 7,5 p. 100 au cours de cette année-là. Pour les familles monoparentales, cette réduction a été de 160 millions de dollars, soit 5,5 %, au cours de la même période.

On peut également présenter l'impact de la PNE sur le plan des augmentations moyennes du revenu des familles à faible revenu. Vous trouverez une discussion sur l'impact de la PNE sur le revenu des familles à faible revenu dans l'encadré intitulé « L'impact de la PNE sur le revenu des familles à faible revenu », plus loin, dans le présent chapitre.

Limites de la base de données de l'EDTR

La base de données de l'EDTR comporte trois limites susceptibles d'influer sur la qualité de l'analyse du présent chapitre. Tout d'abord, l'EDTR tend à sous-déclarer les prestations d'aide sociale que reçoivent les familles à faible revenu, et ce, parce qu'il est possible que certaines familles à faible revenu visées par l'EDTR sous-estiment le montant des prestations d'aide sociale qu'elles reçoivent. La sous-déclaration des prestations d'aide sociale résulte en une surestimation du nombre de familles de travailleurs à faible revenu et résulte en une surestimation de l'impact de la PNE.

La deuxième limite de l'EDTR se rapporte à la déclaration annuelle des prestations d'aide sociale reçues par les familles et au manque de renseignements sur la durée pendant laquelle ces familles reçoivent de l'aide sociale. En raison de cette limite, l'analyse de l'EDTR suppose que, si une famille reçoit un montant d'aide sociale au cours d'une année donnée, elle recevait de l'aide sociale pendant toute l'année. Dans la réalité, toutefois, ce n'est peut-être pas le cas. En fait, des études récentes[29] ont montré que beaucoup de familles recourent à l'aide sociale et s'en détachent souvent au cours d'une année donnée. Cette supposition surestime le montant total des ajustements de l'aide sociale et résulte en une sous-estimation de l'impact de la PNE.

La troisième limite concerne la période visée par les données disponibles. Étant donné que les données ne sont disponibles que jusqu'à 1999, l'évaluation de l'impact de la PNE se limite au 18 premiers mois de l'initiative.

Corroboration des résultats et analyse complémentaire

Les rapports d'étape futurs sur la PNE se fonderont sur les données de l'EDTR pour obtenir les résultats en matière d'impact. Il importe donc de déterminer la fiabilité des résultats de l'EDTR afin de s'assurer que le rapport d'étape présente avec exactitude l'impact de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants. Afin de pallier aux deux premières limites de l'analyse de l'EDTR, un exercice complémentaire a été exécuté en utilisant la base de données et le modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS)[30]. La BD/MSPS est un modèle de micro-simulation et les données

---

[27] Les augmentations des prestations de la PNE ont également été versées aux familles dont le revenu est supérieur au seuil de faible revenu.

[29] Barret, Garry F. et Michael I. Cragg (1998), « An untold story, the characteristics of welfare use in British Columbia », Revue canadienne d'économique 31, pages 165 à 188.
Finnie Ross. *The Dynamics of Poverty in Canada: What We Know, What We Can Do?* Commentaire n° 145 de l'Institut C.D. Howe (septembre 2000).

[31] La BD/MSPS ne contient pas de données sur les familles du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ni des Premières nations.

Étude d'impact en utilisant l'EDTR : accent sur le seuil de faible revenu (SFR) après impôt

Comme nous l'avons indiqué dans l'encadré intitulé « Mesurer le faible revenu », au chapitre 3, Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu (SFR), celles fondées sur le revenu total appelées SFR avant impôt, qui sont utilisées dans le présent rapport et dans les rapports d'étape sur la PNE précédents, et celles qui se fondent sur le revenu après impôt appelées SFR après impôt. Pour la première fois, le document « La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001 » comprend des données fondées sur le SFR après impôt, et ce, pour compléter les données fournies sur les autres mesures de faible revenu. Le tableau 6 présente les résultats en matière d'impact fournis au chapitre 4 en utilisant le SFR après impôt, au lieu du SFR avant impôt.

TABLEAU 6

Impact de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999 SFR APRÈS IMPÔT	ENSEMBLE DES FAMILLES
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	69 200
Baisse du nombre de familles à faible revenu	28 500
Baisse de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants*	0,7
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	310
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 9,0 %

*La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de l'EDTR de 1999.

En se fondant sur le SFR après impôt, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants était de 12,8 p. 100 en 1999. Si la PNE n'avait pas été instaurée, il y aurait eu 13,5 p. 100 de familles à faible revenu avec enfants (comparé à 12,8 p. 100) en 1999. Cette baisse de 0,7 p. 100 signifie que, résultat direct de la PNE, il y a 28 500 familles à faible revenu avec enfants de moins comptant environ 69 200 enfants. En 1999, grâce à l'instauration de la PNE, l'écart de faible revenu a été réduit d'un montant total de 310 millions de dollars[28], soit 9,0 p. 100. On peut trouver des résultats supplémentaires sur l'impact de la PNE fondés sur le SFR après impôt ventilé par type de famille, à l'annexe 2 du présent rapport.

Les résultats de l'impact de la PNE varient selon la mesure de faible revenu précise utilisée. Comme nous le constatons ici, la PNE a un plus fort impact sur le nombre et l'incidence des familles à faible revenu en utilisant le SFR après impôt au lieu du SFR avant impôt. Parmi les explications possibles, mentionnons la répartition des familles en fonction du seuil de faible revenu. D'autres travaux analytiques seraient nécessaires pour comprendre les facteurs en jeu.

[28] Les augmentations des prestations de la PNE ont également été versées aux familles dont le revenu est supérieur au seuil de faible revenu.

Étude d'impact en utilisant l'EDTR : accent sur le seuil de faible revenu (SFR) après impôt

Comme nous l'avons indiqué dans l'encadré intitulé « Mesurer le faible revenu », au chapitre 3, Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu (SFR), celles fondées sur le revenu total appelées SFR avant impôt, qui sont utilisées dans le présent rapport et dans les rapports d'étape sur la PNE précédents, et celles qui se fondent sur le revenu après impôt appelées SFR après impôt. Pour la première fois, le document « La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001 » comprend des données fondées sur le SFR après impôt, et ce, pour compléter les données fournies sur les autres mesures de faible revenu. Le tableau 6 présente les résultats en matière d'impact fournis au chapitre 4 en utilisant le SFR après impôt, au lieu du SFR avant impôt.

TABLEAU 6

Impact de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999 : SFR APRÈS IMPÔT	ENSEMBLE DES FAMILLES
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	69 200
Baisse du nombre de familles à faible revenu	28 500
Baisse de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants*	0,7
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	310
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 9,0 %

*La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de l'EDTR de 1999.

En se fondant sur le SFR après impôt, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants était de 12,8 p. 100 en 1999. Si la PNE n'avait pas été instaurée, il y aurait eu 13,5 p. 100 de familles à faible revenu avec enfants (comparé à 12,8 p. 100) en 1999. Cette baisse de 0,7 p. 100 signifie que, résultat direct de la PNE, il y a 28 500 familles à faible revenu avec enfants de moins comptant environ 69 200 enfants. En 1999, grâce à l'instauration de la PNE, l'écart de faible revenu a été réduit d'un montant total de 310 millions de dollars[28], soit 9,0 p. 100. On peut trouver des résultats supplémentaires sur l'impact de la PNE fondés sur le SFR après impôt ventilé par type de famille, à l'annexe 2 du présent rapport.

Les résultats de l'impact de la PNE varient selon la mesure de faible revenu précise utilisée. Comme nous le constatons ici, la PNE a un plus fort impact sur le nombre et l'incidence des familles à faible revenu en utilisant le SFR après impôt au lieu du SFR avant impôt. Parmi les explications possibles, mentionnons la répartition des familles en fonction du seuil de faible revenu. D'autres travaux analytiques seraient nécessaires pour comprendre les facteurs en jeu.

[28] Les augmentations des prestations de la PNE ont également été versées aux familles dont le revenu est supérieur au seuil de faible revenu.

qui y sont utilisées se fondent sur l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Bien que la BD/MSPS ait les mêmes limites que l'EDTR, elle peut être ajustée pour tenir compte des limites relatives à la sous-déclaration des prestations d'aide sociale et à la supposition de la durée de réception de l'aide sociale.

Avec l'aide de Statistique Canada, la BD/MSPS[31] a été ajustée en utilisant les données sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et de Terre-Neuve et Labrador, qui les ont fournies dans le cadre d'un transfert de données unique. Muni de ces données, Statistique Canada a pu ajuster la BD/MSPS afin de tenir compte de la sous-déclaration de l'aide sociale. En outre, ces données provinciales sur l'aide sociale ont permis à Statistique Canada d'utiliser la BD/MSPS pour évaluer l'impact de la PNE d'un mois à l'autre, évitant ainsi la supposition que les bénéficiaires reçoivent l'aide sociale pendant l'année complète. Les résultats en matière d'impact de la PNE en utilisant la BD/MSPS sont différents des résultats fondés sur l'EDTR, mais se situent dans une telle fourchette que l'on peut dire que les résultats fondés sur la BD/MSBS corroborent les constatations dégagées en utilisant l'EDTR; ils sont résumés à l'annexe 3.

Pour contourner la troisième limite relative à la période courte visée par les données disponibles, le Centre d'étude des niveaux de vie (CENV) a utilisé la BD/MSPS[34] afin de simuler l'impact prévu de la PNE sur l'étendue et l'incidence du faible revenu en 2004. Les résultats de cette analyse diffèrent également de ceux de l'EDTR, mais, une fois de plus, ils se situent dans une fourchette qui corrobore les constatations de l'EDTR et sont présentés à l'annexe 4. (Le CENV diffusera ce rapport plus tard en 2002.)

Impact de la PNE sur le revenu des familles à faible revenu

En se fondant sur la BD/MSPS, au cours de la période de juillet 1999 à juin 2000, l'écart de faible revenu, c.-à-d. le montant total de revenu dont les familles auraient besoin pour atteindre un seuil de faible revenu (SFR avant impôt), a diminué de 465 millions de dollars[32], grâce à la PNE, ce qui représente un rétrécissement de l'écart de 7,6 p. 100.

Toutefois, on peut utiliser un indicateur supplémentaire pour mieux comprendre la façon dont la PNE a changé le revenu des familles à faible revenu avec enfants. À cette fin, le revenu moyen des familles à faible revenu avec enfants est utilisé. En se fondant sur cette mesure, en 1999, le revenu des familles à faible revenu avec enfants a augmenté, en moyenne, de 775 $[33] au cours de la même période.

Favoriser la participation au marché du travail

L'analyse exposée dans le présent chapitre ne révèle qu'une partie de la PNE. Non seulement la PNE a réduit l'étendue et l'incidence de la pauvreté chez les enfants, mais elle

[31] La version 9.0 de la BD/MSPS a été utilisée aux fins du présent exercice.

[32] Les augmentations des prestations de la PNE ont également été versées aux familles dont le revenu est supérieur au seuil de faible revenu.

[33] Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt entre juillet 1999 et juin 2000. Il convient de noter que cette augmentation du revenu des familles à faible revenu aurait pu être calculée à partir de l'EDTR.

[34] La version 9.0 de la BD/MSPS a été utilisée aux fins du présent exercice.

a également modifié et amélioré la méthode de versement des prestations et de prestation des services pour enfants aux familles à faible revenu avec enfants. Comme nous l'avons présenté dans la description du « mur de l'aide sociale », au chapitre 2, la PNE a augmenté l'incitation à chercher un emploi et a versé une aide accrue aux parents des familles à faible revenu qui ont déjà intégré le marché du travail. L'objectif de ce changement est d'aider les familles à faible revenu avec enfants à faire la transition de l'aide sociale au marché du travail et à aider les parents des familles à faible revenu qui travaillent déjà de continuer de le faire. Toutefois, l'évaluation de l'impact de cette amélioration du versement des prestations pour enfants sur les décisions des familles avec enfants concernant le marché du travail sera une composante importante de l'évaluation de la PNE. Les constatations de cette évaluation seront présentées dans le prochain Rapport d'étape sur la PNE.

Réduire les chevauchements et le double emploi

L'amélioration de la méthode de versement des prestations et de prestation des services à l'intention des enfants de familles à faible revenu est le résultat d'un effort coordonné des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux et des Premières nations en vue d'atteindre des objectifs communs. Ainsi, la PNE tend vers son troisième objectif, qui est de réduire les chevauchements et le double emploi. Comme nous l'avons indiqué au chapitre 2 :

a) L'initiative de la PNE a accru *l'intégration* des prestations pour enfants. Elle a donné aux provinces et territoires la possibilité d'intégrer les prestations pour enfants. Dans nombre de provinces et territoires, le Supplément de la PNE, ainsi que les prestations pour enfants provinciales et territoriales, ont intégré le régime de prestations pour enfants pour toutes les familles à faible revenu avec enfants.

Évaluation des prestations en nature : Programmes de prestations d'assurance-maladie complémentaires

Les prestations d'assurance-maladie complémentaires visent à permettre plus facilement aux parents bénéficiaires de l'aide sociale de prendre un emploi peu rémunéré ou à temps partiel et à prévenir qu'ils ne se tournent de nouveau vers l'aide sociale en raison des coûts élevés des soins de santé. Dans le cadre d'un programme de prestations d'assurance-maladie complémentaires, les familles de travailleurs à faible revenu reçoivent plusieurs prestations qui, auparavant, n'étaient disponibles qu'aux familles bénéficiaires de l'aide sociale.

Par exemple, près de 57 000 enfants ont bénéficié du programme de l'Alberta Child Health Benefit (ACHB) (allocation pour soins de santé pour enfants de l'Alberta) en 2000-2001. Parmi les personnes actuellement inscrites à ce programme, 97 p. 100 ont répondu que la protection de leurs enfants en vertu du programme a efficacement contribué à leur santé et 93 p. 100 d'entre eux pensaient que le programme avait aidé financièrement leur famille.

En outre, plus de 105 000 adultes et enfants ont bénéficié du programme de la Saskatchewan Family Health Benefit (SFHB) (allocations familiales pour soins de santé de la Saskatchewan) entre juillet 1998 et janvier 2000. Pour la grande majorité des bénéficiaires (71 p. 100), la SFHB représentait de nouvelles prestations. L'inscription au programme était élevée. Environ 93 p. 100 des familles admissibles au programme recevaient les Family Health Benefits.

b) L'initiative de la PNE verse des prestations *fondées sur le revenu* : La PNE verse des prestations aux familles à faible revenu en se fondant sur le revenu net des familles et n'est pas un programme de dernier recours, ce qui forcerait les familles à utiliser la plupart de leurs autres ressources avant de recevoir des prestations. Le Supplément de la PNE aide à briser le cycle de la pauvreté en offrant un soutien du revenu sans demander aux personnes de se départir des ressources dont elles ont besoin pour échapper à la pauvreté. La PNE est administrée de manière relativement simple et non stigmatisante.

c) Les prestations versées dans le cadre de l'initiative de la PNE sont *transférables* : Dans tous les territoires et provinces, les prestations de revenu sont versées à la famille, qu'elle soit bénéficiaire de l'aide sociale ou que les parents travaillent et, dans la plupart des provinces et territoires, les services sont aussi transférables. Avant la mise en œuvre de la PNE, les parents qui se détachaient de l'aide sociale pour travailler étaient souvent confrontés à la perte des prestations importantes qu'ils recevaient pour leurs enfants.

L'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques intitulée *Étude de la situation économique du Canada – 2001* fait état de l'initiative de Prestation nationale pour enfants comme une réalisation digne d'attention dans l'amélioration de l'efficacité et de la coordination entre les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux, ce qui laisse supposer que la PNE atteint son objectif consistant à réduire les chevauchements et le double emploi.

Résumé

En résumé, même s'il faut encore évaluer si la PNE atteint pleinement ses objectifs, les résultats obtenus à ce jour sont encourageants. Ceux-ci montrent que cette importante initiative fédérale-provinciale-territoriale a une incidence positive entraînant des progrès véritables dans l'élimination de la pauvreté chez les enfants. En outre, la PNE devenant plus généreuse en 2000 et 2001, on peut s'attendre à ce qu'elle ait un impact accru. Pour obtenir une estimation de l'impact potentiel de la PNE en 2004, voir l'annexe 4 (« Sommaire d'un rapport d'expert sur l'impact de la PNE »).

Le présent chapitre montre également la façon dont la PNE atteint son objectif consistant à réduire les chevauchements et le double emploi grâce aux changements qu'elle a apportés au régime fédéral-provincial-territorial de prestations pour enfants. Ensemble, ces résultats montrent que les gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux ont accompli de grandes réalisations dans cette initiative conjointe.

Enfin, des constatations additionnelles de l'évaluation de la PNE (voir l'encadré intitulé Résultats d'évaluation à suivre) seront présentées dans le prochain Rapport d'étape sur la PNE, qui permettra de mieux comprendre l'impact de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants.

Résultats d'évaluation à suivre

En plus de suivre l'évolution des indicateurs de résultats généraux et directs exposés dans le présent chapitre et dans le chapitre 3, les gouvernements se sont engagés à effectuer une évaluation externe de la PNE. En 1999, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'adopter une approche coordonnée concernant l'évaluation de la PNE. En 2000, avec l'aide d'experts en pauvreté chez les enfants et en questions relatives au marché du travail, une « évaluation de l'évaluabilité » a été élaborée proposant une stratégie d'évaluation étalée sur quatre ans. Celle-ci est en cours. Les résultats de l'évaluation des deux premières années seront présentés dans le prochain Rapport d'étape sur la PNE. Ces résultats se fonderont sur les deux modules suivants, qui font appel à des méthodes quantitatives et qualitatives :

- Le premier module se sert de méthodes quantitatives pour étudier l'impact de la PNE sur l'incidence et l'étendue de la pauvreté chez les enfants, sur les décisions des parents avec enfants concernant le marché du travail et sur la dépendance face à l'aide sociale. Il examine l'intégration des programmes de la PNE aux autres initiatives fédérales-provinciales-territoriales. Il évalue également l'efficacité du recours au système d'impôt sur le revenu des particuliers comme mécanisme de versement des prestations pour enfants et des suppléments au revenu gagné.
- Le deuxième module recourt à des méthodes qualitatives pour évaluer l'efficacité des programmes de réinvestissement de la PNE et déterminer la contribution de ceux-ci à l'atteinte des objectifs de la PNE. Il se concentre particulièrement sur l'impact des prestations et des services en nature sur les familles à faible revenu avec enfants. Ces programmes représentaient 32 p. 100 des stratégies de réinvestissement et d'investissement provinciales et territoriales en 1999.

La stratégie d'évaluation de la PNE est complétée par des recherches supplémentaires afin d'aider à informer l'élaboration des politiques et des programmes de soutien du revenu. Dans l'ensemble, la stratégie d'évaluation, qui se fonde sur ces deux modules ainsi que sur les recherches supplémentaires, est une indication de l'engagement des gouvernements à évaluer la PNE et à présenter des rapports sur l'évaluation de celle-ci.

5. Volet fédéral de la Prestation nationale pour enfants

Régime fédéral de prestations pour enfants

Le gouvernement du Canada verse des prestations pour enfants aux familles canadiennes depuis longtemps (voir ci-dessous l'encadré intitulé L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada). Depuis juillet 1998, le gouvernement du Canada fournit une aide financière supplémentaire directe aux familles au moyen d'une Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) améliorée. Il s'agit d'un montant versé mensuellement aux familles, en fonction du revenu familial, du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci. Ce programme vise à aider les familles à défrayer les coûts de l'éducation des enfants.

La figure 8 indique le montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants versée aux familles avec deux enfants en juillet 2001. Les familles à faible revenu touchent les prestations les plus élevées et, lorsque le revenu familial dépasse un certain niveau (21 744 $ en 2001-2002), le montant des prestations pour enfants est réduit graduellement.

FIGURE 8

Prestation fiscale canadienne pour enfants en juillet 2001, familles avec deux enfants

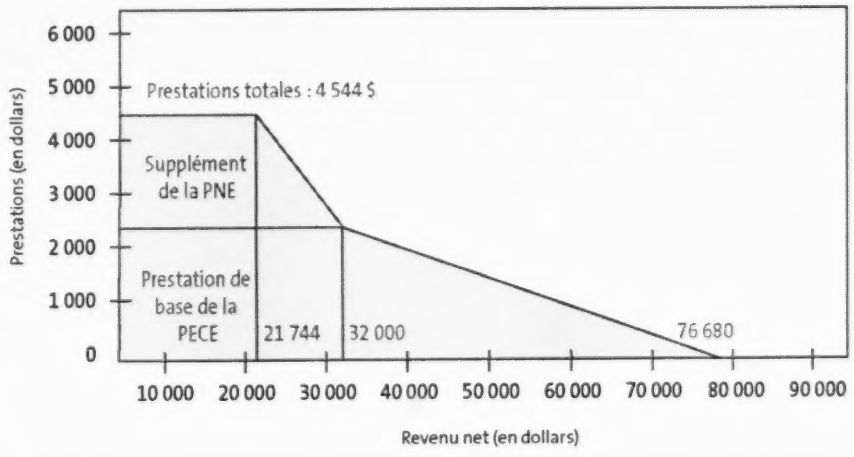

5. Volet fédéral de la Prestation nationale pour enfants

Régime fédéral de prestations pour enfants

Le gouvernement du Canada verse des prestations pour enfants aux familles canadiennes depuis longtemps (voir ci-dessous l'encadré intitulé L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada). Depuis juillet 1998, le gouvernement du Canada fournit une aide financière supplémentaire directe aux familles au moyen d'une Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) améliorée. Il s'agit d'un montant versé mensuellement aux familles, en fonction du revenu familial, du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci. Ce programme vise à aider les familles à défrayer les coûts de l'éducation des enfants.

La figure 8 indique le montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants versée aux familles avec deux enfants en juillet 2001. Les familles à faible revenu touchent les prestations les plus élevées et, lorsque le revenu familial dépasse un certain niveau (21 744 $ en 2001-2002), le montant des prestations pour enfants est réduit graduellement.

FIGURE 8

Prestation fiscale canadienne pour enfants en juillet 2001, familles avec deux enfants

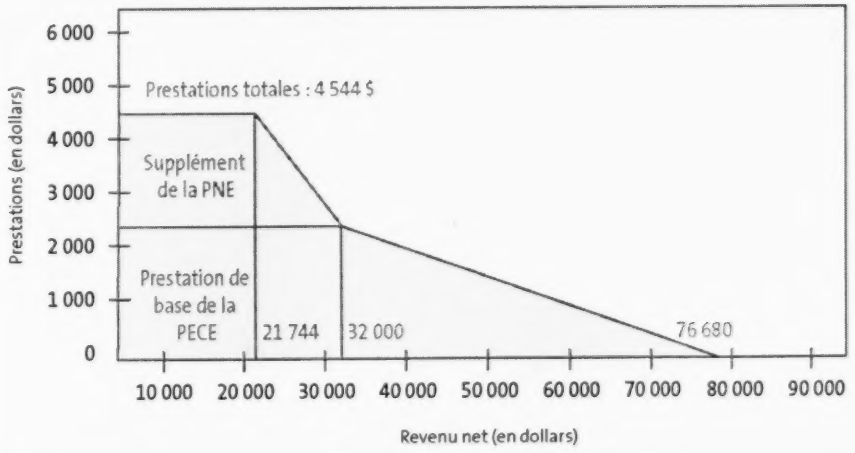

L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada

1918 – Exemption d'impôt pour enfants : Cette exemption offrait des économies d'impôt proportionnelles au revenu imposable. Elle ne s'appliquait pas aux familles qui ne payaient pas d'impôt sur le revenu.

1945 – Allocations familiales : Cette prestation était versée à toutes les familles canadiennes comptant des enfants à charge.

1973 – Le montant des allocations familiales a triplé, elles ont été indexées au coût de la vie et sont devenues imposables.

1978 – Crédit d'impôt remboursable pour enfants : Cette approche plus ciblée et liée au revenu concernant les prestations pour enfants fournissait le crédit maximal aux familles à faible revenu, un montant moindre allait aux familles à revenu moyen et aucun crédit n'était accordé aux familles plus fortunées.

1993 – Prestation fiscale pour enfants : Cette prestation regroupait les crédits d'impôt pour enfants et les allocations familiales en une prestation mensuelle unique fondée sur le nombre d'enfants et le revenu familial.

1993 – Supplément au revenu gagné (SARG) : Cette prestation additionnelle venait s'ajouter aux gains des familles de travailleurs à faible revenu d'emploi avec enfants. Les prestations d'enfants fédérales versées en 1993 s'élevaient à 5,1 milliards de dollars.

1998 – Supplément de la Prestation nationale pour enfants : Le Supplément de la PNE a remplacé le Supplément au revenu gagné et est versé à toutes les familles à faible revenu dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Comme première contribution à l'initiative de la PNE, le gouvernement du Canada a affecté 850 millions de dollars de plus par année au nouveau Supplément de la PNE. Ce montant s'ajoutait aux 5,1 milliards de dollars par année déjà consacrés à la PFCE.

Les budgets fédéraux de 1998, 1999 et 2000, et l'exposé économique et la mise à jour du budget d'octobre 2000, prévoyaient des investissements additionnels dans le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE. En conséquence, l'investissement du gouvernement du Canada dans la PFCE est censé atteindre 7,9 milliards de dollars en 2001-2002, y compris un investissement de 2,5 milliards de dollars dans le Supplément de la PNE. Dans son budget 2000, le gouvernement fédéral s'est engagé à continuer d'investir dans la PFCE en rétablissant l'indexation complète du montant des prestations et des seuils d'admissibilité, afin de protéger leur valeur contre l'inflation.

La PFCE a deux composantes principales : une prestation de base et le Supplément de la Prestation nationale pour enfants :

- La prestation de base assure des prestations pour enfants à toutes les familles à revenu faible et moyen. Plus de 80 p. 100 des familles canadiennes avec enfants touchent cette prestation de base.
- Le Supplément de la PNE procure des prestations supplémentaires aux familles à faible revenu en plus de la prestation de base. Les investissements consacrés au Supplément de la PNE représentent la contribution du gouvernement du Canada à l'initiative de la PNE.

Prestations destinées aux familles à faible revenu

En prévision du lancement de la PNE, le gouvernement du Canada a pris des mesures dans le budget fédéral de 1997 pour augmenter et restructurer ses prestations pour enfants. Depuis, il a augmenté les prestations tous les ans jusqu'à juillet 2001, et les prestations continueront d'augmenter grâce à l'indexation.

La figure 9 indique le montant total des prestations fédérales pour les familles à faible revenu depuis 1995, ainsi que les dépenses jusqu'à 2001-2002. L'investissement fédéral dans le Supplément de la PNE a considérablement augmenté au cours de cette période, passant des 300 millions de dollars dépensés en 1996-1997 au titre du Supplément au revenu gagné (SARG), qui a précédé la PNE, à environ 2,5 milliards de dollars en 2001-2002.

En outre, les familles à faible revenu qui reçoivent le Supplément de la PNE bénéficient aussi des augmentations de la prestation de base de la PFCE, qui a augmenté de 1 020 $ par enfant en 1996-1997 à 1 117 $ par enfant en 2001-2002.

Ces prestations, qui totalisent environ 3,1 milliards de dollars en 2001-2002, sont versées aux familles canadiennes à faible revenu afin de les aider à élever plus de 2,6 millions d'enfants. La figure 9 ne montre pas les prestations de base versées aux familles à revenu moyen, qui, selon les estimations, s'élèvent à 2,3 milliards en 2001-2002. Si l'on additionne les sommes consacrées à la prestation de base et au Supplément de la PNE, le soutien financier du gouvernement du Canada à l'égard de familles avec enfants ayant un revenu faible ou moyen s'élèvera, en 2001-2002, à un engagement total de 7,9 milliards de dollars.

Le tableau 7 indique que, à juillet 2002, cet investissement accru aura fourni une prestation annuelle additionnelle allant jusqu'à 4 682 $ aux familles de travailleurs à faible revenu ayant deux enfants, comparé à la prestation annuelle maximale de 2 540 $ qu'une telle famille aurait reçue en 1996. Il s'agit d'une augmentation de 84 p. 100 en six ans. L'augmentation est encore plus forte pour les familles à faible revenu plus nombreuses.

FIGURE 9

Dépenses annuelles de la PFCE consacrées aux familles à faible revenu, de 1995-1996 à 2002-2003 (en milliards de dollars)

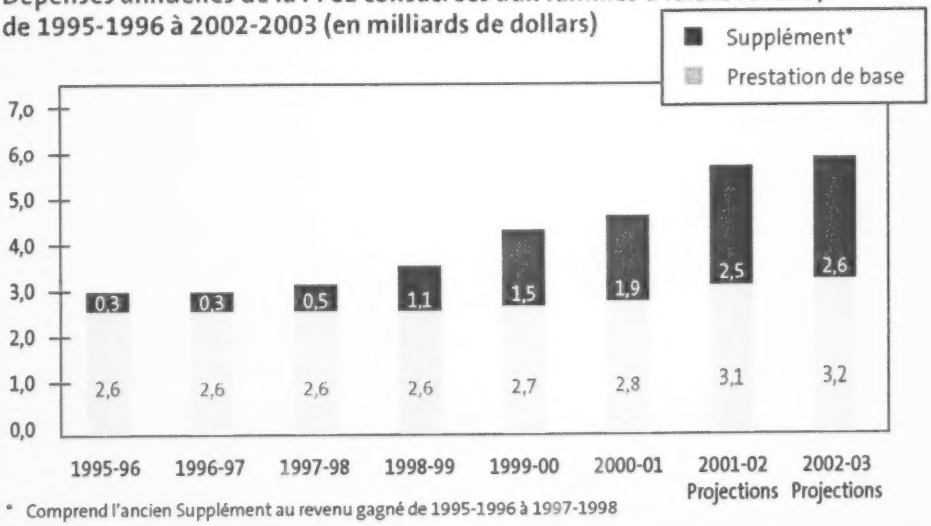

* Comprend l'ancien Supplément au revenu gagné de 1995-1996 à 1997-1998

Prestations destinées aux familles à faible revenu

En prévision du lancement de la PNE, le gouvernement du Canada a pris des mesures dans le budget fédéral de 1997 pour augmenter et restructurer ses prestations pour enfants. Depuis, il a augmenté les prestations tous les ans jusqu'à juillet 2001, et les prestations continueront d'augmenter grâce à l'indexation.

La figure 9 indique le montant total des prestations fédérales pour les familles à faible revenu depuis 1995, ainsi que les dépenses jusqu'à 2001-2002. L'investissement fédéral dans le Supplément de la PNE a considérablement augmenté au cours de cette période, passant des 300 millions de dollars dépensés en 1996-1997 au titre du Supplément au revenu gagné (SARG), qui a précédé la PNE, à environ 2,5 milliards de dollars en 2001-2002.

En outre, les familles à faible revenu qui reçoivent le Supplément de la PNE bénéficient aussi des augmentations de la prestation de base de la PFCE, qui a augmenté de 1 020 $ par enfant en 1996-1997 à 1 117 $ par enfant en 2001-2002.

Ces prestations, qui totalisent environ 3,1 milliards de dollars en 2001-2002, sont versées aux familles canadiennes à faible revenu afin de les aider à élever plus de 2,6 millions d'enfants. La figure 9 ne montre pas les prestations de base versées aux familles à revenu moyen, qui, selon les estimations, s'élèvent à 2,3 milliards en 2001-2002. Si l'on additionne les sommes consacrées à la prestation de base et au Supplément de la PNE, le soutien financier du gouvernement du Canada à l'égard de familles avec enfants ayant un revenu faible ou moyen s'élèvera, en 2001-2002, à un engagement total de 7,9 milliards de dollars.

Le tableau 7 indique que, à juillet 2002, cet investissement accru aura fourni une prestation annuelle additionnelle allant jusqu'à 4 682 $ aux familles de travailleurs à faible revenu ayant deux enfants, comparé à la prestation annuelle maximale de 2 540 $ qu'une telle famille aurait reçue en 1996. Il s'agit d'une augmentation de 84 p. 100 en six ans. L'augmentation est encore plus forte pour les familles à faible revenu plus nombreuses.

FIGURE 9

Dépenses annuelles de la PFCE consacrées aux familles à faible revenu, de 1995-1996 à 2002-2003 (en milliards de dollars)

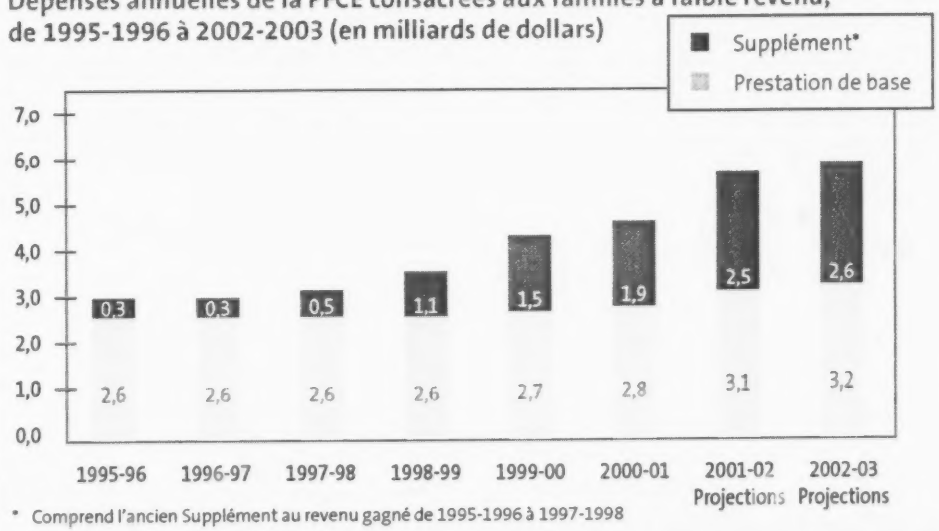

* Comprend l'ancien Supplément au revenu gagné de 1995-1996 à 1997-1998

TABLEAU 7

Comparaison des prestations fédérales maximales pour enfants entre 1996 et 2002

NOMBRE D'ENFANTS	PFE + SARG MAXIMAUX 1996-1997	PRESTATION DE BASE MAXIMALE + SUPPLÉMENT DE LA PNE 2002-2003	AUGMENTATION EN POURCENTAGE DES PRESTATIONS FÉDÉRALES
1	1,520 $	2 444 $	60 %
2	2,540 $	4 682 $	84 %
3	3,635 $	6 922 $	90 %
4	4,730 $	9 162 $	93 %

Nota : Les prestations ne comprennent pas une prestation additionnelle versée pour chaque enfant de moins de sept ans pour laquelle on n'a pas demandé de déduction pour frais de garde. En 1996-1997, cette prestation s'élevait à 213 $ par enfant; elle augmentera à 228 $ par enfant en 2002-2003.

TABLEAU 8

Dépenses totales du gouvernement fédéral au titre de la PNE en fonction de l'année de programme (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2000-2001
Supplément de la PNE	1 458,2	1 875,2	2 500,0
Allocations spéciales pour enfants	39,0	50,0	64,0
Programme d'aide au réétablissement	0,3	0,9	1,0
Investissements additionnels des Premières nations	8,3	2,6	6,8
Dépenses totales	1 505,8	1 928.7	2 571,8

En se fondant sur les prévisions d'inflation du gouvernement fédéral[35], il est prévu que, d'ici à 2004, les familles à faible revenu recevront des prestations annuelles maximales de la PFCE d'environ 2 500 $ pour le premier enfant et d'environ 2 300 $ pour chaque enfant suivant, soit des prestations totales d'à peu près 4 800 $ pour une famille de deux enfants.

Indexation des prestations

Depuis janvier 2000, le montant des prestations versées dans le cadre de la PFCE est protégé contre l'inflation grâce à la pleine indexation du système d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Cela veut dire que les montants de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE qui sont versés, ainsi que les niveaux de revenu auxquels les familles deviennent admissibles aux prestations, augmenteront proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie.

[35] Dans son budget 2000, le gouvernement fédéral a prévu un taux d'inflation de 2,1 p. 100 en 2003 et 2004.

Investissement total du gouvernement fédéral dans la PNE

En plus de son investissement important et croissant dans le supplément de la PNE, le gouvernement du Canada a d'autres investissements liés à l'initiative de la PNE. Parmi ceux-ci figurent les Allocations spéciales pour enfants versées pour venir en aide aux enfants confiés à la garde de familles d'accueil, de ministères ou d'organismes gouvernementaux, l'investissement lié à la PNE pour les Premières nations (en plus des fonds réinvestis dans le cadre de la PNE) et l'investissement additionnel dans le Programme d'aide au réétablissement (PAR) pour les réfugiés. On trouvera plus de détails sur ces programmes sur le site Web de la Prestation nationale pour enfants (http://www.prestationnationalepour enfants.ca).

TABLEAU 9

Supplément de la Prestation nationale pour enfants versé aux familles à faible revenu avec enfants en 1999-2000 et 2000-2001

PROVINCE OU TERRITOIRE	DE JUILLET 1999 À JUIN 2000		DE JUILLET 2000 À JUIN 2001	
	NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DU SUPPLÉMENT	MONTANT DES PRESTATIONS VERSÉES DE JUILLET 1999 À JUIN 2000 (EN MILLIONS DE DOLLARS)	NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DU SUPPLÉMENT	MONTANT DES PRESTATIONS VERSÉES DE JUILLET 2000 À JUIN 2001 (EN MILLIONS DE DOLLARS)
Terre-Neuve et Labrador	53 900	31,4 $	53 300	38,2 $
Île-du-Prince-Édouard	12 500	6,9 $	12 800	8,7 $
Nouvelle-Écosse	85 000	50,3 $	86 800	63,3 $
Nouveau-Brunswick	70 100	40,9 $	70 700	51,0 $
Québec	603 200	341,3 $	624 200	436,8 $
Ontario	879 400	504,4 $	907 700	645,7 $
Manitoba	124 300	69,1 $	130 800	91,0 $
Saskatchewan	124 500	69,5 $	128 500	90,4 $
Alberta	248 100	138,4 $	267 100	185,1 $
Colombie-Britannique	339 900	198,7 $	352 100	255,6 $
Nunavut	4 600	2,5 $	4 200	3,0 $
Territoires du Nord-Ouest	4 900	2,7 $	5 800	4,0 $
Yukon	2 700	1,6 $	2 600	1,7 $
Total*	2 555 300	1 458,2 $	2 648 000	1 875,2 $

* Ce nombre comprend les Canadiens et les Canadiennes vivant à l'étranger.

Nota : Le total des colonnes peut ne pas être juste, car les chiffres ont été arrondis.

Source : Agence des douanes et du revenu du Canada.

TABLEAU 7

Comparaison des prestations fédérales maximales pour enfants entre 1996 et 2002

NOMBRE D'ENFANTS	PFE + SARC MAXIMAUX 1996-1997	PRESTATION DE BASE MAXIMALE + SUPPLÉMENT DE LA PNE 2002-2003	AUGMENTATION EN POURCENTAGE DES PRESTATIONS FÉDÉRALES
1	1,520 $	2 444 $	60 %
2	2,540 $	4 682 $	84 %
3	3,635 $	6 922 $	90 %
4	4,730 $	9 162 $	93 %

Nota : Les prestations ne comprennent pas une prestation additionnelle versée pour chaque enfant de moins de sept ans pour laquelle on n'a pas demandé de déduction pour frais de garde. En 1996-1997, cette prestation s'élevait à 213 $ par enfant; elle augmentera à 228 $ par enfant en 2002-2003.

TABLEAU 8

Dépenses totales du gouvernement fédéral au titre de la PNE en fonction de l'année de programme (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2000-2001
Supplément de la PNE	1 458,2	1 875,2	2 500,0
Allocations spéciales pour enfants	39,0	50,0	64,0
Programme d'aide au réétablissement	0,3	0,9	1,0
Investissements additionnels des Premières nations	8,3	2,6	6,8
Dépenses totales	1 505,8	1 928,7	2 571,8

En se fondant sur les prévisions d'inflation du gouvernement fédéral[35], il est prévu que, d'ici à 2004, les familles à faible revenu recevront des prestations annuelles maximales de la PFCE d'environ 2 500 $ pour le premier enfant et d'environ 2 300 $ pour chaque enfant suivant, soit des prestations totales d'à peu près 4 800 $ pour une famille de deux enfants.

Indexation des prestations

Depuis janvier 2000, le montant des prestations versées dans le cadre de la PFCE est protégé contre l'inflation grâce à la pleine indexation du système d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Cela veut dire que les montants de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE qui sont versés, ainsi que les niveaux de revenu auxquels les familles deviennent admissibles aux prestations, augmenteront proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie.

[35] Dans son budget 2000, le gouvernement fédéral a prévu un taux d'inflation de 2,1 p. 100 en 2003 et 2004.

Investissement total du gouvernement fédéral dans la PNE

En plus de son investissement important et croissant dans le supplément de la PNE, le gouvernement du Canada a d'autres investissements liés à l'initiative de la PNE. Parmi ceux-ci figurent les Allocations spéciales pour enfants versées pour venir en aide aux enfants confiés à la garde de familles d'accueil, de ministères ou d'organismes gouvernementaux, l'investissement lié à la PNE pour les Premières nations (en plus des fonds réinvestis dans le cadre de la PNE) et l'investissement additionnel dans le Programme d'aide au réétablissement (PAR) pour les réfugiés. On trouvera plus de détails sur ces programmes sur le site Web de la Prestation nationale pour enfants (http://www.prestationnationalepour enfants.ca).

TABLEAU 9

Supplément de la Prestation nationale pour enfants versé aux familles à faible revenu avec enfants en 1999-2000 et 2000-2001

PROVINCE OU TERRITOIRE	DE JUILLET 1999 À JUIN 2000		DE JUILLET 2000 À JUIN 2001	
	NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DU SUPPLÉMENT	MONTANT DES PRESTATIONS VERSÉES DE JUILLET 1999 À JUIN 2000 (EN MILLIONS DE DOLLARS)	NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DU SUPPLÉMENT	MONTANT DES PRESTATIONS VERSÉES DE JUILLET 2000 À JUIN 2001 (EN MILLIONS DE DOLLARS)
Terre-Neuve et Labrador	53 900	31,4 $	53 300	38,2 $
Île-du-Prince-Édouard	12 500	6,9 $	12 800	8,7 $
Nouvelle-Écosse	85 000	50,3 $	86 800	63,3 $
Nouveau-Brunswick	70 100	40,9 $	70 700	51,0 $
Québec	603 200	341,3 $	624 200	436,8 $
Ontario	879 400	504,4 $	907 700	645,7 $
Manitoba	124 300	69,1 $	130 800	91,0 $
Saskatchewan	124 500	69,5 $	128 500	90,4 $
Alberta	248 100	138,4 $	267 100	185,1 $
Colombie-Britannique	339 900	198,7 $	352 100	255,6 $
Nunavut	4 600	2,5 $	4 200	3,0 $
Territoires du Nord-Ouest	4 900	2,7 $	5 800	4,0 $
Yukon	2 700	1,6 $	2 600	1,7 $
Total*	2 555 300	1 458,2 $	2 648 000	1 875,2 $

* Ce nombre comprend les Canadiens et les Canadiennes vivant à l'étranger.

Nota : Le total des colonnes peut ne pas être juste, car les chiffres ont été arrondis.

Source : Agence des douanes et du revenu du Canada.

Comme l'indique le tableau 8, les dépenses totales du gouvernement fédéral au titre de la PNE ont augmenté d'un peu plus de 1,5 milliard de dollars en 1999-2000 à un montant estimatif de 2,5 milliards de dollars en 2001-2002.

Supplément de la PNE

Le tableau 9 indique le nombre d'enfants qui ont bénéficié du Supplément de la PNE et le montant total de prestations par province ou territoire depuis l'instauration de l'initiative de la PNE. Le Supplément de la PNE de certaines familles qui reçoivent des prestations d'aide sociale est compensé par les ajustements des prestations pour enfants qu'elles reçoivent des programmes d'aide sociale de leur province, de leur territoire ou des Premières nations, tout en assurant que les prestations totales versées aux familles bénéficiaires de l'aide sociale sont au moins aussi élevées qu'avant l'instauration du Supplément de la PNE. Lorsque les provinces et territoires compensent ces fonds, ils les réinvestissent dans les programmes et services pour enfants liés à la PNE. Ces programmes et services sont décrits au chapitre 6.

6. Volet provincial et territorial de la PNE

La Prestation nationale pour enfants comprend un volet fédéral et un volet provincial/territorial[36]. Le volet fédéral, qui est décrit au chapitre 5, comprend des prestations fédérales accrues aux familles à faible revenu avec enfants. À mesure que ces prestations ont été mises en œuvre, la plupart des provinces et territoires[37] ont laissé les prestations fédérales accrues remplacer une partie de leurs prestations d'aide sociale versées aux familles avec enfants. Cela a permis aux provinces et territoires[38] de maintenir les prestations totales versées aux familles bénéficiaires de l'aide sociale au même niveau qu'auparavant, tout en consacrant plus de fonds aux programmes et services qui viennent en aide aux familles à faible revenu avec enfants. On appelle ces fonds les réinvestissements dans le cadre de la PNE.

Certains territoires et provinces[39] ont atteint un point où le Supplément de la PNE compense entièrement le montant des prestations pour enfants versées par l'entremise de l'aide sociale et ont restructuré leur régime d'aide sociale afin de verser des prestations pour enfants liées au revenu hors du régime de l'aide sociale. À mesure que le Supplément de la PNE augmente, ces provinces et territoires ne rajustent pas leurs prestations pour enfants liées au revenu. Pour eux, les fonds de réinvestissement représentent les économies « fixes » qu'ils réalisent depuis l'instauration de la PNE, lesquelles sont reportées continuellement d'une année à l'autre.

D'autres provinces et territoires[40] ont restructuré leur régime d'aide sociale afin de verser des prestations pour enfants liées au revenu hors du régime de l'aide sociale. Toutefois, ils continuent de compenser les augmentations du Supplément de la PNE. On trouvera une discussion plus détaillée de la méthode utilisée par les provinces et territoires pour compenser les prestations d'aide sociale grâce à la PNE sur le site Web suivant : http://www.prestationnationalepourenfants.ca.

En plus de ces réinvestissements, certains territoires et provinces consacrent des fonds additionnels aux prestations et services qui aident à atteindre les objectifs de la PNE.

---

[36] Les pourcentages cités dans le présent chapitre comprennent les dépenses des Premières nations, mais aucun des cinq secteurs de programme déclarés ne comprend les données sur les Premières nations.
Les données financières présentées dans le présent rapport sont examinées par chaque province et territoire conformément à ses exigences en matière de vérification.

[37] En 1998-1999, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve et Labrador ont décidé de ne pas rajuster les prestations d'aide sociale du plein montant du Supplément de la PNE. Le Nouveau-Brunswick a maintenu cette politique en 1999-2000. Terre-Neuve et Labrador a remanié son programme de soutien du revenu en 1999-2000 en instaurant la *Newfoundland and Labrador Child Benefit* (prestation pour enfants de Terre-Neuve et Labrador) à titre d'initiative de réinvestissement provincial. En 2000-2001 et 2001-2002, Terre-Neuve et Labrador, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba n'ont pas recouvré l'augmentation du Supplément de la PNE versé aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. En 2001-2002, le Manitoba a cessé de recouvrer le Supplément de la PNE pour les enfants de six ans ou moins.

[38] Le document *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001* ne comprend pas de données sur les investissements et réinvestissements du Québec. Tous les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme le reste de la population canadienne. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique de la famille, dans les services pour les familles et les enfants.

[39] Terre-Neuve et Labrador et la Nouvelle-Écosse sont dans ce cas.

[40] La Colombie-Britannique et la Saskatchewan sont dans ce cas.

On appelle ces fonds additionnels les investissements dans le cadre de la PNE. Les réinvestissements et investissements totaux constituent les initiatives provinciales-territoriales liées à la PNE.

Les initiatives liées à la PNE avantagent les enfants de familles de travailleurs à faible revenu, ainsi que les enfants de familles bénéficiaires de l'aide sociale. Combiné au Supplément de la PNE, lequel est versé que la famille participe au marché du travail ou reçoit l'aide sociale, ce soutien aide à abattre le mur de l'aide sociale et vise à faciliter les efforts des familles désireuses de devenir autonomes.

Les initiatives liées à la PNE misent sur les investissements pour aider les familles à faible revenu avec enfants, qui ont été faits

TABLEAU 10

Initiatives liées à la PNE des provinces, territoires et Premières nations, réinvestissements et total des initiatives, par province ou territoire (en millions de dollars)

PROVINCE OU TERRITOIRE	DÉPENSES 1999-2000		DÉPENSES 2000-2001		ESTIMATIONS 2000-2001	
	RÉINVESTISSEMENTS	TOTAL DES INITIATIVES	RÉINVESTISSEMENTS	TOTAL DES INITIATIVES	RÉINVESTISSEMENTS	TOTAL DES INITIATIVES
Terre-Neuve et Labrador	5,1	13,2	6,8	16,7	7,0	18,0
Île-du-Prince-Édouard	1,4	1,4	1,8	1,8	2,0	2,2
Nouvelle-Écosse	16,9	16,9	21,5	21,5	20,2	33,2
Nouveau-Brunswick	0,0	5,3	0,0	8,4	0,0	8,8
Ontario	151,0	184,0	166,7	205,9	193,8	253,8
Manitoba*	15,6	19,4	17,0	30,7	12,7	35,1
Saskatchewan	22,2	45,1	29,0	35,8	38,0	41,0
Alberta	22,0	22,0	32,1	32,1	35,2	35,2
Colombie-Britannique	121,3	121,3	176,3	176,3	239,3	239,3
Yukon	0,2	0,6	0,2	0,9	0,3	1,1
Territoires du Nord-Ouest	0,7	2,1	0,8	2,1	1,3	2,2
Nunavut	1,6	2,3	2,3	2,8	2,5	2,6
Premières nations	41,9	50,2	50,2	54,3	53,8	59,5
Citoyenneté et Immigration	2,3	2,3	2,3	3,1	1,8	2,8
Total	402,0	486,2	507,0	592,3	607,8	734,7

* Certains fonds de l'initiative de Développement de la petite enfance sont compris dans le total des initiatives de 2001-2002.

Nota : Le total des colonnes peut ne pas être juste, car les chiffres ont été arrondis.

On appelle ces fonds additionnels les investissements dans le cadre de la PNE. Les réinvestissements et investissements totaux constituent les initiatives provinciales-territoriales liées à la PNE.

Les initiatives liées à la PNE avantagent les enfants de familles de travailleurs à faible revenu, ainsi que les enfants de familles bénéficiaires de l'aide sociale. Combiné au Supplément de la PNE, lequel est versé que la famille participe au marché du travail ou reçoit l'aide sociale, ce soutien aide à abattre le mur de l'aide sociale et vise à faciliter les efforts des familles désireuses de devenir autonomes.

Les initiatives liées à la PNE misent sur les investissements pour aider les familles à faible revenu avec enfants, qui ont été faits

TABLEAU 10

Initiatives liées à la PNE des provinces, territoires et Premières nations, réinvestissements et total des initiatives, par province ou territoire (en millions de dollars)

PROVINCE OU TERRITOIRE	DÉPENSES 1999-2000		DÉPENSES 2000-2001		ESTIMATIONS 2000-2001	
	RÉINVESTISSEMENTS	TOTAL DES INITIATIVES	RÉINVESTISSEMENTS	TOTAL DES INITIATIVES	RÉINVESTISSEMENTS	TOTAL DES INITIATIVES
Terre-Neuve et Labrador	5,1	13,2	6,8	16,7	7,0	18,0
Île-du-Prince-Édouard	1,4	1,4	1,8	1,8	2,0	2,2
Nouvelle-Écosse	16,9	16,9	21,5	21,5	20,2	33,2
Nouveau-Brunswick	0,0	5,3	0,0	8,4	0,0	8,8
Ontario	151,0	184,0	166,7	205,9	193,8	253,8
Manitoba*	15,6	19,4	17,0	30,7	12,7	35,1
Saskatchewan	22,2	45,1	29,0	35,8	38,0	41,0
Alberta	22,0	22,0	32,1	32,1	35,2	35,2
Colombie-Britannique	121,3	121,3	176,3	176,3	239,3	239,3
Yukon	0,2	0,6	0,2	0,9	0,3	1,1
Territoires du Nord-Ouest	0,7	2,1	0,8	2,1	1,3	2,2
Nunavut	1,6	2,3	2,3	2,8	2,5	2,6
Premières nations	41,9	50,2	50,2	54,3	53,8	59,5
Citoyenneté et Immigration	2,3	2,3	2,3	3,1	1,8	2,8
Total	402,0	486,2	507,0	592,3	607,8	734,7

* Certains fonds de l'initiative de Développement de la petite enfance sont compris dans le total des initiatives de 2001-2002.

Nota : Le total des colonnes peut ne pas être juste, car les chiffres ont été arrondis.

par plusieurs provinces et territoires avant l'instauration de la PNE. En outre, les gouvernements provinciaux et territoriaux continuent d'apporter une aide financière importante aux familles à faible revenu avec enfants par l'entremise de programmes d'aide sociale ou de prestations pour enfants intégrées.

Initiatives liées à la PNE en 2000-2001 et 2001-2002

En 2000-2001, le deuxième exercice complet de fonctionnement de la PNE, on estime que les réinvestissements et investissements effectués par les provinces, territoires et Premières nations s'élèvent à 592,3 millions de dollars. En 2001-2002, ces réinvestissements et investissements sont estimés à 734,7 millions de dollars.

Le tableau 10 présente une ventilation des dépenses de chaque province et territoire au cours des trois premiers exercices complets de fonctionnement de l'initiative. Les chiffres de 1999-2000 et de 2000-2001 sont des dépenses réelles, tandis que ceux de 2001-2002 sont des estimations.

Pour sélectionner les initiatives liées à la PNE, les provinces et territoires se reportent au Cadre national de réinvestissement dont ont convenu les ministres responsables des services sociaux[41]. Ce cadre donne aux provinces et territoires la possibilité de choisir les réinvestissements et les investissements qui répondent à leurs priorités et satisfont les besoins de leurs résidants, tout en respectant les objectifs de la PNE.

FIGURE 10

Résumé des initiatives liées à la PNE des provinces, territoires et Premières nations, par secteur de programme, 2000-2001 (chiffres réels)

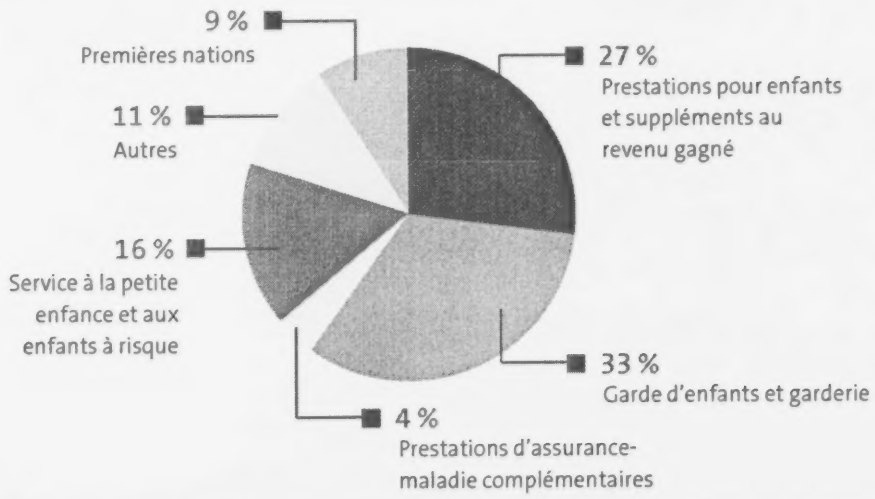

[41] Les Premières nations suivent également un cadre de réinvestissement, qui est administré par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien (décrit au chapitre 7 du présent rapport). Citoyenneté et Immigration Canada administre le Programme d'aide au réétablissement (PAR), qui verse aux réfugiés des prestations équivalentes aux montants que les provinces et territoires versent par l'entremise de l'aide sociale. En conséquence, le PAR a également une composante réinvestissement dans le cadre de la PNE.

Bon nombre de provinces, de territoires et de Premières nations fondent leurs décisions en matière de réinvestissement sur des consultations auprès de leurs résidants ou incluent de telles consultations dans un remaniement général des programmes de soutien du revenu.

Les réinvestissements et les investissements apportent des mesures de soutien, nouvelles ou bonifiées, aux familles à faible revenu dans cinq secteurs clés :

- les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné;
- les initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies;
- les services à la petite enfance et aux enfants à risque;
- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- les autres initiatives liées à la PNE.

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné offrent un important soutien financier aux familles à faible revenu. Ces prestations sont de plus en plus souvent versées hors du régime de l'aide sociale de sorte que les familles puissent recevoir les prestations pour enfants, que les parents travaillent ou non. Elles améliorent la stabilité financière des familles à faible revenu, compensent les salaires peu élevés souvent inhérents aux emplois de premier échelon et aident les parents à continuer de travailler et à en arriver à un emploi mieux rémunéré.

Plusieurs provinces ont complètement restructuré leur régime d'aide sociale de manière à fournir des prestations pour enfants indépendamment de ce régime. Ainsi, les familles de ces provinces conservent leurs prestations provinciales pour enfants — en plus du Supplément de la PNE — lorsqu'elles passent de l'aide sociale au marché du travail.

Plusieurs autres gouvernements versent des prestations pour enfants qui s'ajoutent aux allocations accordées pour les enfants dans le cadre de l'aide sociale. Dans la plupart des cas, la prestation provinciale ou territoriale pour enfants est intégrée au versement mensuel de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Certains gouvernements versent également un supplément au revenu gagné aux familles de travailleurs à faible revenu. Il s'agit d'une forme de prestation pour enfants offrant aux familles à titre d'incitatif à l'emploi des ressources supplémentaires pour les aider à assumer les coûts associés à l'éducation des enfants. L'admissibilité est liée à un revenu d'emploi minimal. Les suppléments au revenu gagné s'ajoutent au revenu familial des travailleurs à faible salaire pour aider ces familles à assumer les coûts associés au travail.

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné représentent le deuxième plus important secteur

TABLEAU 11

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	151,9	161,1	203,8
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	31,3 %	27,2 %	27,7 %

Bon nombre de provinces, de territoires et de Premières nations fondent leurs décisions en matière de réinvestissement sur des consultations auprès de leurs résidants ou incluent de telles consultations dans un remaniement général des programmes de soutien du revenu.

Les réinvestissements et les investissements apportent des mesures de soutien, nouvelles ou bonifiées, aux familles à faible revenu dans cinq secteurs clés :

- les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné;
- les initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies;
- les services à la petite enfance et aux enfants à risque;
- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- les autres initiatives liées à la PNE.

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné offrent un important soutien financier aux familles à faible revenu. Ces prestations sont de plus en plus souvent versées hors du régime de l'aide sociale de sorte que les familles puissent recevoir les prestations pour enfants, que les parents travaillent ou non. Elles améliorent la stabilité financière des familles à faible revenu, compensent les salaires peu élevés souvent inhérents aux emplois de premier échelon et aident les parents à continuer de travailler et à en arriver à un emploi mieux rémunéré.

Plusieurs provinces ont complètement restructuré leur régime d'aide sociale de manière à fournir des prestations pour enfants indépendamment de ce régime. Ainsi, les familles de ces provinces conservent leurs prestations provinciales pour enfants — en plus du Supplément de la PNE — lorsqu'elles passent de l'aide sociale au marché du travail.

Plusieurs autres gouvernements versent des prestations pour enfants qui s'ajoutent aux allocations accordées pour les enfants dans le cadre de l'aide sociale. Dans la plupart des cas, la prestation provinciale ou territoriale pour enfants est intégrée au versement mensuel de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Certains gouvernements versent également un supplément au revenu gagné aux familles de travailleurs à faible revenu. Il s'agit d'une forme de prestation pour enfants offrant aux familles à titre d'incitatif à l'emploi des ressources supplémentaires pour les aider à assumer les coûts associés à l'éducation des enfants. L'admissibilité est liée à un revenu d'emploi minimal. Les suppléments au revenu gagné s'ajoutent au revenu familial des travailleurs à faible salaire pour aider ces familles à assumer les coûts associés au travail.

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné représentent le deuxième plus important secteur

TABLEAU 11

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	151,9	161,1	203,8
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	31,3 %	27,2 %	27,7 %

TABLEAU 12

Garde d'enfants et garderies – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	173,7	197,6	225,5
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	35,8 %	33,4 %	30,6 %

d'initiatives liées à la PNE pour chacune des années qui ont suivi l'instauration de cette dernière.

Initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies

Les services de garde d'enfants doivent être accessibles et abordables pour que les parents à faible revenu puissent trouver et conserver un emploi. Accroître l'accès à de tels services et leur abordabilité donne cette possibilité et contribue au développement sain de l'enfant.

Les initiatives des provinces et territoires en matière de garde d'enfants dans le cadre de la PNE revêtent diverses formes, huit provinces ayant consacré des fonds liés à la PNE à ce secteur. La garde d'enfants et les garderies représentent la plus importante part du financement affecté aux initiatives liées à la PNE pour chacune des quatre premières années de fonctionnement de cette dernière. Environ 80 p. 100 de ce financement est rattaché à un programme particulier — le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants de l'Ontario.

Certains gouvernements accordent des fonds sous forme de subventions aux garderies, permettant ainsi à ces dernières d'offrir des services plus abordables aux familles de travailleurs à faible revenu. D'autres gouvernements procurent une aide directement aux familles afin de contribuer aux frais de garde d'enfants tout en leur permettant de choisir le genre de services qui correspond le mieux à leurs besoins. D'autres encore combinent ces deux façons de procéder.

Chacune de ces mesures vise à aider les familles à faible revenu à assumer les coûts supplémentaires de garde d'enfants liés au fait d'avoir un emploi. Chaque façon de procéder est adaptée à l'environnement et aux besoins particuliers des familles de la province ou du territoire particulier.

TABLEAU 13

Services à la petite enfance et aux enfants à risque – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	48,6	91,9	139,7
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	10,0 %	15,5 %	19,0 %

TABLEAU 14

Prestations d'assurance-maladie complémentaires – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	15,9	22,6	25,4
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	3,3 %	3,8 %	3,5 %

Services à la petite enfance et aux enfants à risque

Les experts en développement des enfants s'accordent pour dire que les six premières années jouent un rôle crucial dans le développement et le bien-être futur des enfants. Plusieurs gouvernements concentrent leurs initiatives liées à la PNE dans des services offrant des mesures de soutien précoce aux familles à faible revenu avec enfants afin d'optimiser le développement des enfants et de leur donner un bon départ dans la vie. Ces programmes vont du dépistage prénatal à l'information sur la nutrition de la mère et de l'enfant, sans oublier les compétences parentales.

En plus de recevoir des services à la petite enfance, les enfants et les jeunes à risque bénéficient d'un soutien qui les aide à s'engager sur la bonne voie. Les services destinés aux enfants à risque, qui vont des programmes d'alphabétisation précoce, aux loisirs et aux programmes communautaires pour les jeunes, peuvent faire une différence pour ces enfants.

Ces trois dernières années, les programmes de ce secteur ont reçu la troisième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE. Ce secteur a connu la plus forte croissance sur le plan du nombre de gouvernements qui y investissent – qui est passé de six à onze depuis l'instauration de la PNE.

Prestations d'assurance-maladie complémentaires

Les prestations d'assurance-maladie complémentaires couvrent des frais autres que ceux assumés par le régime d'assurance-maladie, notamment les soins de la vue,

TABLEAU 15

Autres – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	45,8	64,8	82,0
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	9,4 %	10,9 %	11,2 %

TABLEAU 12

Garde d'enfants et garderies – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	173,7	197,6	225,5
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	35,8 %	33,4 %	30,6 %

d'initiatives liées à la PNE pour chacune des années qui ont suivi l'instauration de cette dernière.

Initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies

Les services de garde d'enfants doivent être accessibles et abordables pour que les parents à faible revenu puissent trouver et conserver un emploi. Accroître l'accès à de tels services et leur abordabilité donne cette possibilité et contribue au développement sain de l'enfant.

Les initiatives des provinces et territoires en matière de garde d'enfants dans le cadre de la PNE revêtent diverses formes, huit provinces ayant consacré des fonds liés à la PNE à ce secteur. La garde d'enfants et les garderies représentent la plus importante part du financement affecté aux initiatives liées à la PNE pour chacune des quatre premières années de fonctionnement de cette dernière. Environ 80 p. 100 de ce financement est rattaché à un programme particulier — le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants de l'Ontario.

Certains gouvernements accordent des fonds sous forme de subventions aux garderies, permettant ainsi à ces dernières d'offrir des services plus abordables aux familles de travailleurs à faible revenu. D'autres gouvernements procurent une aide directement aux familles afin de contribuer aux frais de garde d'enfants tout en leur permettant de choisir le genre de services qui correspond le mieux à leurs besoins. D'autres encore combinent ces deux façons de procéder.

Chacune de ces mesures vise à aider les familles à faible revenu à assumer les coûts supplémentaires de garde d'enfants liés au fait d'avoir un emploi. Chaque façon de procéder est adaptée à l'environnement et aux besoins particuliers des familles de la province ou du territoire particulier.

TABLEAU 13

Services à la petite enfance et aux enfants à risque – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	48,6	91,9	139,7
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	10,0 %	15,5 %	19,0 %

TABLEAU 14

Prestations d'assurance-maladie complémentaires – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	15,9	22,6	25,4
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	3,3 %	3,8 %	3,5 %

Services à la petite enfance et aux enfants à risque

Les experts en développement des enfants s'accordent pour dire que les six premières années jouent un rôle crucial dans le développement et le bien-être futur des enfants. Plusieurs gouvernements concentrent leurs initiatives liées à la PNE dans des services offrant des mesures de soutien précoce aux familles à faible revenu avec enfants afin d'optimiser le développement des enfants et de leur donner un bon départ dans la vie. Ces programmes vont du dépistage prénatal à l'information sur la nutrition de la mère et de l'enfant, sans oublier les compétences parentales.

En plus de recevoir des services à la petite enfance, les enfants et les jeunes à risque bénéficient d'un soutien qui les aide à s'engager sur la bonne voie. Les services destinés aux enfants à risque, qui vont des programmes d'alphabétisation précoce, aux loisirs et aux programmes communautaires pour les jeunes, peuvent faire une différence pour ces enfants.

Ces trois dernières années, les programmes de ce secteur ont reçu la troisième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE. Ce secteur a connu la plus forte croissance sur le plan du nombre de gouvernements qui y investissent – qui est passé de six à onze depuis l'instauration de la PNE.

Prestations d'assurance-maladie complémentaires

Les prestations d'assurance-maladie complémentaires couvrent des frais autres que ceux assumés par le régime d'assurance-maladie, notamment les soins de la vue,

TABLEAU 15

Autres – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
Dépenses des provinces-territoires et de CIC	45,8	64,8	82,0
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	9,4 %	10,9 %	11,2 %

les médicaments d'ordonnance, les soins dentaires, ainsi que d'autres prestations. La nature de ces prestations varie d'un gouvernement à l'autre, et la plupart de ces derniers les offrent depuis longtemps aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. Maintenant, certains territoires et provinces versent ces prestations au titre de tous les enfants de familles à faible revenu dans le cadre d'initiatives liées à la PNE.

Ces programmes ont pour but d'assurer que les familles conservent certaines prestations pour soins de santé importantes lorsqu'elles passent de l'aide sociale au marché du travail. Les familles peuvent ainsi quitter l'aide sociale plus facilement, sachant qu'elles pourront toujours compter sur ces prestations importantes pour leurs enfants.

Les prestations d'assurance-maladie versées dans le cadre d'initiatives liées à la PNE varient d'un gouvernement à l'autre. L'Alberta Child Health Benefit est la plus vaste de ces initiatives au pays représentant environ 75 p. 100 des sommes totales dépensées dans ce secteur au Canada.

Le nombre de gouvernements investissant dans les prestations d'assurance-maladie complémentaires a augmenté au cours des quatre années de fonctionnement de la PNE (cinq en 2001-2002), tout comme les sommes investies dans ce secteur.

Autres initiatives liées à la PNE

La souplesse de la PNE permet aux provinces et aux territoires de mettre en œuvre des initiatives adaptées aux besoins particuliers de leur population. Sept gouvernements et Citoyenneté et Immigration Canada ont fait des réinvestissements dans la catégorie « autres initiatives liées à la PNE ».

Les municipalités ontariennes, qui partagent la responsabilité de l'aide sociale avec la province, offrent un vaste éventail d'exemples de réinvestissements dans cette catégorie. Ce volet municipal compte des programmes d'intervention précoce, des services de garde d'enfants, des mesures d'aide à l'emploi et des programmes de prévention. Les réinvestissements de la catégorie « autres » ont représenté la quatrième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE.

7. Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants

Le gouvernement du Canada s'est engagé à se concentrer sur les enjeux et problèmes de tous les jours auxquels sont confrontés les Premières nations. L'évolution du profil démographique du pays indique que la population des Premières nations augmente plus rapidement que la population générale canadienne, alors que les indicateurs socio-économiques des Premières nations sont moins bons. Par conséquent, le gouvernement fédéral veut prendre des mesures pratiques pour s'assurer que les Premières nations jouissent des mêmes possibilités que tout le peuple canadien. Le programme de réinvestissement dans la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations est l'une de ces mesures, et le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec les Premières nations, lequel se fonde sur le principe de respect mutuel, afin d'atteindre l'objectif commun consistant à améliorer la qualité de la vie des Premières nations.

Le présent chapitre décrit la façon dont les Premières nations dans les réserves et le gouvernement fédéral satisfont conjointement les besoins des familles à faible revenu dans les réserves par l'entremise du programme de réinvestissement des Premières nations dans le cadre de la PNE. Nous verrons tout d'abord la méthode de mise en œuvre dans les réserves du programme de réinvestissement par les Premières nations et les genres de secteurs d'activités où il intervient. Ensuite, la surveillance – grâce à des autoévaluations et à une évaluation provisoire – des progrès réalisés dans le programme de réinvestissement dans le cadre de la PNE est passé en revue. Enfin, dans le présent chapitre, nous décrivons les prochaines étapes pour le programme de réinvestissement des Premières nations dans le cadre de la PNE tout en continuant de s'assurer que celles-ci disposent de la latitude nécessaire pour mettre en œuvre des programmes et exécuter des services qui cadrent avec les priorités de leurs collectivités, tout en faisant avancer les objectifs de la Prestation nationale pour enfants consistant à réduire la pauvreté chez les enfants et à la prévenir, et à intégrer le marché du travail.

Les Premières nations et le réinvestissement dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants

Environ 600 Premières nations au Canada participent à l'initiative de la PNE. Chacune assume un rôle important dans le mise en œuvre de la PN, car elle administre le programme de réinvestissement. Tout comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations qui versent des prestations d'aide sociale peuvent décider de réinvestir les économies provenant des rajustements découlant de l'aide sociale dans des programmes et services adaptés aux besoins et aux priorités de chaque collectivité, tout en faisant avancer les objectifs de la PNE.

Les programmes des Premières nations varient d'une collectivité à l'autre et s'étendent, en général, à un plus vaste ensemble de secteurs que leurs équivalents provinciaux et territoriaux. Cela provient des différences importantes qui existent dans le montant

des fonds de réinvestissement dont disposent les collectivités et du fait que les Premières nations tentent d'adapter leurs initiatives de réinvestissement aux besoins particuliers de leurs collectivités. Les Premières nations qui vivent dans la même province ou le même territoire réinvestissent dans des secteurs différents en se fondant sur la situation de chaque collectivité, pourvu que les réinvestissements cadrent avec les objectifs de la PNE.

Le programme de réinvestissement dans le cadre de la PNE vise à fournir un sentiment de responsabilité collective envers les activités parce que chaque activité est conçue par la collectivité afin de satisfaire expressément ses besoins divers et uniques. La responsabilité collective est accrue en raison de l'incidence plus grande qu'une activité spécialement conçue peut avoir sur une faible population. Par exemple, si une collectivité souhaite inculquer à ses jeunes l'importance de la nutrition et d'un déjeuner sain, des programmes de nutrition et de déjeuners ou de dîners à l'école peuvent être mis en place grâce à la PNE afin d'atteindre cet objectif. Dans d'autres cas, les fonds de la PNE ont servi à financer d'autres programmes dans des collectivités, qui, autrement, n'auraient pas été élaborés, notamment des activités d'enrichissement de la collectivité, comme la sensibilisation aux traditions culturelles, les programmes de confiance en soi ou les activités récréatives pour les jeunes et les enfants.

Les programmes de réinvestissement des Premières nations dans le cadre de la PNE tombent dans les cinq grands secteurs d'activité suivants :

Garde d'enfants et garderies – Ces programmes visent à mettre sur pied et à améliorer des garderies et des services de garde d'enfants. Ils permettent à un plus grand nombre de familles à faible revenu d'obtenir des places en garderie ou de réduire leurs coûts de services de garde. Parmi les réinvestissements dans les services de garde et les garderies, mentionnons l'amélioration des garderies, l'augmentation du nombre de places dans les garderies et les services de garderie pour les enfants de parents qui suivent des programmes d'emploi et de formation.

Alimentation des enfants – Ce secteur a pour objet de favoriser la santé et le bien-être des enfants au moyen de programmes de repas dans les écoles ainsi que d'activités d'éducation sur l'alimentation familiale et la préparation des repas à l'intention des parents. Ils comprennent, par exemple, les programmes éducatifs sur la nutrition : paniers alimentaires et programmes de repas (déjeuners, dîners et collations) fournis à l'école.

Développement de la petite enfance – Programmes axés sur l'intervention précoce auprès des parents en vue d'assurer aux enfants un bon départ dans la vie. Ils comprennent, par exemple, les compétences parentales et les centres de consultation pour les parents.

Possibilités d'emploi et programmes de formation – Initiatives visant à accroître les compétences des parents avec enfants pour ainsi augmenter leurs chances de se trouver un emploi. Elles comprennent, par exemple, des programmes de développement de l'emploi et des compétences, des programmes d'emploi d'été pour les jeunes et des ateliers de développement personnel.

Enrichissement de la collectivité – Dans les collectivités des Premières nations, pour réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et créer un attachement à la population active, il faut accroître la confiance en soi et la prise de conscience, ainsi que favoriser un sentiment d'histoire et de fierté de la culture. Ce secteur d'activité cible des éléments intangibles et qualitatifs en finançant des programmes et services dans le secteur de l'enseignement culturel (art, musique, conter des histoires), des activités récréatives, des groupes de soutien par les pairs, ou des

TABLEAU 16

Réinvestissements des Premières nations liés à la PNE depuis 1998

ANNÉE	RÉINVESTISSEMENT TOTAL
1998-1999	30,3 millions de dollars
1999-2000	50,2 millions de dollars
2000-2001	54,3 millions de dollars*
2001-2002	59,5 millions de dollars*

*Estimations

TABLEAU 17

Nombre de familles et d'enfants des Premières nations bénéficiant des réinvestissements liés à la PNE, en 2000-2001

RÉGION	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE D'ENFANTS
Yukon	165	253
Colombie-Britannique	17 046	28 907
Alberta	3 396	8 354
Saskatchewan	1 294	3 599
Manitoba	6 197	14 796
Ontario	11 091	20 742
Québec	14 214	20 433
Atlantique	593	963
Total	53 996	98 047

groupes qui réunissent les anciens, les enfants et les jeunes de la collectivité. Ce secteur d'activités peut également comprendre le financement des aides parentales, familiales et communautaires, comme l'autonomie fonctionnelle, la gestion financière, les échanges de vêtements ou les manifestations culturelles.

Le tableau 16 indique l'enveloppe totale de réinvestissement des Premières nations dans le cadre de la PNE depuis la mise en œuvre du programme en 1998.

Bien qu'il soit difficile de déterminer avec exactitude combien d'enfants et de familles bénéficient de la Prestation nationale pour enfants, il est évident qu'un nombre considérable de Premières nations participent aux programmes de réinvestissement. Les données présentées dans le tableau 17 ont été fournies par les Premières nations, mais elles peuvent servir seulement de repères pour estimer le nombre d'enfants et de familles qui bénéficient de la PNE. Étant donné que, dans certains cas, les Premières nations ont réuni les ressources de la PNE avec des ressources affectées à d'autres programmes, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones ou l'Initiative de garde d'enfants pour les Inuit et les Premières nations, il est possible qu'un plus grand nombre d'enfants que ceux indiqués dans ce tableau en bénéficient.

Suivi des progrès – Évaluation de la Prestation nationale pour enfants dans les Premières nations

Le suivi des progrès de la PNE dans les Premières nations consiste en une approche à deux volets. Premièrement, le processus d'autoévaluation comprend des ateliers régionaux permanents et un atelier national annuel, qui réunit les participants aux ateliers régionaux. La participation est volontaire. Deuxièmement, l'*Évaluation provisoire de la PNE dans les Premières nations* est un processus conjoint entre les Premières nations et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Le processus a été lancé en 2001 et a mis à contribution un échantillon d'environ 10 collectivités de tout le pays, les résultats devant être disponibles en été 2002.

TABLEAU 16

Réinvestissements des Premières nations liés à la PNE depuis 1998

ANNÉE	RÉINVESTISSEMENT TOTAL
1998-1999	30,3 millions de dollars
1999-2000	50,2 millions de dollars
2000-2001	54,3 millions de dollars*
2001-2002	59,5 millions de dollars*

*Estimations

TABLEAU 17

Nombre de familles et d'enfants des Premières nations bénéficiant des réinvestissements liés à la PNE, en 2000-2001

RÉGION	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE D'ENFANTS
Yukon	165	253
Colombie-Britannique	17 046	28 907
Alberta	3 396	8 354
Saskatchewan	1 294	3 599
Manitoba	6 197	14 796
Ontario	11 091	20 742
Québec	14 214	20 433
Atlantique	593	963
Total	53 996	98 047

groupes qui réunissent les anciens, les enfants et les jeunes de la collectivité. Ce secteur d'activités peut également comprendre le financement des aides parentales, familiales et communautaires, comme l'autonomie fonctionnelle, la gestion financière, les échanges de vêtements ou les manifestations culturelles.

Le tableau 16 indique l'enveloppe totale de réinvestissement des Premières nations dans le cadre de la PNE depuis la mise en œuvre du programme en 1998.

Bien qu'il soit difficile de déterminer avec exactitude combien d'enfants et de familles bénéficient de la Prestation nationale pour enfants, il est évident qu'un nombre considérable de Premières nations participent aux programmes de réinvestissement. Les données présentées dans le tableau 17 ont été fournies par les Premières nations, mais elles peuvent servir seulement de repères pour estimer le nombre d'enfants et de familles qui bénéficient de la PNE. Étant donné que, dans certains cas, les Premières nations ont réuni les ressources de la PNE avec des ressources affectées à d'autres programmes, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones ou l'Initiative de garde d'enfants pour les Inuit et les Premières nations, il est possible qu'un plus grand nombre d'enfants que ceux indiqués dans ce tableau en bénéficient.

Suivi des progrès – Évaluation de la Prestation nationale pour enfants dans les Premières nations

Le suivi des progrès de la PNE dans les Premières nations consiste en une approche à deux volets. Premièrement, le processus d'autoévaluation comprend des ateliers régionaux permanents et un atelier national annuel, qui réunit les participants aux ateliers régionaux. La participation est volontaire. Deuxièmement, l'*Évaluation provisoire de la PNE dans les Premières nations* est un processus conjoint entre les Premières nations et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Le processus a été lancé en 2001 et a mis à contribution un échantillon d'environ 10 collectivités de tout le pays, les résultats devant être disponibles en été 2002.

L'approche retenue concernant le processus d'évaluation met l'accent sur les relations de travail continues entre le MAINC et les Premières nations.

Autoévaluations

Le processus d'autoévaluation de la PNE a été établi au cours des deux années précédentes avec des ateliers régionaux réunissant environ 50 Premières nations de tout le pays. Les autoévaluations donnent aux collectivités la possibilité et les compétences afin d'évaluer leurs projets lancés dans le cadre de la PNE en utilisant leurs propres critères de réussite, l'accent étant mis tant sur les données qualitatives que quantitatives. Les autoévaluations ont pour avantage de permettre aux collectivités de mesurer l'incidence des politiques et programmes communautaires. Elles peuvent également servir d'outil de reddition de compte au sein des collectivités et de mécanisme de rétroaction dans le processus d'élaboration de politiques au MAINC. Les ateliers régionaux donnent l'occasion aux Premières nations d'échanger des renseignements sur les pratiques exemplaires et les problèmes inhérents à la mise en œuvre de la PNE et d'autres projets.

Atelier national d'autoévaluation de la PNE

L'objectif de l'atelier national d'autoévaluation de la PNE est de réunir les participants aux ateliers régionaux afin d'améliorer l'outil d'autoévaluation, d'échanger des renseignements entre les Premières nations et le gouvernement fédéral, de créer la capacité d'évaluer les projets et d'améliorer les pratiques de présentation de rapports sur les données. Le premier atelier national d'autoévaluation de la PNE a eu lieu à Wanuskewin, en Saskatchewan, en septembre 2000, et, à mesure que le processus d'autoévaluation évolue, d'autres activités viseront à créer la capacité, à échanger des renseignements entre Premières nations et à discuter de sujets d'intérêt commun au gouvernement et aux Premières nations, comme l'exécution des programmes, la collecte des données et la présentation de rapports.

Évaluation provisoire

L'*Évaluation provisoire de la PNE dans les Premières nations*, qui sera publiée en juin 2002, vise à évaluer la mise en œuvre des programmes de réinvestissement dans le cadre de la PNE dans les collectivités des Premières nations, la satisfaction des principaux participants à l'égard de l'initiative et les résultats à court terme. Elle comprend la collecte des données à partir d'un certain nombre de sources, notamment, mais pas exclusivement, des visites sur les lieux dans huit collectivités des Premières nations dans quatre régions, comprenant un cercle de dialogue dans chaque collectivité et des entrevues avec les chefs et les membres de conseils, 28 entrevues avec des principales personnes concernées, et deux études de cas de collectivités ayant adopté des pratiques exemplaires en matière de collecte des données et de présentation de rapports.

L'évaluation souligne trois grands thèmes des programmes de réinvestissement dans le cadre de la PNE dans les Premières nations : la souplesse en matière de programmes, la responsabilité des programmes par les Premières nations et l'importance de la présentation de rapports. Elle contient également plusieurs recommandations en vue d'améliorer les programmes de réinvestissement dans le cadre de la PNE dans les Premières nations. Voici quelques-unes des principales observations :

- Les principales personnes concernées considéraient unanimement que les objectifs premiers de la PNE sont pertinents; toutes les personnes interviewées appuyaient le premier objectif (réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et la prévenir).
- Le fait que les réinvestissements dans le cadre de la PNE satisfont les besoins

régionaux et locaux est une caractéristique importante de cette initiative. La diversité qui existe dans l'exécution et le contenu des programmes indique de manière positive que l'initiative est mise en œuvre comme prévu.

- Il faut étudier les programmes de réinvestissement dans le cadre de la PNE qui ont des liens avec d'autres programmes ayant des objectifs semblables et faire leur promotion au sein des régions et entre elles en tant qu'exemples d'exécution efficace.
- L'évaluation a permis de constater que les priorités des familles à faible revenu et du personnel de première ligne sont de fournir une aide et des services directs et immédiats aux enfants et à leurs familles, lesquels sont offerts par les programmes de réinvestissement dans le cadre de la PNE.
- Dans l'ensemble, les auteurs du rapport ont constaté que les programmes de réinvestissement dans le cadre de la PNE dans les Premières nations ont été mis en œuvre efficacement et ont apporté une contribution importante et utile au bien-être des enfants des collectivités des Premières nations.

L'*Évaluation provisoire de la Prestation nationale pour enfants dans les Premières nations* sera disponible sur le site Web du MAINC, au lien suivant : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html

Prochaines étapes

Le MAINC continuera de collaborer avec ses partenaires des Premières nations pour s'assurer que les programmes de réinvestissement dans le cadre de la PNE dans les Premières nations se poursuivent sur leur lancée. Parmi les prochaines étapes, mentionnons :

- l'élaboration d'un plan d'action afin de donner suite aux recommandations formulées dans l'*Évaluation provisoire de la PNE dans les Premières nations*;
- une évaluation sommative de la PNE dans les Premières nations en 2004; et
- la poursuite de la participation du MAINC au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la PNE.

8. L'avenir

Pour la première fois, l'impact de la PNE quant à la réduction de la pauvreté des enfants a été démontré. Le revenu de quelque 1,2 million de familles comptant environ 2,1 millions d'enfants a augmenté. Le revenu des familles à faible revenu a augmenté, en moyenne, de 775 $. L'écart de faible revenu (le montant additionnel de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre le seuil de faible revenu) s'est rétréci d'environ 6,5 p. 100, et le nombre de familles à faible revenu avec enfants a baissé de 2,4 p. 100, ce qui représente environ 16 500 familles comptant 33 800 enfants.

En 1999, on estime que le gouvernement du Canada, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, a investi 950 millions de dollars dans la composante soutien du revenu de l'initiative de la PNE. Il convient de remarquer que l'étude d'impact ne couvre que la période de janvier à décembre 1999 – soit environ 18 mois après la mise en œuvre de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Grâce à des investissements additionnels en 2000 et 2001, toutefois, on estime que les investissements totaux des gouvernements dans cette composante représenteront environ le double de ce montant. On prévoit donc que l'impact sera encore plus grand en 2000 et 2001. Cet impact, en utilisant l'EDTR, continuera d'être présentée dans les prochains rapports d'étape sur la PNE.

Une évaluation de la PNE est en cours, qui porte principalement sur son impact direct sur les familles à faible revenu avec enfants. Les résultats de l'évaluation seront l'élément principal du prochain rapport d'étape sur la PNE.

Bien que ces résultats soient encourageants, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux se rendent compte que la lutte contre la pauvreté chez les enfants continuera de nécessiter un effort soutenu au cours des années à venir. Durant ses trois premières années, la PNE a mis en place les composantes clés d'un régime réformé de prestations pour enfants. Ce régime a débouché sur un régime national de prestations pour enfants plus solide, ainsi que des prestations et services supplémentaires fournis par les provinces, les territoires et les Premières nations. En outre, le budget fédéral 2000 a assuré sa durabilité en rétablissant la pleine indexation dans le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Les prestations et services que les provinces, les territoires et les Premières nations offrent dans le cadre de l'initiative de la PNE sont des composantes également importantes de ce régime réformé. Ces investissements ont augmenté depuis l'instauration de la PNE et ont bénéficié des connaissances et de l'expérience partagées des gouvernements. La collaboration fédérale-provinciale-territoriale est un des grands avantages qu'apporte la PNE.

À mesure que l'initiative progresse, d'autres résultats et impacts pourront être constatés et seront présentés dans les prochains rapports d'étape, démontrant ainsi l'engagement des gouvernements de présenter au public des rapports sur les résultats de la PNE.

Annexe 1 – Glossaire

Aide sociale : Système de soutien du revenu administré par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Étendue du faible revenu : Le montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre une limite prédéterminée comme les indicateurs Seuil de faible revenu (SFR) ou Mesure du faible revenu (MFR) de Statistique Canada.

Incidence du faible revenu : Pourcentage des familles ayant des enfants dont le revenu annuel est inférieur à une limite prédéterminée, comme les indicateurs Seuil de faible revenu ou Mesure du faible revenu de Statistique Canada.

Indicateurs : Dans le contexte du présent rapport, les indicateurs sont des statistiques qui permettent de constater la situation des familles canadiennes. **Les indicateurs de résultats généraux** mesurent des éléments comme le faible revenu et la participation au marché du travail sans présumer que les changements sont nécessairement attribuables à la PNE. **Les indicateurs de résultats directs,** par contre, ne mesurent que les changements directement attribuables à la PNE.

Investissements liés à la PNE : Fonds s'ajoutant aux fonds de réinvestissement que certains gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations affectent à des prestations et à des services liés à la PNE et destinés aux familles à faible revenu.

Prestation fiscale canadienne pour enfants, ou PFCE : Programme fédéral de soutien du revenu destiné aux familles canadiennes ayant des enfants et administré par l'entremise du régime fiscal. La PFCE a deux composantes principales : la prestation de base, au moyen de laquelle le gouvernement fédéral assure un soutien du revenu à 80 p. 100 des familles canadiennes ayant des enfants, et le Supplément de la PNE, qui procure un soutien supplémentaire uniquement aux familles à faible revenu.

Prestation nationale pour enfants, ou PNE : Initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à venir en aide aux familles à faible revenu ayant des enfants. Elle comprend un soutien au revenu accru accordé par le gouvernement fédéral, ainsi que des réinvestissements et des investissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans des programmes et des services. La PNE a été instaurée en juillet 1998.

Réinvestissements liés à la PNE : Fonds dont disposent les provinces, les territoires et les Premières nations pour offrir de nouveaux programmes de prestations et de services, ou bonifier ceux qui existent déjà, aux familles à faible revenu à la suite du nouveau financement fédéral pour le Supplément de la PNE remplaçant une partie des prestations d'aide sociale versées aux familles ayant des enfants par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Certains gouvernements ont restructuré leur régime d'aide sociale afin de mettre en œuvre une prestation pour enfant intégrée et ne rajustent pas les prestations pour enfants lorsque le Supplément de la PNE augmente. Pour ces provinces et territoires, les fonds de réinvestissement représentent le montant des économies « fixes » pour eux depuis l'instauration de la PNE, lequel est reporté d'une année à l'autre.

Revenu disponible : Revenu dont une famille dispose après avoir payé l'impôt sur le revenu des particuliers et autres charges fiscales, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et les cotisations d'assurance-emploi.

Supplément au revenu gagné, ou SARG : Programme fédéral qui a précédé la PNE et qui assurait un soutien du revenu aux familles à faible revenu d'emploi. Le SARG a été remplacé en juillet 1998 par le Supplément de la PNE. Certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont réinvesti des fonds liés à la PNE dans leur propre version d'un supplément au revenu gagné.

Supplément de la PNE : Contribution du gouvernement fédéral à la PNE - montant mensuel versé aux familles à faible revenu pour les aider à assumer les coûts liés à l'éducation des enfants. Ce supplément est une composante de la PFCE.

Suppléments de revenu : Paiements versés par les gouvernements qui s'ajoutent aux revenus d'emploi des familles. Ces programmes visent souvent des familles à faible revenu d'emploi et, dans certains cas, les paiements varient selon le nombre d'enfants que compte la famille.

Annexe 2 – Résultats de l'analyse de l'EDTR

TABLEAU 1

Évolution du nombre de familles à faible revenu avec enfants de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
SFR avant impôt			
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	10 200	23 000	33 800
Baisse du nombre de familles à faible revenu	5 200	10 800	16 500
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 1,6%	- 3,2%	- 2,4%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	0,7	0,3	0,4
SFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	16 300	52 000	69 200
Baisse du nombre de familles à faible revenu	7 500	20 700	28 500
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 2,9%	-8,2%	-5,4%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	1,0	0,7	0,7
MFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	17 800	41 100	59 200
Baisse du nombre de familles à faible revenu	8 100	17 300	25 800
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	-3,0%	-6,8%	-4,8%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	1,1	0,5	0,6

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Statistique Canada – totalisation spéciale de l'EDTR de 1999.

Annexe 2 – Résultats de l'analyse de l'EDTR

TABLEAU 1

Évolution du nombre de familles à faible revenu avec enfants de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
SFR avant impôt			
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	10 200	23 000	33 800
Baisse du nombre de familles à faible revenu	5 200	10 800	16 500
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 1,6%	- 3,2%	- 2,4%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	0,7	0,3	0,4
SFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	16 300	52 000	69 200
Baisse du nombre de familles à faible revenu	7 500	20 700	28 500
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 2,9%	-8,2%	-5,4%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	1,0	0,7	0,7
MFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants de familles à faible revenu	17 800	41 100	59 200
Baisse du nombre de familles à faible revenu	8 100	17 300	25 800
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	-3,0%	-6,8%	-4,8%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	1,1	0,5	0,6

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Statistique Canada – totalisation spéciale de l'EDTR de 1999.

TABLEAU 2

Évolution de l'étendue du faible revenu de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
SFR avant impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	160 $	235 $	400 $
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 5,5 %	- 7,5 %	- 6,5 %
SFR après impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	120 $	180 $	310 $
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 7,7 %	- 10,1 %	- 9,0 %
MFR après impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	130$	180 $	320 $
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	-8,2 %	-10,4 %	-9,3 %

Source : Statistique Canada, EDTR de 1999.

Comme l'indique l'annexe 2, l'impact varie en fonction de la mesure de faible revenu précise utilisée. La PNE a un plus fort impact sur le nombre et l'incidence des familles à faible revenu en utilisant le SFR après impôt au lieu du SFR avant impôt. Parmi les explications possibles, mentionnons la répartition des familles en fonction du seuil de faible revenu. D'autres travaux analytiques seraient nécessaires pour comprendre les facteurs en jeu.

TABLEAU 2

Évolution de l'étendue du faible revenu de janvier à décembre 1999

EDTR DE 1999	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
SFR avant impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	160 $	235 $	400 $
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 5,5 %	- 7,5 %	- 6,5 %
SFR après impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	120 $	180 $	310 $
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 7,7 %	- 10,1 %	- 9,0 %
MFR après impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	130$	180 $	320 $
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	-8,2 %	-10,4 %	-9,3 %

Source : Statistique Canada, EDTR de 1999.

Comme l'indique l'annexe 2, l'impact varie en fonction de la mesure de faible revenu précise utilisée. La PNE a un plus fort impact sur le nombre et l'incidence des familles à faible revenu en utilisant le SFR après impôt au lieu du SFR avant impôt. Parmi les explications possibles, mentionnons la répartition des familles en fonction du seuil de faible revenu. D'autres travaux analytiques seraient nécessaires pour comprendre les facteurs en jeu.

Annexe 3 – Résultats de l'exercice de la BD/MSPS[1]

La base de données et le modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS) est un modèle de micro-simulation et une base de données, qui offrent davantage de souplesse pour tenir compte d'éléments comme les variations mensuelles du montant d'aide sociale reçu. Cette souplesse est utile pour évaluer l'impact de la PNE sur une base mensuelle. L'exercice a été facilité grâce à un transfert unique de données sur le nombre de cas d'aide sociale[2]. Les données sur le revenu utilisées dans la BD/MSPS[3] se fondent sur l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1997 de Statistique Canada.

Comme l'indique le tableau 3, en utilisant les SFR avant impôt en 1999, le nombre de familles à faible revenu a baissé d'environ 4,1 p. 100 grâce à la PNE. Résultat de cette baisse, à peu près 25 000 familles avec enfants sont sorties de la catégorie des familles à faible revenu. En effectuant une ventilation par genre de famille, le nombre de familles biparentales aurait été plus élevé de 4,6 p. 100, et celui de familles monoparentales, de 3,2 p. 100, si la PNE n'avait pas été instaurée. En particulier, le nombre de familles biparentales et de familles monoparentales a baissé d'environ 18 000 et 7 000 respectivement.

Comparés à l'analyse de l'EDTR, les résultats de la BD/MSPS indiquent une baisse plus faible du nombre de familles monoparentales qui sortent de la catégorie des familles à faible revenu. Parmi les explications possibles, mentionnons la différence dans la définition de la composition de la famille entre l'EDTR et la BD/MSPS ou encore les rajustements à la BD/MSPS fondés sur les données administratives. En 1999, la BD/MSPS a indiqué qu'il y avait 437 000 familles monoparentales, ce qui est considérablement plus faible que les 731 000 familles constatées par l'EDTR.

Non seulement la PNE a empêché les familles avec enfants de vivre dans la pauvreté, mais elle a également augmenté le revenu des familles avec enfants qui sont restées dans la catégorie des familles à faible revenu. Comme l'indique le tableau 4, en se fondant sur le SFR avant impôt, le revenu des familles à faible revenu vivant dans la pauvreté au cours de la période de juillet 1999 à juin 2000 a augmenté, en moyenne, de 775 $, grâce à la PNE. La ventilation par genre de famille permet de constater que le revenu des familles biparentales à faible revenu avec enfants a augmenté, en moyenne, de 855 $, alors que l'augmentation moyenne de celui des familles monoparentales à faible revenu avec enfants a été de 450 $ au cours de la même période.

---

1 L'exercice de la BD/MSPS a été fait en utilisant le montant de la prestation du Supplément de la PNE au cours de la période de juillet 1999 à juin 2000. Au cours de cette période, le montant annuel maximal du Supplément de la PNE était de 785 $ pour le premier enfant, de 585 $ pour le deuxième enfant et de 510 $ pour chaque enfant supplémentaire.

2 Les données ont été fournies par les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, et de Terre-Neuve et Labrador.

3 La version 9.0 de la BD/MSPS a été utilisée dans le cadre de cet exercice.

TABLEAU 3

Évolution du nombre de familles à faible revenu avec enfants de juillet 1999 à juin 2000

BD/MSPS	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
SFR avant impôt			
Baisse du nombre de familles à faible revenu	7 000	18 000	25 000
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 3,2%	- 4,6%	- 4,1%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	1,6	0,5	0,7
SFR après impôt			
Baisse du nombre de familles à faible revenu	11 000	31 000	42 000
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 6,3%	- 9,7%	- 8,5%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	2,4	0,9	1,1
MFR après impôt			
Baisse du nombre de familles à faible revenu	6 000	22 000	28 000
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	-3,7%	- 8,4%	- 6,6%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	1,3	0,6	0,7

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Analyse du personnel de la Direction générale de la politique sociale de DRHC fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de la BD/MSPS.

Dans l'ensemble, grâce à l'instauration de la PNE, l'écart de faible revenu a été réduit de 465 millions de dollars au cours de la période de juillet 1999 à juin 2000, soit 7,6 p. 100. En tenant compte de la structure des familles, la réduction de l'écart de faible revenu pour les familles de deux adultes était de 370 millions de dollars, ce qui représente 8,6 p. 100 au cours de cette année-là. Pour ce qui est des familles d'un adulte, cette réduction a été de 95 millions de dollars, ou 5,2 p. 100 au cours de la même période. En conséquence, l'analyse de la BD/MSPS en utilisant le SFR avant impôt, tout comme l'analyse de l'EDTR, permet de constater que la PNE aide à réduire l'étendue du faible revenu. Comme nous l'indiquons au chapitre 4, ces constatations corroborent les résultats fondés sur la base de données de l'EDTR.

Comme l'indique le tableau 4, le rétrécissement de l'écart de faible revenu peut également être exprimé par famille, ce que l'on appelle le rétrécissement de l'écart de faible revenu moyen. En se fondant sur cette mesure, l'écart de faible revenu ou le montant additionel requis, en moyenne, par une famille

TABLEAU 4

Évolution de l'étendue du faible revenu de juillet 1999 à juin 2000

BD/MSPS	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
SFR avant impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	95$	370$	465$
Augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu	450$	955$	775$
Rétrécissement de l'écart de faible revenu moyen[4]	170$	470$	370$
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 5,2 %	- 8,6 %	- 7,6 %
SFR après impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	75$	300$	375$
Augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu	450$	940$	765$
Rétrécissement de l'écart de faible revenu moyen[4]	95$	130$	140$
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 7,7 %	- 10,9 %	- 10,0 %
MFR après impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	N/D	N/D	$325
Augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu	435$	970$	760$
Rétrécissement de l'écart de faible revenu moyen[4]	270$	305$	335$
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 7,8 %	- 10,9 %	- 10,1 %

Source : Analyse du personnel de la Direction générale de la politique sociale de DRHC fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de la BD/MSPS.

[4] Ce rétrécissement est inférieur à l'augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu parce qu'il ne prend pas en compte les familles qui sont sorties de la catégorie des familles à faible revenu, grâce à la PNE (voir l'exemple à la page précédente).

TABLEAU 3

Évolution du nombre de familles à faible revenu avec enfants de juillet 1999 à juin 2000

BD/MSPS	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
SFR avant impôt			
Baisse du nombre de familles à faible revenu	7 000	18 000	25 000
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 3,2%	- 4,6%	- 4,1%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	1,6	0,5	0,7
SFR après impôt			
Baisse du nombre de familles à faible revenu	11 000	31 000	42 000
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	- 6,3%	- 9,7%	- 8,5%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	2,4	0,9	1,1
MFR après impôt			
Baisse du nombre de familles à faible revenu	6 000	22 000	28 000
Évolution en pourcentage du nombre de familles à faible revenu	-3,7%	- 8,4%	- 6,6%
Baisse de l'incidence du faible revenu dans les familles avec enfants*	1,3	0,6	0,7

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Analyse du personnel de la Direction générale de la politique sociale de DRHC fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de la BD/MSPS.

Dans l'ensemble, grâce à l'instauration de la PNE, l'écart de faible revenu a été réduit de 465 millions de dollars au cours de la période de juillet 1999 à juin 2000, soit 7,6 p. 100. En tenant compte de la structure des familles, la réduction de l'écart de faible revenu pour les familles de deux adultes était de 370 millions de dollars, ce qui représente 8,6 p. 100 au cours de cette année-là. Pour ce qui est des familles d'un adulte, cette réduction a été de 95 millions de dollars, ou 5,2 p. 100 au cours de la même période. En conséquence, l'analyse de la BD/MSPS en utilisant le SFR avant impôt, tout comme l'analyse de l'EDTR, permet de constater que la PNE aide à réduire l'étendue du faible revenu. Comme nous l'indiquons au chapitre 4, ces constatations corroborent les résultats fondés sur la base de données de l'EDTR.

Comme l'indique le tableau 4, le rétrécissement de l'écart de faible revenu peut également être exprimé par famille, ce que l'on appelle le rétrécissement de l'écart de faible revenu moyen. En se fondant sur cette mesure, l'écart de faible revenu ou le montant additionnel requis, en moyenne, par une famille

TABLEAU 4

Évolution de l'étendue du faible revenu de juillet 1999 à juin 2000

BD/MSPS	FAMILLES MONOPARENTALES	FAMILLES BIPARENTALES	ENSEMBLE DES FAMILLES
SFR avant impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	95$	370$	465$
Augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu	450$	955$	775$
Rétrécissement de l'écart de faible revenu moyen[4]	170$	470$	370$
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 5,2 %	- 8,6 %	- 7,6 %
SFR après impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	75$	300$	375$
Augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu	450$	940$	765$
Rétrécissement de l'écart de faible revenu moyen[4]	95$	130$	140$
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 7,7 %	- 10,9 %	- 10,0 %
MFR après impôt			
Rétrécissement de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	N/D	N/D	$325
Augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu	435$	970$	760$
Rétrécissement de l'écart de faible revenu moyen[4]	270$	305$	335$
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	- 7,8 %	- 10,9 %	- 10,1 %

Source : Analyse du personnel de la Direction générale de la politique sociale de DRHC fondée sur les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de la BD/MSPS.

[4] Ce rétrécissement est inférieur à l'augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu parce qu'il ne prend pas en compte les familles qui sont sorties de la catégorie des familles à faible revenu, grâce à la PNE (voir l'exemple à la page précédente).

à faible revenu pour atteindre le SFR avant impôt a diminué de 370 $, grâce à la PNE. La réduction est plus faible que l'augmentation moyenne du revenu des familles à faible revenu, soit 775 $, parce qu'elle ne prend pas en compte les 25 000 familles qui sont sorties de la catégorie des familles à faible revenu, grâce à la PNE. L'exemple suivant illustre la façon dont il peut y avoir des différences entre ces deux indicateurs de résultats.

Exemple de l'écart de faible revenu moyen par rapport à l'augmentation moyenne du revenu des familles

Supposons que, sans la PNE, deux familles avec enfants vivaient dans la catégorie des familles à faible revenu et que la première famille avait besoin de 1 000 $ de plus pour atteindre le seuil de faible revenu, et la deuxième famille, 250 $ de plus. L'écart de faible revenu de ces deux familles serait de 1 250 $ (1 000 $ + 250 $), et l'écart de faible revenu moyen serait de 625 $ (1 250 $/deux familles). Si, grâce à la PNE, le revenu des deux familles avait augmenté de 750 $, la première famille aurait toujours besoin de 250 $ (1 000 $ - 750 $) pour atteindre le seuil de faible revenu, tandis que le revenu de la deuxième famille serait supérieur de 500 $ au seuil de faible revenu. En conséquence, grâce à la PNE, l'écart de faible revenu serait de 250 $ et l'écart de faible revenu moyen serait de 250 $ (250 $/une famille). Comme l'indique cet exemple, même si le revenu des deux familes a augmenté de 750 $ grâce à la PNE, la réduction de l'écart de faible revenu moyen serait de 375 $ (625 $ - 250 $).

Annexe 4 – Sommaire d'un rapport d'expert sur l'impact de la PNE

Nous présentons ci-dessous un sommaire d'un rapport d'expert préparé par le Centre d'étude des niveaux de vie pour le Groupe de travail sur la Prestation nationale pour enfants. Le rapport visait à évaluer l'impact de la composante revenu de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants du Canada en 1999, ainsi que l'impact prévue en 2004.

La méthode de simulation élaborée pour cette étude par le Centre d'étude des niveaux de vie (avec l'aide de Statistique Canada) est semblable à celle présentée au chapitre 4. Elle se fonde sur la comparaison entre une structure de prestation pour enfants, qui comprend l'initiative de la PNE et une autre structure de prestation pour enfants hypothétique, qui ne tient pas compte de la mise en œuvre de la PNE, tel que discuté au chapitre 4. En particulier, elle se sert de 1996 comme année de référence afin d'isoler entièrement l'impact de la composante revenu de l'initiative de la PNE en 1999 et l'impact prévue en 2004. Les principales différences par rapport à la méthode présentée au chapitre 4 sont les suivantes :

- Les simulations se fondent sur la BD/MSPS sans ajustements des données sur l'aide sociale par Statistique Canada.
- Les résultats de 1999 se fondent sur les règles de la PNE en vigueur en juillet 1999 (c.-à-d. paramètres des programmes de prestations pour enfants) transposées à la population, au revenu réel et au système d'imposition/de transferts de 1997.
- Les simulations comprennent l'impact de la PNE en 2004, fondée sur les règles de la PNE qui seront en vigueur en 2004 (c.-à-d. paramètres des programmes de prestations

TABLEAU 5

Évolution simulée de l'ensemble des familles à faible revenu avec enfants en 1999

	SFR AVANT IMPÔT	SFR APRÈS IMPÔT	MFR APRÈS IMPÔT
Baisse de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants*	-0,6	-0,7	-0,7
Évolution de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	-370	-295	-200
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	-5,9 %	-7,9 %	-9,6 %

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Rapport d'expert du Centre d'étude des niveaux de vie présenté à DRHC en mars 2002. Il sera publié au cours de 2002.

Nota : Les montants déclarés par le Centre d'étude des niveaux de vie étaient en dollars de 1997. Par souci d'uniformité, ils ont été convertis et exprimés en dollars de 1999 en utilisant l'Indice d'ensemble des prix à la consommation.

Annexe 4 – Sommaire d'un rapport d'expert sur l'impact de la PNE

Nous présentons ci-dessous un sommaire d'un rapport d'expert préparé par le Centre d'étude des niveaux de vie pour le Groupe de travail sur la Prestation nationale pour enfants. Le rapport visait à évaluer l'impact de la composante revenu de la PNE sur les familles à faible revenu avec enfants du Canada en 1999, ainsi que l'impact prévue en 2004.

La méthode de simulation élaborée pour cette étude par le Centre d'étude des niveaux de vie (avec l'aide de Statistique Canada) est semblable à celle présentée au chapitre 4. Elle se fonde sur la comparaison entre une structure de prestation pour enfants, qui comprend l'initiative de la PNE et une autre structure de prestation pour enfants hypothétique, qui ne tient pas compte de la mise en œuvre de la PNE, tel que discuté au chapitre 4. En particulier, elle se sert de 1996 comme année de référence afin d'isoler entièrement l'impact de la composante revenu de l'initiative de la PNE en 1999 et l'impact prévue en 2004. Les principales différences par rapport à la méthode présentée au chapitre 4 sont les suivantes :

- Les simulations se fondent sur la BD/MSPS sans ajustements des données sur l'aide sociale par Statistique Canada.
- Les résultats de 1999 se fondent sur les règles de la PNE en vigueur en juillet 1999 (c.-à-d. paramètres des programmes de prestations pour enfants) transposées à la population, au revenu réel et au système d'imposition/de transferts de 1997.
- Les simulations comprennent l'impact de la PNE en 2004, fondée sur les règles de la PNE qui seront en vigueur en 2004 (c.-à-d. paramètres des programmes de prestations

TABLEAU 5

Évolution simulée de l'ensemble des familles à faible revenu avec enfants en 1999

	SFR AVANT IMPÔT	SFR APRÈS IMPÔT	MFR APRÈS IMPÔT
Baisse de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants*	-0,6	-0,7	-0,7
Évolution de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	-370	-295	-200
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	-5,9 %	-7,9 %	-9,6 %

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Rapport d'expert du Centre d'étude des niveaux de vie présenté à DRHC en mars 2002. Il sera publié au cours de 2002.

Nota : Les montants déclarés par le Centre d'étude des niveaux de vie étaient en dollars de 1997. Par souci d'uniformité, ils ont été convertis et exprimés en dollars de 1999 en utilisant l'indice d'ensemble des prix à la consommation.

pour enfants) annoncées par les gouvernements canadiens à ce jour. Ces règles de la PNE en 2004 sont transposées à la population, au revenu réel et au système d'imposition/de transferts de 1997.

Le Centre d'étude des niveaux de vie doit publier les résultats détaillés au printemps ou à l'été 2002. Les simulations permettent d'examiner l'évolution du niveau de revenu des familles au cours d'une année donnée par suite de la PNE. Toutefois, elles ne tiennent pas compte de tout impact éventuel de la PNE sur les décisions des familles concernant le marché du travail, par suite de l'amélioration, grâce à la PNE, de la prestation des services et du versement des prestations aux familles à faible revenu avec enfants.

Bien que le rapport du Centre d'étude des niveaux de vie présente les résultats détaillés des simulations par genre de famille, le tableau 5 (page 61), se limite à quelques résultats pour toutes les familles avec enfants. Ces résultats globaux indiquent une baisse de la proportion de l'ensemble des familles à faible revenu, ainsi qu'une baisse de l'écart de faible revenu global dans les trois mesures de faible revenu utilisées en 1999. Ces résultats corroborent l'impact sur les taux de faible revenu (incidence) et les écarts (étendue) présentés au chapitre 4, car ils sont du même ordre.

En raison des limites des données historiques jusqu'à 1999, le Centre d'étude des niveaux de vie a utilisé la BD/MSPS pour simuler l'impact des éléments de la composante espèces de la PNE en 2004 sur les taux et les écarts de faible revenu. Comme l'indique le tableau 6, l'impact simulé sur toutes les familles avec enfants en 2004 est plus forte qu'en 1999 (tableau 5).

Tandis que l'impact simulé sur la proportion de familles en dessous des SFR avant impôt indique une baisse de 0,6 point de pourcentage en 1999 (tableau 5), cette proportion baisse de 1,1 point de pourcentage dans les

TABLEAU 6

Évolution simulée de l'ensemble des familles à faible revenu avec enfants en 2004

	SFR AVANT IMPÔT	SFR APRÈS IMPÔT	MFR APRÈS IMPÔT
Baisse de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants*	-1,1	-1,6	-1,2
Évolution de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	-660	-520	-355
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	-10,7 %	-14,2 %	-16,9 %

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Rapport d'expert du Centre d'étude des niveaux de vie présenté à DRHC en mars 2002. Il sera publié au cours de 2002.

Nota : Les montants déclarés par le Centre d'étude des niveaux de vie étaient en dollars de 1997. Par souci d'uniformité, ils ont été convertis et exprimés en dollars de 1999 en utilisant l'Indice d'ensemble des prix à la consommation.

pour enfants) annoncées par les gouvernements canadiens à ce jour. Ces règles de la PNE en 2004 sont transposées à la population, au revenu réel et au système d'imposition/de transferts de 1997.

Le Centre d'étude des niveaux de vie doit publier les résultats détaillés au printemps ou à l'été 2002. Les simulations permettent d'examiner l'évolution du niveau de revenu des familles au cours d'une année donnée par suite de la PNE. Toutefois, elles ne tiennent pas compte de tout impact éventuel de la PNE sur les décisions des familles concernant le marché du travail, par suite de l'amélioration, grâce à la PNE, de la prestation des services et du versement des prestations aux familles à faible revenu avec enfants.

Bien que le rapport du Centre d'étude des niveaux de vie présente les résultats détaillés des simulations par genre de famille, le tableau 5 (page 61), se limite à quelques résultats pour toutes les familles avec enfants. Ces résultats globaux indiquent une baisse de la proportion de l'ensemble des familles à faible revenu, ainsi qu'une baisse de l'écart de faible revenu global dans les trois mesures de faible revenu utilisées en 1999. Ces résultats corroborent l'impact sur les taux de faible revenu (incidence) et les écarts (étendue) présentés au chapitre 4, car ils sont du même ordre.

En raison des limites des données historiques jusqu'à 1999, le Centre d'étude des niveaux de vie a utilisé la BD/MSPS pour simuler l'impact des éléments de la composante espèces de la PNE en 2004 sur les taux et les écarts de faible revenu. Comme l'indique le tableau 6, l'impact simulé sur toutes les familles avec enfants en 2004 est plus forte qu'en 1999 (tableau 5).

Tandis que l'impact simulé sur la proportion de familles en dessous des SFR avant impôt indique une baisse de 0,6 point de pourcentage en 1999 (tableau 5), cette proportion baisse de 1,1 point de pourcentage dans les

TABLEAU 6

Évolution simulée de l'ensemble des familles à faible revenu avec enfants en 2004

	SFR AVANT IMPÔT	SFR APRÈS IMPÔT	MFR APRÈS IMPÔT
Baisse de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants*	-1,1	-1,6	-1,2
Évolution de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	-660	-520	-355
Évolution en pourcentage de l'écart de faible revenu	-10,7 %	-14,2 %	-16,9 %

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Rapport d'expert du Centre d'étude des niveaux de vie présenté à DRHC en mars 2002. Il sera publié au cours de 2002.

Nota : Les montants déclarés par le Centre d'étude des niveaux de vie étaient en dollars de 1997. Par souci d'uniformité, ils ont été convertis et exprimés en dollars de 1999 en utilisant l'Indice d'ensemble des prix à la consommation.

simulations de 2004, comme l'indique le tableau 6. À titre de dernier exemple utilisant la mesure des SFR avant impôt, l'écart de faible revenu en 1999 était réduit de 370 millions de dollars (tableau 5), alors que cette baisse est de 660 millions de dollars dans les simulations de 2004. En se fondant sur ces mesures, la proportion de familles qui sortent de la catégorie des familles à faible revenu et l'évolution de l'étendue du faible revenu seront, selon les prévisions, 1,8 fois plus élevées en 2004 qu'en 1999.

Dans son rapport, le Centre d'étude des niveaux de vie fait remarquer que l'amélioration du bien-être économique des familles à faible revenu avec enfants serait encore plus importante si l'impact des programmes en nature provinciaux dans le cadre de l'initiative de la PNE était prise en compte et que des renseignements plus précis sur la durée des périodes de réception de l'aide sociale étaient disponibles dans les enquêtes nationales.

Annexe 5 — Initiatives des provinces, des territoires et des Premières nations dans le cadre de la PNE

La présente annexe renferme de l'information sur les initiatives mises en œuvre par les provinces[5], les territoires et les Premières nations dans le cadre de la PNE. Il s'agit, dans certains cas, de nouveaux programmes ou services et, dans d'autres, d'améliorations apportées à des programmes existants. L'annexe renferme des renseignements descriptifs, des données sur les dépenses réelles pour 1999-2000 et 2000-2001, et des estimations des dépenses pour 2001-2002.

Il existe deux sources de financement d'initiatives liées à la PNE : les fonds de réinvestissement et les fonds d'investissement. Les premiers découlent des rajustements apportés à l'aide sociale par les provinces et territoires. Certains gouvernements ont restructuré l'aide sociale afin de mettre en œuvre une prestation pour enfants liée au revenu hors du régime de l'aide sociale et n'apportent aucun ajustement aux prestations pour enfants lorsque le Supplément de la PNE augmente. Pour ces provinces et territoires, les fonds de réinvestissement représentent le montant d'économies « fixes » pour eux depuis l'instauration de la PNE et est reporté tous les ans. Les deuxièmes représentent les montants supplémentaires, en plus des fonds de réinvestissement, que les provinces ou les territoires décident d'affecter à la PNE.

Les données figurant dans la présente annexe représentent le total des fonds de réinvestissement et, le cas échéant, des fonds d'investissement.

Sources des fonds de réinvestissement

Les fonds de réinvestissement proviennent des trois sources suivantes :

- rajustements de l'aide sociale et des prestations pour enfants;
- rajustements des allocations spéciales pour enfants; et
- aide pendant la transition.

Rajustements de l'aide sociale et des prestations pour enfants

Les rajustements ont été effectués de diverses façons :

- le Supplément de la PNE peut être traité comme un revenu, réduisant ainsi le montant de l'aide sociale auquel une famille a droit. Cette mesure a été prise par l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse (jusqu'à juillet 2001), l'Ontario, le Manitoba, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut;

[5] Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

- le montant du Supplément de la PNE peut être retranché des prestations d'aide sociale. C'est ce qui se produit en Alberta;
- les provinces qui ont retiré les prestations pour enfants de l'aide sociale et qui les ont intégrées à la prestation fédérale peuvent réduire la part de la prestation qu'elles assument d'un montant équivalent au supplément de la PNE. Il s'agit de l'option retenue par la Saskatchewan et la Colombie-Britannique[6];
- les gouvernements de Terre-Neuve et Labrador et de la Nouvelle-Écosse ont restructuré leurs programmes de soutien du revenu respectifs afin d'offrir des prestations pour enfants par l'entremise d'une prestation pour enfants distincte liée au revenu. Pour ces provinces, les fonds de réinvestissement représentent le montant d'épargne « fixe » pour elles depuis l'instauration de la PNE, lequel sera reporté en permanence tous les ans. Ces fonds de réinvestissement servent à financer les initiatives liées à la PNE, y compris la mise en place de la Newfoundland and Labrador Child Benefit et l'amélioration de la Nova Scotia Child Benefit.

Plusieurs provinces et territoires ont décidé de laisser les familles bénéficiaires de l'aide sociale toucher une partie ou l'intégralité des augmentations du Supplément de la PNE, sans rajuster les prestations d'aide sociale. En 1998-1999, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve et Labrador ont décidé de ne pas rajuster les prestations d'aide sociale du plein montant du Supplément de la PNE. Le Nouveau-Brunswick a continué de laisser les familles toucher l'intégralité du Supplément de la PNE en 1999-2000. Terre-Neuve et Labrador a rajusté son programme de soutien du revenu en 1999-2000 avec l'instauration de la Newfoundland and Labrador Child Benefit à titre d'initiative de réinvestissement provinciale. En 2000-2001 et 2001-2002, Terre-Neuve et Labrador, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba n'ont pas recouvré l'augmentation du Supplément de la PNE versée aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. En 2001-2002, le Manitoba exemptait entièrement le montant du Supplément pour tout enfant âgé de six ans ou moins.

Peu importe la province ou le territoire, aucune famille bénéficiaire de l'aide sociale n'a subi de réduction de son niveau total de soutien du revenu en raison de l'instauration de la PNE.

Rajustements de l'allocation spéciale pour enfants

Cette allocation est versée pour les enfants dont s'occupent les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la PFCE, incluant le Supplément de la PNE. Les provinces et les territoires peuvent soit verser l'augmentation aux services de bien-être à l'enfance pour les coûts d'entretien des enfants, soit recouvrer l'augmentation. Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont opté pour le recouvrement de l'augmentation, qu'elles prévoient affecter à des initiatives de la PNE.

Aide pendant la transition

Entre juillet 1998 et juin 1999, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont versé des montants égaux afin de s'assurer qu'aucune famille auparavant bénéficiaire du Supplément au revenu gagné ne subisse une réduction de ses prestations totales à la suite de l'instauration du Supplément de la PNE.

[6] La Colombie-Britannique a exempté le montant de l'augmentation attribuable à l'indexation.

Terre-Neuve et Labrador

Terre-Neuve et Labrador n'a pas rajusté les prestations d'aide sociale à l'instauration de la PNE. Toutefois, la province souhaitait participer à l'initiative de la PNE; donc elle a déterminé le montant de fonds qu'elle pouvait réinvestir, si elle avait considéré que le Supplément de la PNE était un revenu non exonéré, et a investi un montant équivalent dans les programmes pour les familles à faible revenu.

En 1999, la province a procédé à une refonte de son programme d'aide sociale en instaurant la Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB) (prestation pour enfants de Terre-Neuve et Labrador). Les prestations de base pour enfants ont été enlevées du programme d'aide sociale et versées par l'entremise de la nouvelle NLCB. Grâce à cette refonte, le revenu de toutes les familles à faible revenu, y compris les familles bénéficiaires de l'aide sociale, augmente grâce à la PFCE/NLCB. Comme les prestations de base pour enfants ne font plus partie du programme d'aide sociale, aucun rajustement correspondant aux augmentations futures du Supplément de la PNE ne sera apporté.

Voici une description des initiatives de Terre-Neuve et Labrador :

- **Newfoundland and Labrador Child Benefit** (prestation pour enfants de Terre-Neuve et Labrador) – Il s'agit d'une prestation pour enfants versées aux familles à faible revenu conjointement avec la Prestation fiscale canadienne pour

Initiatives de Terre-Neuve et Labrador dans le cadre de la PNE

(en milliers de dollars)	Dépenses en 1999–2000	Dépenses en 2000–2001	Estimations pour 2001-2002
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Newfoundland and Labrador Child Benefit	6 426	8 100	7 500
Garde d'enfants et garderies			
Unlicensed child care	600	600	600
Family Home Child Care Agencies	479	237	650
Child Care Subsidy Program	1 538	1 887	2 650
Funding to Centres	–	255	350
Child Care Program Supports	463	450	475
School-based Infant Care	60	49	75
Early Childhood Education Certification	48	73	100
Child Care Service Consultants	266	300	300
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
Extended Drug Card Program	300	407	1 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Family Resource Centres	949	1 200	1 150
Post-Secondary Education and Training	336	161	161
Community Youth Networks	708	1 817	1 817
Residential/Mental Health	964	964	964
Autres			
Administration	88	169	169
Total	13 225	16 669	17 961

Terre-Neuve et Labrador

Terre-Neuve et Labrador n'a pas rajusté les prestations d'aide sociale à l'instauration de la PNE. Toutefois, la province souhaitait participer à l'initiative de la PNE; donc elle a déterminé le montant de fonds qu'elle pouvait réinvestir, si elle avait considéré que le Supplément de la PNE était un revenu non exonéré, et a investi un montant équivalent dans les programmes pour les familles à faible revenu.

En 1999, la province a procédé à une refonte de son programme d'aide sociale en instaurant la Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB) (prestation pour enfants de Terre-Neuve et Labrador). Les prestations de base pour enfants ont été enlevées du programme d'aide sociale et versées par l'entremise de la nouvelle NLCB. Grâce à cette refonte, le revenu de toutes les familles à faible revenu, y compris les familles bénéficiaires de l'aide sociale, augmente grâce à la PFCE/NLCB. Comme les prestations de base pour enfants ne font plus partie du programme d'aide sociale, aucun rajustement correspondant aux augmentations futures du Supplément de la PNE ne sera apporté.

Voici une description des initiatives de Terre-Neuve et Labrador :

- **Newfoundland and Labrador Child Benefit** (prestation pour enfants de Terre-Neuve et Labrador) – Il s'agit d'une prestation pour enfants versées aux familles à faible revenu conjointement avec la Prestation fiscale canadienne pour

Initiatives de Terre-Neuve et Labrador dans le cadre de la PNE

(en milliers de dollars)	Dépenses en 1999–2000	Dépenses en 2000–2001	Estimations pour 2001–2002
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Newfoundland and Labrador Child Benefit	6 426	8 100	7 500
Garde d'enfants et garderies			
Unlicensed child care	600	600	600
Family Home Child Care Agencies	479	237	650
Child Care Subsidy Program	1 538	1 887	2 650
Funding to Centres	–	255	350
Child Care Program Supports	463	450	475
School-based Infant Care	60	49	75
Early Childhood Education Certification	48	73	100
Child Care Service Consultants	266	300	300
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
Extended Drug Card Program	300	407	1 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Family Resource Centres	949	1 200	1 150
Post-Secondary Education and Training	336	161	161
Community Youth Networks	708	1 817	1 817
Residential/Mental Health	964	964	964
Autres			
Administration	88	169	169
Total	13 225	16 669	17 961

enfants. Quelque 21 000 familles comptant environ 33 000 enfants reçoivent cette prestation. On considère qu'elle est un revenu exonéré aux fins du calcul de l'admissibilité aux prestations d'aide sociale.

- **Extended Drug Card** (programme de remboursement des médicaments d'ordonnance) – Cette initiative étend les prestations pour soins de santé aux familles pendant six mois après qu'elles sont passées de l'aide sociale à l'emploi. Environ 600 familles touchent cette prestation tous les mois.
- **Unlicensed Child Care** (services de garde d'enfants non agréés) – Cette initiative fournit une aide aux familles nécessitant des services de garde qui n'ont pas accès à des services de garde agréés dans leur collectivité. Les familles admissibles comprennent celles qui ont besoin d'aide à la garde d'enfants à cause de leur travail ou de leurs études postsecondaires.
- **Family Resource Centres** (centres de ressources pour les familles) – Ces programmes offrent des services d'aide de porte ouverte et des activités d'apprentissage aux jeunes enfants et à leurs familles, afin d'améliorer le développement des enfants, d'aider les parents qui s'occupent de leurs enfants et d'accroître les partenariats communautaires.
- **School-Based Infant Care** (services de puériculture dans les écoles) – Cette initiative offre des services de puériculture dans les écoles secondaires aux élèves qui ont besoin de soins sur les lieux afin de poursuivre leurs études. On encourage les parents qui suivent des études secondaires à consacrer leurs pauses et leur temps libre à l'interaction avec leur bébé et à l'acquisition de compétences parentales.
- **Child Care Subsidy** (subvention pour les services de garde d'enfants) – Le financement de la PNE améliore le programme de subvention pour services de garde d'enfants à l'intention des familles à faible revenu. Le programme a élargi son mandat afin d'intervenir auprès des enfants de moins de deux ans et des enfants confiés à des services de garde en milieu familial agréés et réglementés.
- **Child Care Program Supports** (aides du programme de garde d'enfants) – Il s'agit de l'aide au transport afin d'avoir accès aux services de garde d'enfants agréés, l'aide à domicile pour les jeunes enfants autistes, et l'aide accrue aux enfants ayant un autre handicap qui ont besoin d'une aide spéciale pour bénéficier de services de garde d'enfants.
- **Funding to Centres** (financement des centres) – Cette initiative liée à la PNE comprend des subventions aux centres de garde d'enfants agréés afin de mettre à niveau leurs installations pour satisfaire les nouvelles exigences et d'acquérir de l'équipement nouveau.
- **Childcare Service Consultants** (conseillers en service de garde d'enfants) – Cette initiative aide l'établissement et le maintien de six nouveaux postes de conseillers en petite enfance dans toute la province. Elle s'ajoute à l'expertise de l'agrément et des programmes disponibles dans la province.
- **Early Childhood Education Certification** (attestation des éducateurs de la petite enfance) – Ce financement aide l'éducation à distance des techniciens de services à l'enfance, ainsi que l'inscription à des cours et l'orientation pour les éducateurs de la petite enfance.

- **Community Youth Network** (réseau communautaire pour les jeunes) – Neuf installations communautaires ont été établies afin d'offrir des services et de l'aide aux jeunes de 12 à 18 ans dans l'apprentissage, l'emploi, la mise en valeur de la collectivité et les services. Les projets sont exécutés par des coalitions communautaires (y compris des jeunes) – une conception visant à constituer des partenariats et à aider les jeunes.
- **Residential/Mental Health Services** (services de santé en établissement et mentaux) – Des fonds sont fournis aux conseils régionaux de services de santé et communautaires afin d'aider les jeunes de 12 à 18 ans qui ont besoin de services en établissement et de services de santé mentale pour jeunes. Ces derniers prennent souvent la forme de services de counselling préventif et communautaire.
- **Post-Secondary Education and Training** (éducation postsecondaire et formation) – Le financement aide les jeunes pris en charge qui ont besoin d'aide pour poursuivre des études postsecondaires. Cette aide couvre les frais de scolarité et de subsistance.

Île-du-Prince-Édouard

À l'île-du-Prince-Édouard, la Prestation nationale pour enfants a un objectif double : aider les parents à intégrer le marché du travail et à y rester, et améliorer les services à la petite enfance. La province a instauré un certain nombre d'initiatives de réinvestissement en vue de ces deux objectifs.

Voici une description des initiatives de l'Île-du-Prince-Édouard :

- **PEI Child Care Benefit** (régime d'allocation de garde d'enfants de l'Î.-P.-É.) – Une amélioration du programme existant de subventions à la garde d'enfants. Cette initiative a fourni un accès et une aide financière accrus aux services de garde agréés à un maximum de 1 100 enfants de la province.
- **PEI Family Health Benefit** (prestation familiale pour soins de santé de l'Î.-P.-É.) – Ce programme aide les familles à faible revenu à payer les coûts des médicaments d'ordonnance. Environ 1 200 parents et enfants sont inscrits à ce programme.
- **Children's Mental Health** (santé mentale des enfants) – Le financement de la PNE a permis d'instaurer une nouvelle initiative en 2000-2001, soit une équipe pluridisciplinaire de spécialistes cliniques en santé mentale des enfants. Cette équipe offre une meilleure intervention aux familles de la province qui ont des enfants ayant des troubles de santé mentale complexes. Environ 500 enfants reçoivent de l'aide tous les ans.
- **Looking After Children** (garde des enfants) – Le financement de la PNE a été essentiel pour mettre en œuvre ce projet, qui offre des services aux enfants pris en charge, notamment l'élaboration de politiques fondées sur la recherche, la formation des personnes qui s'occupent de ces enfants, le matériel

INITIATIVES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
GARDE D'ENFANTS ET GARDERIES			
PEI Child Care Benefit	850	900	600
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
PEI Family Health Benefit	50	60	150
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Early Childhood Interventions*	150	352	–
Looking After Children	50	50	50
Children-in-Care Initiatives	–	88	150
Children's Mental Health	–	50	250
Healthy Child Allowance	–	–	700
AUTRES			
Employment Enhancement/Job Creation	200	200	200
Literacy/Adult Basic Education	100	100	100
TOTAL	1 400	1 800	2 200

* anciennement appelé Special Needs Grants

Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, la Prestation nationale pour enfants a un objectif double : aider les parents à intégrer le marché du travail et à y rester, et améliorer les services à la petite enfance. La province a instauré un certain nombre d'initiatives de réinvestissement en vue de ces deux objectifs.

Voici une description des initiatives de l'Île-du-Prince-Édouard :

- **PEI Child Care Benefit** (régime d'allocation de garde d'enfants de l'Î.-P.-É.) – Une amélioration du programme existant de subventions à la garde d'enfants. Cette initiative a fourni un accès et une aide financière accrus aux services de garde agréés à un maximum de 1 100 enfants de la province.
- **PEI Family Health Benefit** (prestation familiale pour soins de santé de l'Î.-P.-É.) – Ce programme aide les familles à faible revenu à payer les coûts des médicaments d'ordonnance. Environ 1 200 parents et enfants sont inscrits à ce programme.
- **Children's Mental Health** (santé mentale des enfants) – Le financement de la PNE a permis d'instaurer une nouvelle initiative en 2000-2001, soit une équipe pluridisciplinaire de spécialistes cliniques en santé mentale des enfants. Cette équipe offre une meilleure intervention aux familles de la province qui ont des enfants ayant des troubles de santé mentale complexes. Environ 500 enfants reçoivent de l'aide tous les ans.
- **Looking After Children** (garde des enfants) – Le financement de la PNE a été essentiel pour mettre en œuvre ce projet, qui offre des services aux enfants pris en charge, notamment l'élaboration de politiques fondées sur la recherche, la formation des personnes qui s'occupent de ces enfants, le matériel

INITIATIVES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
GARDE D'ENFANTS ET GARDERIES			
PEI Child Care Benefit	850	900	600
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
PEI Family Health Benefit	50	60	150
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Early Childhood Interventions*	150	352	–
Looking After Children	50	50	50
Children-in-Care Initiatives	–	88	150
Children's Mental Health	–	50	250
Healthy Child Allowance	–	–	700
AUTRES			
Employment Enhancement/Job Creation	200	200	200
Literacy/Adult Basic Education	100	100	100
TOTAL	1 400	1 800	2 200

* anciennement appelé Special Needs Grants

didactique et le processus d'examen. Les percées en matière de programmes avantagent plus de 200 enfants pris en charge à tout moment.

- **Other Children in Care Initiatives** (autres initiatives pour les enfants pris en charge) – Les fonds de la PNE ont servi à financer la prestation de services destinés aux enfants pris en charge, qui touchent plus de 200 enfants de la province.
- **Early Childhood Intervention** (intervention précoce) – La Healthy Child Development Strategy (stratégie pour le développement sain des enfants), qui est mise en œuvre à l'échelle de la province, reconnaît l'importance de l'intervention précoce dans le développement des enfants. Les services comprennent l'intervention préscolaire auprès des enfants autistes, l'innovation en matière d'orthophonie, ainsi que d'autres programmes et services connexes. Cette initiative touche environ 1 000 enfants.
- **Healthy Child Allowance** (allocation pour enfants en santé) – Il s'agit d'une prestation d'aide sociale payable aux familles avec enfants de moins de 18 ans afin de leur permettre de participer à des activités sportives, récréatives et culturelles. La prestation, d'un montant de 38 $ par mois, est versée à 1 350 ménages. Selon les estimations, 2 500 enfants bénéficient de cette allocation.
- **Employment Enhancement and Job Creation Programs** (programmes d'amélioration de l'emploi et de création d'emplois) – La contribution de la PNE a permis à environ 140 parents bénéficiaires de l'aide sociale de se perfectionner et d'obtenir un emploi.
- **Literacy/Adult Basic Education Program** (programme d'alphabétisation et d'éducation de base pour adultes) – L'alphabétisation est un des marchepieds vers l'autonomie. Ce programme, qui est exécuté par le PEI Institute of Adult and Community Education, a aidé à introduire l'alphabétisation des adultes dans les collectivités. Les fonds de la PNE aident jusqu'à 125 parents bénéficiaires de l'aide sociale à se prévaloir de ce programme tous les ans.

Nouvelle-Écosse

Dans le cadre de cette initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse offre des programmes et des services spéciaux afin de venir en aide aux familles à faible revenu avec enfants.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a élargi et amélioré les programmes et services de garde d'enfants, de prévention et d'intervention précoce par le biais des initiatives liées au développement sain des enfants, qui visent à donner aux enfants un meilleur départ dans la vie et à assurer un meilleur avenir aux enfants et à la société. Le comité directeur des initiatives liées au développement sain des enfants a consulté les intervenants communautaires en 1998.

À l'automne 2000, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse déposait un nouveau projet de loi de refonte des programmes d'aide sociale. Le nouveau système a donné l'occasion de restructurer les prestations pour enfants en Nouvelle-Écosse. Depuis juillet 2001, le soutien du revenu provincial pour les familles à faible revenu avec enfants est versé en intégrant le Supplément de la Prestation nationale pour enfants et la Nova Scotia Child Benefit (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse). Les prestations pour enfants intégrées fournissent environ 97 millions de dollars d'aide directe à 60 000 enfants de la Nouvelle-Écosse.

La transition des familles bénéficiaires de l'aide sociale à l'emploi est plus facile parce que les bénéficiaires de l'aide sociale ne perdent pas leurs prestations pour enfants s'ils s'en détachent. On ne fait plus le recouvrement des fonds de l'aide sociale.

Voici une description des initiatives de la Nouvelle-Écosse :

- **Nova Scotia Child Benefit** (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) – Instaurée en juillet 1998, la prestation fournit un soutien du revenu aux familles à faible revenu avec enfants. La Nova Scotia Child Benefit est versée en combinaison avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En 1999-2000, le montant de la Nova Scotia

Initiatives de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la PNE

(en milliers de dollars)	Dépenses en 1999–2000	Dépenses en 2000–2001	Estimations pour 2001-2002
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Nova Scotia Child Benefit	15 295	19 380	30 458
Garde d'enfants et garderies			
Centre-based and Family Child Care	990	1 319	1 320
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Early Intervention Programs	255	515	515
Community-based Prevention Programs	368	287	940
Total	16 908	21 501	33 233
Fonds de réinvestissements inutilisés	2 520	629	

Nouvelle-Écosse

Dans le cadre de cette initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse offre des programmes et des services spéciaux afin de venir en aide aux familles à faible revenu avec enfants.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a élargi et amélioré les programmes et services de garde d'enfants, de prévention et d'intervention précoce par le biais des initiatives liées au développement sain des enfants, qui visent à donner aux enfants un meilleur départ dans la vie et à assurer un meilleur avenir aux enfants et à la société. Le comité directeur des initiatives liées au développement sain des enfants a consulté les intervenants communautaires en 1998.

À l'automne 2000, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse déposait un nouveau projet de loi de refonte des programmes d'aide sociale. Le nouveau système a donné l'occasion de restructurer les prestations pour enfants en Nouvelle-Écosse. Depuis juillet 2001, le soutien du revenu provincial pour les familles à faible revenu avec enfants est versé en intégrant le Supplément de la Prestation nationale pour enfants et la Nova Scotia Child Benefit (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse). Les prestations pour enfants intégrées fournissent environ 97 millions de dollars d'aide directe à 60 000 enfants de la Nouvelle-Écosse.

La transition des familles bénéficiaires de l'aide sociale à l'emploi est plus facile parce que les bénéficiaires de l'aide sociale ne perdent pas leurs prestations pour enfants s'ils s'en détachent. On ne fait plus le recouvrement des fonds de l'aide sociale.

Voici une description des initiatives de la Nouvelle-Écosse :

- **Nova Scotia Child Benefit** (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) – Instaurée en juillet 1998, la prestation fournit un soutien du revenu aux familles à faible revenu avec enfants. La Nova Scotia Child Benefit est versée en combinaison avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En 1999-2000, le montant de la Nova Scotia

INITIATIVES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENTS AU REVENU GAGNÉ			
Nova Scotia Child Benefit	15 295	19 380	30 458
GARDE D'ENFANTS ET GARDERIES			
Centre-based and Family Child Care	990	1 319	1 320
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Early Intervention Programs	255	515	515
Community-based Prevention Programs	368	287	940
TOTAL	16 908	21 501	33 233
FONDS DE RÉINVESTISSEMENTS INUTILISÉS	2 520	629	

Child Benefit a augmenté et les plafonds de revenu admissible ont été relevés. En juillet 2001, dans le cadre de la refonte du système d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse, les prestations pour enfants ont été supprimées de l'aide sociale. La Nova Scotia Child Benefit a été augmentée et verse désormais une prestation annuelle maximale de 445 $ pour le premier enfant, de 645 $ pour le deuxième enfant, et de 720 $ pour le troisième enfant. Combinée au Supplément de la PNE, la prestation annuelle maximale est de 1 700 $ par enfant en 2001-2002.

- **Centre-Based and Family Child Care** (garde d'enfants en garderie et en milieu familial) – Cette initiative a été élargie en augmentant le nombre de places subventionnées et en offrant des places transférables dans toute la province pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Au total, 230 nouvelles places subventionnées ont été financées depuis 1998, y compris 30 places pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Le versement de subventions afin de compenser le coût de la garde d'enfants aide les parents qui doivent faire garder leurs enfants pendant qu'ils travaillent ou font des études.
- **Early Intervention Programs** (programmes d'intervention précoce) – Ces programmes ont été améliorés afin d'offrir des services aux enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux. L'objectif de l'intervention précoce est d'aider les enfants d'âge préscolaire ayant des troubles du développement à atteindre leur potentiel. Des subventions pour dépenses courantes supplémentaires ont été versées aux centres existants et de nouveaux programmes ont été mis en place pour s'assurer que toutes les familles avec enfants ayant des besoins spéciaux dans toute la province ont accès à ce service. Les personnes chargées de l'intervention précoce travaillent directement auprès des enfants et de leurs familles à leur domicile et dans d'autres milieux afin de s'assurer que le développement des enfants progresse dans des milieux inclusifs. Seize programmes d'intervention précoce sont destinés aux enfants.
- **Community-based Prevention Programs** (programmes de prévention communautaire) – Ces programmes continueront d'être financés par le recouvrement de l'allocation spéciale pour enfants. Les programmes de prévention communautaire s'inspirent des programmes existants afin d'accroître les efforts de prévention dans toute la province. Ils sont conçus expressément pour venir en aide aux familles à faible revenu.

Nouveau-Brunswick

En 1998-1999, le Nouveau-Brunswick a choisi d'exempter l'intégralité du Supplément de la PNE pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, ce qu'il continue de faire. En août 1998, la province a en outre fait des investissements dans le cadre de l'initiative de la PNE en augmentant le financement destiné aux initiatives de garde d'enfants et en mettant sur pied le Service alternatif de garde d'enfants, qui procure des subventions pour frais de garde aux familles n'ayant pas droit à l'aide financière de base et n'ayant pas un accès raisonnable aux garderies agréées.

Le Nouveau-Brunswick a continué d'effectuer de nouveaux investissements dans le cadre de la PNE en 1999-2000 et en 2000-2001. Il a, entre autres, accru l'aide versée pour les services de garde d'enfants, les services à la petite enfance et les services aux enfants à risque. En 2001-2002, d'autres augmentations ont été faites aux programmes d'allaitement maternel et de petit déjeuner.

Voici une description des initiatives du Nouveau-Brunswick :

- **Stratégie provinciale concernant l'allaitement maternel** – Elle vise à appuyer la promotion, la protection et le soutien de l'allaitement maternel dans la province.
- **Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »** – Le programme pilote (Programme pilote de petit déjeuner « pour un esprit sain ») visait à satisfaire les besoins nutritifs d'élèves du niveau primaire en offrant à des enfants un petit déjeuner de base. Environ 2 150 enfants ont bénéficié du programme pilote, qui a été considérablement élargi en 2000-2001. Renommé Partenariat alimentaire « pour un esprit sain », le programme est venu en aide à 7 276 élèves dans toute la province en 2000-2001.
- **Programme d'assistance au service de garderie** – Cette initiative met à la disposition des parents un nombre accru de places subventionnées en garderie.

Initiatives du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la PNE

(en milliers de dollars)	Dépenses en 1999-2000	Dépenses en 2000-2001	Estimations pour 2001-2002
Garde d'enfants et garderies			
Programme d'assistance au service de garderie	898	2 668	2 668
Service alternatif de garde d'enfants	271	600	600
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Stratégie concernant l'allaitement maternel	40	130	210
Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »	303	607	902
Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes	743	1 405	1 405
Milieu favorable à l'apprentissage	3 000	3 000	3 000
Total	5 255	8 410	8 785

Nouveau-Brunswick

En 1998-1999, le Nouveau-Brunswick a choisi d'exempter l'intégralité du Supplément de la PNE pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, ce qu'il continue de faire. En août 1998, la province a en outre fait des investissements dans le cadre de l'initiative de la PNE en augmentant le financement destiné aux initiatives de garde d'enfants et en mettant sur pied le Service alternatif de garde d'enfants, qui procure des subventions pour frais de garde aux familles n'ayant pas droit à l'aide financière de base et n'ayant pas un accès raisonnable aux garderies agréées.

Le Nouveau-Brunswick a continué d'effectuer de nouveaux investissements dans le cadre de la PNE en 1999-2000 et en 2000-2001. Il a, entre autres, accru l'aide versée pour les services de garde d'enfants, les services à la petite enfance et les services aux enfants à risque. En 2001-2002, d'autres augmentations ont été faites aux programmes d'allaitement maternel et de petit déjeuner.

Voici une description des initiatives du Nouveau-Brunswick :

- **Stratégie provinciale concernant l'allaitement maternel** – Elle vise à appuyer la promotion, la protection et le soutien de l'allaitement maternel dans la province.
- **Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »** – Le programme pilote (Programme pilote de petit déjeuner « pour un esprit sain ») visait à satisfaire les besoins nutritifs d'élèves du niveau primaire en offrant à des enfants un petit déjeuner de base. Environ 2 150 enfants ont bénéficié du programme pilote, qui a été considérablement élargi en 2000-2001. Renommé Partenariat alimentaire « pour un esprit sain », le programme est venu en aide à 7 276 élèves dans toute la province en 2000-2001.
- **Programme d'assistance au service de garderie** – Cette initiative met à la disposition des parents un nombre accru de places subventionnées en garderie.

Initiatives du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la PNE

(en milliers de dollars)	Dépenses en 1999-2000	Dépenses en 2000-2001	Estimations pour 2001-2002
Garde d'enfants et garderies			
Programme d'assistance au service de garderie	898	2 668	2 668
Service alternatif de garde d'enfants	271	600	600
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Stratégie concernant l'allaitement maternel	40	130	210
Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »	303	607	902
Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes	743	1 405	1 405
Milieu favorable à l'apprentissage	3 000	3 000	3 000
Total	5 255	8 410	8 785

- **Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes** – Un financement accru a permis d'élargir les initiatives d'éducation, de prévention et de traitement de la dépendance aux substances chimiques qui sont venues en aide à environ 794 enfants et jeunes de 12 à 19 ans en 2000-2001.
- **Milieu propice à l'apprentissage** – Un nouveau financement a été fourni afin de satisfaire les besoins en suspens des enfants en déterminant les pratiques exemplaires en matière de discipline dans le système scolaire, dans les cas où un milieu propice à lui seul ne suffit pas. Il faut notamment établir des limites de comportement et déterminer les responsabilités de tous les partenaires dans le système scolaire.

Outre ces investissements dans le cadre de la PNE, la province a affecté 11,5 millions de dollars de plus par année à des programmes pour les enfants et les jeunes et a investi environ 19 millions de dollars par année dans la Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le Supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick, destinés aux familles à faible revenu avec enfants.

Ontario

Le gouvernement et les municipalités de l'Ontario ont investi des sommes considérables dans les initiatives de la Prestation nationale pour enfants. Les coûts de l'aide sociale étant partagés entre la province et les municipalités, les deux ordres de gouvernement ont un rôle à jouer dans la stratégie de réinvestissement de la province.

Selon les estimations, les réinvestissements dans le cadre de la PNE en 2001-2002 s'élèvent à environ 194 millions de dollars, 155 millions étant pris en charge par le gouvernement provincial et 39 millions, par les municipalités.

Le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants est le principal programme de réinvestissement provincial. En 2001-2002, les fonds de la PNE et les investissements supplémentaires au titre du Supplément de revenu pour les frais de garde d'enfants s'élèveront à 215 millions de dollars (y compris 40 millions de dollars reportés de l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants). En 2001-2002, la province investira également 40 millions de dollars dans le Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants et les Centres de traitement des enfants visant à venir en aide aux enfants à risque et à leurs familles.

Voici une description des initiatives de l'Ontario :

- **Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants** – Créé en 1998, ce programme verse aux familles travailleuses à revenu faible et modeste une prestation pour chaque enfant de moins de sept ans. Les familles sont admissibles au Supplément si elles ont un revenu d'emploi supérieur à 5 000 $ par an, qu'elles aient des frais de garde d'enfants ou non. Le Supplément est également offert aux familles dont les parents fréquentent l'école ou suivent des programmes de formation et ont des frais de garde d'enfants admissibles. Le montant de la prestation est réduit de 8 p. 100 du revenu familial lorsque celui-ci dépasse 20 000 $.

INITIATIVES DE L'ONTARIO DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
GARDE D'ENFANTS ET GARDERIES			
Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants*	153 782	157 544	175 000
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants	–	15 000	20 000
Centres de traitement des enfants	–	–	20 000
AUTRES			
Réinvestissements municipaux	30 202	33 335	38 763
TOTAL	183 984	205 879	253 763

* Ces chiffres ne comprennent pas les 40 millions de dollars supplémentaires qui avaient été affectés à l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants, ce qui porte les montants totaux consacrés au supplément à 194 millions de dollars en 1999-2000, 197 millions en 2000-2001 et 215 millions (estimation) en 2001-2002.

Ontario

Le gouvernement et les municipalités de l'Ontario ont investi des sommes considérables dans les initiatives de la Prestation nationale pour enfants. Les coûts de l'aide sociale étant partagés entre la province et les municipalités, les deux ordres de gouvernement ont un rôle à jouer dans la stratégie de réinvestissement de la province.

Selon les estimations, les réinvestissements dans le cadre de la PNE en 2001-2002 s'élèvent à environ 194 millions de dollars, 155 millions étant pris en charge par le gouvernement provincial et 39 millions, par les municipalités.

Le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants est le principal programme de réinvestissement provincial. En 2001-2002, les fonds de la PNE et les investissements supplémentaires au titre du Supplément de revenu pour les frais de garde d'enfants s'élèveront à 215 millions de dollars (y compris 40 millions de dollars reportés de l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants). En 2001-2002, la province investira également 40 millions de dollars dans le Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants et les Centres de traitement des enfants visant à venir en aide aux enfants à risque et à leurs familles.

Voici une description des initiatives de l'Ontario :

- **Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants** – Créé en 1998, ce programme verse aux familles travailleuses à revenu faible et modeste une prestation pour chaque enfant de moins de sept ans. Les familles sont admissibles au Supplément si elles ont un revenu d'emploi supérieur à 5 000 $ par an, qu'elles aient des frais de garde d'enfants ou non. Le Supplément est également offert aux familles dont les parents fréquentent l'école ou suivent des programmes de formation et ont des frais de garde d'enfants admissibles. Le montant de la prestation est réduit de 8 p. 100 du revenu familial lorsque celui-ci dépasse 20 000 $.

Initiatives de l'Ontario dans le cadre de la PNE

(en milliers de dollars)	Dépenses en 1999-2000	Dépenses en 2000-2001	Estimations pour 2001-2002
Garde d'enfants et garderies			
Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants*	153 782	157 544	175 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants	–	15 000	20 000
Centres de traitement des enfants	–	–	20 000
Autres			
Réinvestissements municipaux	30 202	33 335	38 763
Total	183 984	205 879	253 763

* Ces chiffres ne comprennent pas les 40 millions de dollars supplémentaires qui avaient été affectés à l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants, ce qui porte les montants totaux consacrés au supplément à 194 millions de dollars en 1999-2000, 197 millions en 2000-2001 et 215 millions (estimation) en 2001-2002.

En 1998-1999, le Supplément est venu en aide à plus de 200 000 familles comptant 325 000 enfants. En 1999, la province a augmenté le Supplément jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de 1 100 $ (une hausse par rapport à son ancien niveau de 1 020 $) pour chaque enfant de moins de sept ans. En 1999-2000, environ 226 000 familles comptant 365 000 enfants ont reçu des prestations. En 2000-2001, l'Ontario a instauré une prestation supplémentaire pour les chefs de familles monoparentales, qui a fourni aux familles admissibles une prestation annuelle maximale de 1 310 $ pour chaque enfant de moins de sept ans. Le financement du Supplément pour les chefs de familles monoparentales représente un investissement supplémentaire de l'Ontario dans les enfants de familles à faible revenu.

- **Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants** – La province alloue 20 millions de dollars en 2001-2002 aux secteurs de service critiques de la santé mentale des enfants. Le plan offre des services intensifs aux enfants et aux familles, des services d'urgence mobiles, des services de télépsychiatrie, et des outils d'inscription et d'évaluation partagés.
- **Centres de traitement des enfants** – La province a affecté 20 millions de dollars afin de favoriser l'élaboration d'approches innovatrices visant à satisfaire les besoins des enfants ayant des besoins spéciaux.
- **Stratégies municipales de réinvestissements** – Les municipalités de l'Ontario mettent en œuvre leurs propres initiatives dans le cadre de la stratégie globale de réinvestissement de la province. Conçues pour satisfaire les priorités et besoins locaux, ces stratégies comprennent des programmes d'intervention précoce, de garde d'enfants, d'aides à l'emploi et de prévention. L'Ontario a présenté son deuxième rapport annuel sur les stratégies de réinvestissements municipaux en mars 2001. Ce rapport est disponible sur le site Web du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, à l'adresse suivante : www.gov.on.ca/CSS. Le prochain rapport municipal de l'Ontario sera probablement diffusé au printemps 2002.

Pour de plus amples renseignements sur le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, rendez-vous au site Web suivant : www.rev.gov.on.ca/images/irie_occs-guide.pdf.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes à l'intention des enfants et des familles offerts par le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, rendez-vous au site Web suivant : www.gov.on.ca/CSS.

Manitoba[7]

Le Manitoba a continué de miser sur les programmes et les services qui aident à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et les familles, et qui favorisent la participation au marché du travail et le développement de la petite enfance.

- **Programme de garde de jour pour enfants** – Depuis avril 2000, les fonds consacrés au Programme de garde de jour pour enfants du Manitoba, qui ont augmenté de plus de 27 p. 100, servent à mieux rémunérer les éducateurs de la petite enfance et à verser des subventions supplémentaires pour les enfants. Des fonds supplémentaires ont également été fournis pour intégrer davantage d'enfants handicapés dans le système de garde d'enfants et augmenter le nombre de places dans les garderies agréées.

Initiatives du Manitoba dans le cadre de la PNE

(en milliers de dollars)	Dépenses en 1999–2000	Dépenses en 2000–2001	Estimations pour 2001-2002
Garde d'enfants et garderies			
Garde d'enfants[2]	4 282	8 018	6 484
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Services spéciaux pour enfants[2]	1 000	921	437
Enfants en santé Manitoba :			
• Bébé en santé	2 346	3 167	4 103
• Prévention de la grossesse chez les adolescents	425	334	358
• Le bébé avant tout!	2 447	3 041	4 290
• Départ précoce	902	894	1 042
• Projet de soutien pour les parents	138	135	122
• Approche parent-enfant	0	781	1 350
• Halte au SAF	408	508	585
• Programmes pour les enfants scolarisés ayant des besoins spéciaux	241	670	836
• Santé à l'école	0	155	437
• Autres programmes	181	145	658
• Éducation, formation et jeunesse dans le cadre de l'IDPE	0	0	500
Alphabétisation précoce	4 700	5 700	5 700
Autres			
Participation au marché du travail	2 358	2 450	2 911
Accession à l'autonomie/aide sociale[2]	0	3 749	5 299
Total	19 428	30 668	35 112

1 Le financement de ces programmes comprend le solde des recouvrements du Supplément de la PNE, le transfert fédéral au titre du Développement de la petite enfance (11,1 millions de dollars) et les recettes provinciales.
2 Les sommes indiquées pour la garde d'enfants, les services spéciaux pour enfants et l'aide au revenu représentent seulement les montants supplémentaires investis; elles ne comprennent pas le financement de base qui était déjà en vigueur avant le début de la PNE.

[7] Depuis juillet 2000, le Manitoba ne recouvre plus les augmentations du Supplément de la PNE auprès de toutes les familles qui reçoivent une aide au revenu. Depuis juillet 2001, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de six ans et moins.

Manitoba[7]

Le Manitoba a continué de miser sur les programmes et les services qui aident à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et les familles, et qui favorisent la participation au marché du travail et le développement de la petite enfance.

- **Programme de garde de jour pour enfants**
  – Depuis avril 2000, les fonds consacrés au Programme de garde de jour pour enfants du Manitoba, qui ont augmenté de plus de 27 p. 100, servent à mieux rémunérer les éducateurs de la petite enfance et à verser des subventions supplémentaires pour les enfants. Des fonds supplémentaires ont également été fournis pour intégrer davantage d'enfants handicapés dans le système de garde d'enfants et augmenter le nombre de places dans les garderies agréées.

Initiatives du Manitoba dans le cadre de la PNE

(en milliers de dollars)	Dépenses en 1999-2000[1]	Dépenses en 2000-2001	Estimations pour 2001-2002
Garde d'enfants et garderies			
Garde d'enfants[2]	4 282	8 018	6 484
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Services spéciaux pour enfants[2]	1 000	921	437
Enfants en santé Manitoba :			
• Bébé en santé	2 346	3 167	4 103
• Prévention de la grossesse chez les adolescents	425	334	358
• Le bébé avant tout!	2 447	3 041	4 290
• Départ précoce	902	894	1 042
• Projet de soutien pour les parents	138	135	122
• Approche parent-enfant	0	781	1 350
• Halte au SAF	408	508	585
• Programmes pour les enfants scolarisés ayant des besoins spéciaux	241	670	836
• Santé à l'école	0	155	437
• Autres programmes	181	145	658
• Éducation, formation et jeunesse dans le cadre de l'IDPE	0	0	500
Alphabétisation précoce	4 700	5 700	5 700
Autres			
Participation au marché du travail	2 358	2 450	2 911
Accession à l'autonomie/aide sociale[2]	0	3 749	5 299
Total	19 428	30 668	35 112

1 Le financement de ces programmes comprend le solde des recouvrements du Supplément de la PNE, le transfert fédéral au titre du Développement de la petite enfance (11,1 millions de dollars) et les recettes provinciales.

2 Les sommes indiquées pour la garde d'enfants, les services spéciaux pour enfants et l'aide au revenu représentent seulement les montants supplémentaires investis; elles ne comprennent pas le financement de base qui était déjà en vigueur avant le début de la PNE.

7 Depuis juillet 2000, le Manitoba ne recouvre plus les augmentations du Supplément de la PNE auprès de toutes les familles qui reçoivent une aide au revenu. Depuis juillet 2001, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de six ans et moins.

- **Services spéciaux pour enfants** – Des services communautaires sont offerts à un plus grand nombre de familles qui s'occupent à la maison d'un enfant souffrant d'une incapacité physique ou mentale.
- **Bébé en santé** – La prestation prénatale du Manitoba aide les femmes enceintes admissibles à satisfaire leurs besoins nutritionnels supplémentaires au cours de leur grossesse. Les femmes enceintes et les nouvelles mères ont également accès à des programmes élargis de soutien communautaire.
- **Stratégie de prévention de la grossesse chez les adolescentes** – Cette stratégie vise à réduire le nombre d'adolescentes qui tombent enceintes avant de terminer leurs études secondaires.
- **Le bébé avant tout!** – Cette initiative, qui offre un programme de visites à domicile pendant trois ans pour les nouveau-nés et leurs familles en se fondant sur la sélection systématique, est exécutée par le système de santé communautaire.
- **Départ précoce** – Il s'agit d'un programme de visites à domicile pour une période de trois ans pour les enfants ayant des besoins spéciaux sur le plan social et qui fréquentent à l'heure actuelle une garderie agréée. L'objectif du programme est d'améliorer la capacité d'apprentissage des enfants avant qu'ils ne commencent l'école.
- **Projet de soutien pour les parents** – Il s'agit d'une initiative à deux volets visant à offrir du soutien et de l'aide aux mères adolescentes « à risque ».
- **Approche parent-enfant** – Cette approche réunit les ressources dans le cadre de coalitions communautaires dans toute la province, qui soutiennent le rôle parental, améliorent la nutrition et l'alphabétisation des enfants, et mettent en valeur le potentiel afin d'aider les familles dans leurs propres collectivités. Chaque coalition parent-enfant détermine le format unique que prendront les activités en se fondant sur les besoins de la collectivité.
- **HALTE AU SAF** – Il s'agit d'un programme d'encadrement de trois ans pour les femmes courant le risque d'avoir un enfant atteint du syndrome d'alcoolisme fœtal ou des effets de l'alcool sur le fœtus (SAF/EAF). Par suite du succès des deux emplacements à Winnipeg, le programme HALTE AU SAF a été étendu à Thompson et à Le Pas, dans le Nord du Manitoba.
- **Programmes pour les enfants scolarisés ayant des besoins spéciaux** – Ce programme fournit des fonds afin d'élaborer et d'exécuter des interventions dans les écoles auprès des élèves qui ont des troubles du comportement et affectifs graves et profonds.
- **Santé à l'école** – Il s'agit d'une initiative dont le but est d'établir le lien entre le monde de la santé et le monde scolaire pour que les enfants et les écoles soient en santé.
- **Autres programmes** – Conformément au cadre pour les enfants sains, des organisations communautaires offrent des services à l'intention des mères et des enfants à risque.
- **Éducation, formation et jeunesse dans le cadre de l'Initiative du développement de la petite enfance (IDPE)** – L'IDPE appuie les divisions et les districts scolaires dans leurs efforts visant à fournir une gamme de services intersectoriels aux enfants de la naissance à l'âge scolaire. Conjointement avec l'initiative Enfants en santé Manitoba, l'IDPE vise à promouvoir la capacité d'apprentissage des enfants avant le début de leurs études.
- **Alphabétisation précoce** – Ce programme de subventions soutient les efforts en vue d'accélérer l'alphabétisation des élèves de première année éprouvant certaines difficultés.

- **Participation au marché du travail –** De nouvelles initiatives fournissent aux parents à faible revenu des services de formation et d'emploi afin de les aider à trouver et à conserver un emploi.
- **Accession à l'autonomie/aide sociale –** La province de Manitoba a augmenté les mesures de soutien pour les parents qui intègrent ou réintègrent le marché du travail; il a également augmenté les prestations pour les familles qui reçoivent de l'aide au revenu et majoré les allocations pour les fournitures scolaires. Les mesures de soutien aux centres d'emploi et les incitations au travail ont été augmentées, ainsi que les aides versées aux citoyens pour qu'ils deviennent autonomes.

L'Initiative fédérale-provinciale-territoriale du développement de la petite enfance

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à appuyer le développement de la petite enfance comme l'indique les programmes nouveaux et élargis visant la petite enfance. Depuis avril 2000, le Manitoba a augmenté les investissements dans le développement de la petite enfance d'environ 29 millions de dollars (montant inclus dans le tableau ci-dessus pour les années 2000-2001 et 2001-2002). Dans le cadre d'un partenariat avec les équipes régionales d'intervention au cours de la petite enfance et les coalitions axées sur les relations parent-enfant, un continuum de services visant à venir en aide aux enfants et aux familles du Manitoba est en cours d'élaboration. La province du Manitoba est heureuse de faire connaître son partenariat avec le gouvernement du Canada afin d'appuyer les initiatives de Développement de la petite enfance (DPE). Le Canada a contribué 11,1 millions de dollars en 2001-2002 à l'investissement global de 29 millions de dollars dans la DPE par le Manitoba depuis avril 2000.

Saskatchewan

La Saskatchewan a utilisé les fonds de réinvestissement liés à la PNE ainsi que des investissements provinciaux supplémentaires afin d'élaborer des mesures de soutien qui aident les familles à faire la transition de l'aide sociale au travail et qui permettent d'éviter que des familles de travailleurs recourent à l'aide sociale. La stratégie de réinvestissements liés à la PNE de la Saskatchewan s'inscrit dans le cadre d'un plan stratégique général en vue d'élaborer des mesures d'aide généralisées qui accroissent les possibilités sociales et économiques pour les personnes marginalisées ou défavorisées.

Voici une description des initiatives de la Saskatchewan :

- **The Saskatchewan Child Benefit** (prestation pour enfants de la Saskatchewan) – Ce versement aux parents à faible revenu vise à les aider à assumer les coûts liés à l'éducation des enfants. Combiné au Supplément de la PNE, ce programme remplace les prestations pour enfants de l'aide sociale et verse des prestations pour enfants aux familles à faible revenu, que les parents soient bénéficiaires de l'aide sociale ou sur le marché du travail. Grâce au paiement de prestations pour enfants à l'extérieur de l'aide sociale, il est plus facile pour les parents d'intégrer le marché du travail ou d'y rester. La prestation pour enfants de la Saskatchewan est versée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un paiement unique afin

INITIATIVES DE LA SASKATCHEWAN DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Saskatchewan Child Benefit	17 020	20 090	18 990
Saskatchewan Employment Supplement	2 760	4 950	10 030
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
Family Health Benefits	2 430	3 910	5 750
AUTRES			
Community Schools Program	–	–	3 230
TOTAL DES FONDS DE RÉINVESTISSEMENT*	**22 210**	**28 950**	**38 000**
RÉINVESTISSEMENTS PROVINCIAUX SUPPLÉMENTAIRES**	22 870	6 840	2 950
TOTAL DES FONDS DE RÉINVESTISSEMENT ET D'INVESTISSEMENT	**45 080**	**35 790**	**40 950**

* Ces fonds comprennent les recettes provinciales provenant de l'augmentation des Allocations spéciales pour enfants que le gouvernement fédéral verse pour les enfants pris en charge par la province. Le montant de 1999-2000 comprend également la contribution fédérale aux rajustements de transition pour le Supplément au revenu gagné. Le montant des fonds provenant de ces sources s'établit à 1,51 million de dollars en 1999-2000, à 1,9 million en 2000-2001 et à 2,4 millions (estimation) en 2001-2002.

** En plus des fonds de réinvestissement, la province a investi des fonds supplémentaires pour transmettre, dès le début, le montant complet de la PNE aux familles de la Saskatchewan. Cet investissement supplémentaire a permis de retirer la prestation de base pour enfants du régime provincial d'aide sociale et d'étendre les prestations pour enfants aux familles de travailleurs à faible revenu. Comme prévu, l'investissement initial supplémentaire de la province sera réduit graduellement au fur et à mesure des augmentations du Supplément de la Prestation nationale pour enfants.

Saskatchewan

La Saskatchewan a utilisé les fonds de réinvestissement liés à la PNE ainsi que des investissements provinciaux supplémentaires afin d'élaborer des mesures de soutien qui aident les familles à faire la transition de l'aide sociale au travail et qui permettent d'éviter que des familles de travailleurs recourent à l'aide sociale. La stratégie de réinvestissements liés à la PNE de la Saskatchewan s'inscrit dans le cadre d'un plan stratégique général en vue d'élaborer des mesures d'aide généralisées qui accroissent les possibilités sociales et économiques pour les personnes marginalisées ou défavorisées.

Voici une description des initiatives de la Saskatchewan :

- **The Saskatchewan Child Benefit** (prestation pour enfants de la Saskatchewan) – Ce versement aux parents à faible revenu vise à les aider à assumer les coûts liés à l'éducation des enfants. Combiné au Supplément de la PNE, ce programme remplace les prestations pour enfants de l'aide sociale et verse des prestations pour enfants aux familles à faible revenu, que les parents soient bénéficiaires de l'aide sociale ou sur le marché du travail. Grâce au paiement de prestations pour enfants à l'extérieur de l'aide sociale, il est plus facile pour les parents d'intégrer le marché du travail ou d'y rester. La prestation pour enfants de la Saskatchewan est versée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un paiement unique afin

INITIATIVES DE LA SASKATCHEWAN DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Saskatchewan Child Benefit	17 020	20 090	18 990
Saskatchewan Employment Supplement	2 760	4 950	10 030
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
Family Health Benefits	2 430	3 910	5 750
AUTRES			
Community Schools Program	–	–	3 230
TOTAL DES FONDS DE RÉINVESTISSEMENT*	22 210	28 950	38 000
RÉINVESTISSEMENTS PROVINCIAUX SUPPLÉMENTAIRES**	22 870	6 840	2 950
TOTAL DES FONDS DE RÉINVESTISSEMENT ET D'INVESTISSEMENT	45 080	35 790	40 950

* Ces fonds comprennent les recettes provinciales provenant de l'augmentation des Allocations spéciales pour enfants que le gouvernement fédéral verse pour les enfants pris en charge par la province. Le montant de 1999-2000 comprend également la contribution fédérale aux rajustements de transition pour le Supplément au revenu gagné. Le montant des fonds provenant de ces sources s'établit à 1,51 million de dollars en 1999-2000, à 1,9 million en 2000-2001 et à 2,4 millions (estimation) en 2001-2002.

** En plus des fonds de réinvestissement, la province a investi des fonds supplémentaires pour transmettre, dès le début, le montant complet de la PNE aux familles de la Saskatchewan. Cet investissement supplémentaire a permis de retirer la prestation de base pour enfants du régime provincial d'aide sociale et d'étendre les prestations pour enfants aux familles de travailleurs à faible revenu. Comme prévu, l'investissement initial supplémentaire de la province sera réduit graduellement au fur et à mesure des augmentations du Supplément de la Prestation nationale pour enfants.

d'éviter le chevauchement et de simplifier l'administration. Avec le temps, les augmentations fédérales du Supplément de la PNE réduiront le nombre de familles qui reçoivent la prestation pour enfants de la Saskatchewan.

- **The Saskatchewan Employment Supplement** (supplément au revenu gagné de la Saskatchewan) – Cette prestation est versée aux parents à faible revenu qui travaillent ou qui reçoivent des allocations d'entretien. Le supplément appuie l'emploi en atténuant les dépenses supplémentaires liées à l'éducation des enfants que doit assumer un parent qui travaille. Il favorise en outre la collecte des allocations d'entretien en augmentant la valeur nette de ce paiement pour la famille. En 2001, le montant maximum des prestations a été augmenté et une prestation supplémentaire a été versée afin d'aider à atténuer les dépenses liées à la garde d'enfants pour les familles de travailleurs à faible revenu qui ont des enfants de moins de 13 ans.
- **Family Health Benefits** (prestations familiales pour soins de santé) – Ce programme verse des allocations accrues pour soins de santé aux familles à faible revenu avec enfants. Les enfants ont droit à une gamme complète de prestations, tandis que les adultes ont accès à des prestations restreintes. Grâce à ce programme, on assure que les familles à faible revenu conservent leurs prestations pour soins de santé même si elles quittent l'aide sociale pour passer au marché du travail.
- **Community Schools Program** (programme d'écoles communautaires) – Ce programme offre une gamme complète et holistique d'aides et de services afin de satisfaire les besoins des élèves, de leurs familles et de leur collectivité dans un milieu qui leur permet de s'affirmer sur le plan culturel. Les écoles communautaires utilisent une démarche de développement communautaire afin d'engager et d'habiliter les familles et les collectivités. Situées dans les régions à faible revenu, les écoles communautaires tentent de supprimer les obstacles à la réussite à l'école et dans la vie en attirant aux écoles des parents et des ressources communautaires, comme des travailleurs sociaux, des techniciens en nutrition et des aides à l'alphabétisation des familles.

Le tableau suivant indique le nombre moyen d'enfants qui bénéficient mensuellement des initiatives liées à la PNE en Saskatchewan.

Nombre d'enfants bénéficiant des initiatives liées à la PNE en Saskatchewan

	NOMBRE RÉEL 1999-2000	NOMBRE RÉEL 2000-2001	ESTIMATION POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Saskatchewan Child Benefit*	75 300	67 820	57 800
Saskatchewan Employment Supplement	11 540	12 750	14 500
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
Family Health Benefits	41 990	39 400	38 930
AUTRES			
Community Schools Program	–	–	17 000

* Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien du gouvernement fédéral verse des prestations à 20 200 enfants de plus qui vivent dans les réserves.

Nota : Nombre de familles reçoivent des prestations en vertu de plusieurs programmes.

Alberta

Les initiatives mises en place par l'Alberta dans le cadre de la PNE complètent les programmes et les services existants à l'intention des familles à faible revenu avec enfants. La province consacre ses fonds de réinvestissement à l'Alberta Child Health Benefit (prestation pour soins de santé pour enfants de l'Alberta), à des subventions pour la garde d'enfants, à l'allocation-logement, aux prestations d'allocation scolaire et aux exemptions de gains pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, aux fonds de transition pour les jeunes qui quittent les programmes de protection de l'enfance, ainsi qu'aux stratégies de prévention et d'intervention précoce, telles que l'initiative Protection of Children Involved in Prostitution (protection des enfants impliqués dans la prostitution).

Voici une description des initiatives de l'Alberta :

- **Alberta Child Health Benefit** (prestation pour soins de santé pour enfants de l'Alberta) – Cette initiative permet d'atténuer un important obstacle auquel se butent les parents à faible revenu bénéficiaires de l'aide sociale qui veulent intégrer le marché du travail. Cette initiative couvre, sans prime, les médicaments d'ordonnance, les soins dentaires, les soins de la vue, les services ambulanciers d'urgence et les fournitures médicales spéciales pour diabétiques des enfants des familles à faible revenu.

INITIATIVES DE L'ALBERTA DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
GARDE D'ENFANTS ET GARDERIES			
Day Care Subsidy	6 200	6 300	6 300
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
Alberta Child Health Benefit*	10 600	17 300	18 000
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Child Prostitution Initiative	600	600	600
AUTRES			
Shelter Supplement	4 600	5 735	5 116
School Allowance Benefit	–	1 250	1 250
Earnings Exemption Increase	–	–	4 000
Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare	–	937	1 250
TOTAL	22 000	32 122	36 516**
FONDS DE RÉINVESTISSEMENTS INUTILISÉS***	3 300	1 527	–

* Les dépenses au titre de l'Alberta Child Health Benefit ne comprennent pas les prestations versées au titre des enfants d'étudiants qui suivent des cours de formation. Les fonds affectés à cette fin proviennent de la réduction de l'aide financière aux étudiants en guise de compensation pour une partie du Supplément de la PNE versé aux étudiants qui ont des enfants.

** Les dépenses estimatives pour 2001-2002 dépassent le montant estimatif de fonds de réinvestissement; le cas échéant, le gouvernement provincial comblera toute somme manquante.

*** Les fonds de réinvestissement inutilisés sont reportés aux exercices subséquents et consacrés alors aux initiatives liées à la PNE.

Nombre d'enfants bénéficiant des initiatives liées à la PNE en Saskatchewan

	NOMBRE RÉEL 1999-2000	NOMBRE RÉEL 2000-2001	ESTIMATION POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Saskatchewan Child Benefit*	75 300	67 820	57 800
Saskatchewan Employment Supplement	11 540	12 750	14 500
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
Family Health Benefits	41 990	39 400	38 930
AUTRES			
Community Schools Program	–	–	17 000

* Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien du gouvernement fédéral verse des prestations à 20 200 enfants de plus qui vivent dans les réserves.
Nota : Nombre de familles reçoivent des prestations en vertu de plusieurs programmes.

Alberta

Les initiatives mises en place par l'Alberta dans le cadre de la PNE complètent les programmes et les services existants à l'intention des familles à faible revenu avec enfants. La province consacre ses fonds de réinvestissement à l'Alberta Child Health Benefit (prestation pour soins de santé pour enfants de l'Alberta), à des subventions pour la garde d'enfants, à l'allocation-logement, aux prestations d'allocation scolaire et aux exemptions de gains pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, aux fonds de transition pour les jeunes qui quittent les programmes de protection de l'enfance, ainsi qu'aux stratégies de prévention et d'intervention précoce, telles que l'initiative Protection of Children Involved in Prostitution (protection des enfants impliqués dans la prostitution).

Voici une description des initiatives de l'Alberta :

- **Alberta Child Health Benefit** (prestation pour soins de santé pour enfants de l'Alberta) – Cette initiative permet d'atténuer un important obstacle auquel se butent les parents à faible revenu bénéficiaires de l'aide sociale qui veulent intégrer le marché du travail. Cette initiative couvre, sans prime, les médicaments d'ordonnance, les soins dentaires, les soins de la vue, les services ambulanciers d'urgence et les fournitures médicales spéciales pour diabétiques des enfants des familles à faible revenu.

INITIATIVES DE L'ALBERTA DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
GARDE D'ENFANTS ET GARDERIES			
Day Care Subsidy	6 200	6 300	6 300
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
Alberta Child Health Benefit*	10 600	17 300	18 000
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Child Prostitution Initiative	600	600	600
AUTRES			
Shelter Supplement	4 600	5 735	5 116
School Allowance Benefit	–	1 250	1 250
Earnings Exemption Increase	–	–	4 000
Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare	–	937	1 250
TOTAL	22 000	32 122	36 516**
FONDS DE RÉINVESTISSEMENTS INUTILISÉS***	3 300	1 527	–

* Les dépenses au titre de l'Alberta Child Health Benefit ne comprennent pas les prestations versées au titre des enfants d'étudiants qui suivent des cours de formation. Les fonds affectés à cette fin proviennent de la réduction de l'aide financière aux étudiants en guise de compensation pour une partie du Supplément de la PNE versé aux étudiants qui ont des enfants.

** Les dépenses estimatives pour 2001-2002 dépassent le montant estimatif de fonds de réinvestissement; le cas échéant, le gouvernement provincial comblera toute somme manquante.

*** Les fonds de réinvestissement inutilisés sont reportés aux exercices subséquents et consacrés alors aux initiatives liées à la PNE.

- **Day Care Subsidy** (subvention pour la garde d'enfants) – Le programme de subvention pour la garde d'enfants de la province permet aux parents de continuer de travailler. En 2000-2001, l'Alberta y a affecté des fonds de réinvestissements de la PNE supplémentaires afin de relever le niveau de revenu net admissible pour recevoir la subvention pour la garde d'enfants, ce qui a permis de venir en aide à 12 000 enfants.
- **Shelter Supplement** (supplément aux allocations pour le logement) – Les fonds de réinvestissement de la PNE ont servi à augmenter les allocations-logement pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale.
- **Protection of Children Involved in Prostitution** (protection des enfants impliqués dans la prostitution) – Cette initiative vise à assurer la sécurité des enfants et à aider les familles. En 2001, on a également donné aux jeunes l'accès aux services comme le counselling concernant la toxicomanie et l'alcoolisme, les aides médicales, le counselling et les services psychologiques, et l'aide à l'éducation et à la dynamique de la vie.
- **School Allowance Benefit** (allocations scolaires) – Les fonds de réinvestissement de la PNE servent également à verser des allocations scolaires aux enfants dont les parents reçoivent de l'aide. Les allocations permettent de compenser les frais d'inscription, les fournitures scolaires et sportives, ainsi que d'autres frais liés à l'éducation. En 2000-2001, 23 000 enfants d'âge scolaire ont bénéficié des 1,25 million de dollars affectés à ce programme.
- **Earnings Exemption** (exemptions de gains) – Depuis décembre 2001, les fonds de réinvestissement de la PNE servent à augmenter l'exemption de gains pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale. Les parents seuls et les familles dont les deux parents travaillent qui reçoivent les Supports for Independence (SFI) (aides à l'autonomie) peuvent désormais gagner jusqu'à 230 $ par mois avant que leur prestation de SFI soit réduite, ce qui représente le double de l'ancienne exemption des gains provenant d'un emploi. Une nouvelle prestation de maintien dans l'emploi de 120 $ par an pour les parents occupant un emploi à temps partiel ou à plein temps les encouragera à tendre vers l'autonomie.
- **Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare** (aide à la transition pour les jeunes qui quittent les programmes de protection de l'enfance) – Depuis 2000-2001, l'Alberta réinvestit dans les aides pour les jeunes qui passent des programmes de protection de l'enfance à la vie autonome, y compris le logement avec services d'aide à l'autonomie, l'encadrement, et les incitations et les aides afin de suivre des études ou une formation. Ce programme a aidé environ 1 350 jeunes.

Colombie-Britannique

Les réinvestissements de la Colombie-Britannique dans le cadre de la PNE englobent un vaste éventail de programmes qui viennent en aide aux familles à faible revenu avec enfants. La province a commencé à s'intéresser à ce genre d'initiatives deux ans avant l'instauration de la PNE en mettant en œuvre la BC Family Bonus (allocation familiale de la C.-B.).

Voici une description des initiatives de la Colombie-Britannique :

- **Augmentation de la BC Family Bonus** (allocations familiales de la C.-B.) – Une allocation mensuelle non imposable pour les familles à faible revenu avec enfants. Les prestations sont combinées à la PFCE en un paiement mensuel unique. La prestation mensuelle a été augmentée de 2 $ par enfant en 1999-2000 et de 6 $ de plus en 2001-2002, ce qui la porte à un maximum mensuel de 111 $ par enfant.
- **BC Earned Income Benefit** (prestation au revenu gagné de la C.-B.) – Grâce à ce programme, il est plus attrayant pour les bénéficiaires de l'aide sociale de chercher et de garder un emploi. De même que la BC Family Bonus, c'est une prestation mensuelle non imposable combinée à la PFCE en un paiement mensuel unique.
- **Supported Child Care** – Special Needs (aide à la garde d'enfants ayant des besoins spéciaux) – Cette initiative assure que les enfants qui ont besoin d'une aide supplémentaire sont en mesure de participer à la vie de la

INITIATIVES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
BC Earned Income Benefit	66 000	69 784	68 378
BC Family Bonus Increase	7 500	10 000	43 000
Family Earnings Exemption	11 850	17 936	18 212
GARDE D'ENFANTS ET GARDERIES			
Supported Child Care	3 000	1 000	3 800
Before and After School Care	–	14 000	23 550
Child Care volume increase	–	1 350	–
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Building Blocks	2 670	–	–
Foster Care 2000	1 000	1 000	2 160
Youth Initiatives	5 830	5 830	12 480
Family Support Programs	10 950	28 400	30 190
Alcohol and Drug Strategy for Youth	3 150	6 450	6 580
Aboriginal Strategy	3 000	4 700	12 300
School-based Programs	–	1 500	1 500
AUTRES			
Youth Community Action	500	500	1 000
Education Support for Families	4 800	6 400	6 400
Social Housing	–	6 400	8 700
Safe Schools	1 000	1 000	1 000
TOTAL	121 250	176 250	239 250

Colombie-Britannique

Les réinvestissements de la Colombie-Britannique dans le cadre de la PNE englobent un vaste éventail de programmes qui viennent en aide aux familles à faible revenu avec enfants. La province a commencé à s'intéresser à ce genre d'initiatives deux ans avant l'instauration de la PNE en mettant en œuvre la BC Family Bonus (allocation familiale de la C.-B.).

Voici une description des initiatives de la Colombie-Britannique :

- **Augmentation de la BC Family Bonus** (allocations familiales de la C.-B.) – Une allocation mensuelle non imposable pour les familles à faible revenu avec enfants. Les prestations sont combinées à la PFCE en un paiement mensuel unique. La prestation mensuelle a été augmentée de 2 $ par enfant en 1999-2000 et de 6 $ de plus en 2001-2002, ce qui la porte à un maximum mensuel de 111 $ par enfant.
- **BC Earned Income Benefit** (prestation au revenu gagné de la C.-B.) – Grâce à ce programme, il est plus attrayant pour les bénéficiaires de l'aide sociale de chercher et de garder un emploi. De même que la BC Family Bonus, c'est une prestation mensuelle non imposable combinée à la PFCE en un paiement mensuel unique.
- **Supported Child Care** – Special Needs (aide à la garde d'enfants ayant des besoins spéciaux) – Cette initiative assure que les enfants qui ont besoin d'une aide supplémentaire sont en mesure de participer à la vie de la

INITIATIVES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
BC Earned Income Benefit	66 000	69 784	68 378
BC Family Bonus Increase	7 500	10 000	43 000
Family Earnings Exemption	11 850	17 936	18 212
GARDE D'ENFANTS ET GARDERIES			
Supported Child Care	3 000	1 000	3 800
Before and After School Care	–	14 000	23 550
Child Care volume increase	–	1 350	–
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Building Blocks	2 670	–	–
Foster Care 2000	1 000	1 000	2 160
Youth Initiatives	5 830	5 830	12 480
Family Support Programs	10 950	28 400	30 190
Alcohol and Drug Strategy for Youth	3 150	6 450	6 580
Aboriginal Strategy	3 000	4 700	12 300
School-based Programs	–	1 500	1 500
AUTRES			
Youth Community Action	500	500	1 000
Education Support for Families	4 800	6 400	6 400
Social Housing	–	6 400	8 700
Safe Schools	1 000	1 000	1 000
TOTAL	121 250	176 250	239 250

société dans des milieux de garde d'enfants communautaires « types ». En outre, il est possible de profiter d'une subvention pour frais de place en garderie de 107 $ par mois.

- **Foster Care 2000** (soins en famille d'accueil 2000) – Des améliorations continues sont apportées aux mesures de formation et de soutien destinées aux parents de familles d'accueil.

- **Youth Initiatives** (initiatives pour les jeunes) – Destinés aux jeunes à risque, ces programmes comprennent, entre autres, des refuges pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle et des ententes pour les jeunes, qui offrent des services financiers, résidentiels, éducatifs et autres afin d'aider les enfants des rues, les jeunes victimes d'exploitation sexuelle et les autres jeunes sans-abri à faire la transition à l'âge adulte et à l'autonomie financière et sociale.

- **Family Support Programs** (programmes d'aide aux familles) – Ces programmes visent à améliorer le fonctionnement de la famille, à en protéger l'intégrité et à offrir une aide au développement des enfants et à l'acquisition de compétences parentales aux familles.

- **Alcohol and Drug Strategy** (Youth Component) (stratégie portant sur l'alcool et la drogue – volet jeunesse) – Cette initiative comprend le financement pour les places dans les services de désintoxication et de traitement des jeunes, les places en établissement, les programmes de traitement intensif de jour, les services de counselling à l'intention des jeunes et des familles, et les stratégies visant à s'attaquer au syndrome de l'alcoolisme fœtal.

- **Aboriginal Strategy** (stratégie pour les Autochtones) – Des fonds sont affectés à l'élaboration de structures administratives et de services et à la formation du personnel, qui élaborera et mettra en œuvre des services pour les enfants et les familles.

- **School-Based Programs** (programmes en milieu scolaire) – Des fonds sont affectés aux programmes des écoles communautaires et aux établissements scolaires des vieux quartiers pauvres, aux programmes de repas scolaires et à d'autres programmes en milieu scolaire. Les fonds de la PNE représentent une augmentation du financement de ces activités existantes.

- **Youth Community Action** (action communautaire jeunesse) – Cette initiative donne aux jeunes la possibilité d'obtenir des crédits de frais d'inscription en participant à des projets de travaux communautaires agréés. Un crédit de frais d'études postsecondaires maximal de 2 400 $ peut être obtenu.

- **Students with Dependants** (étudiants avec personnes à charge) – Cette initiative verse une aide sociale hebdomadaire supplémentaire de 50 $ aux étudiants qui ont des personnes à charge. Elle reconnaît les difficultés qu'éprouvent les étudiants qui poursuivent leurs études tout en élevant des enfants.

- **Safe Schools** (sécurité à l'école) – L'initiative de sécurité à l'école de la province finance l'élaboration de programmes de prévention de la violence, sensibilise les gens aux questions de sécurité, et s'attaque aux facteurs susceptibles de mener à la violence dans les écoles de la C.-B.

- **Family Earnings Exemption** (exemption familiale de gains) – Une exemption de gains fixe permet aux familles bénéficiaires de l'aide sociale de conserver jusqu'à 200 $ de revenu d'emploi chaque mois. Cette initiative encourage les familles bénéficiaires d'aide sociale à intégrer le marché du travail.

- **Before and After School Care** (garde avant et après l'école) – En 2000-2001, le gouvernement a annoncé une nouvelle initiative élargissant l'accès aux services de garde d'enfants de la première année jusqu'à l'âge de 12 ans, avant et après l'école.

- **Child Care Subsidy** – Incremental Increase (subvention pour la garde d'enfants – augmentation incrémentielle) – En raison de la demande, créée en partie par la participation accrue au marché du travail, des fonds supplémentaires ont été fournis au programme de subvention pour la garde d'enfants afin de défrayer les coûts supplémentaires de l'inscription aux services de garderie avant et après l'école.

- **Social Housing Subsidy** (subvention pour le logement social) – Le gouvernement de la C.-B. augmente activement le nombre de logements abordables disponibles et l'accessibilité à de tels logements pour les familles à faible revenu de la province. À mesure que de nouveaux logements sont achevés, les dépenses de subvention aux familles augmentent au fil des ans.

Yukon

Le Yukon a réinvesti dans les services à la petite enfance et aux enfants à risque, les prestations d'assurance-maladie complémentaires et les prestations pour enfants. Ces programmes ont été financés grâce aux fonds de réinvestissement et d'investissement.

Voici une description des initiatives du Yukon :

- **Healthy Families Initiative** (initiative d'amélioration de la santé des familles) – En partenariat avec les infirmiers de santé publique et les travailleurs de soutien des familles en santé, ce programme offre aux parents d'un nouveau-né des services d'aide et d'éducation à domicile afin de veiller à ce que l'enfant bénéficie des soins et de la stimulation essentiels à son bien-être et à sa santé à long terme. Il vise également à aider les nouveaux parents à s'adapter à la vie avec un enfant et à apprendre comment s'occuper de lui. En plus d'examiner chacune des 206 naissances annuelles, on estime qu'environ 18 familles et autant d'enfants ont bénéficié de service de suivi intensif dans le cadre de cette initiative en 1999-2000. En 2000-2001, le programme est venu en aide à 41 familles et à 54 enfants, en plus d'examiner 400 naissances. Selon les estimations, 99 familles ont reçu des services en 2001-2002.
- **Kids' Recreation Fund** (fonds de loisirs pour enfants) – Le fonds a pour objet d'aider les enfants dont la famille se trouve dans une situation financière difficile à participer à des programmes de loisirs organisés. Il couvre les coûts d'inscription, de matériel et de fournitures liés à des activités sportives, artistiques, culturelles, récréatives ou sociales. Le fonds a été pleinement utilisé et favorablement accueilli au cours de sa première année de fonctionnement, environ 180 familles et 365 enfants en ayant bénéficié en 1999-2000. Le Yukon estime que ce programme est venu en aide à 360 familles et à 760 enfants en 2000-2001.

INITIATIVES DU YUKON DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Yukon Child Benefit*	325	357	500
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
Children's Drug/Optical	38	42	62
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Kids' Recreation Fund	3	69	69
Healthy Families	253	397	465
TOTAL	619	865	1 096

* Ne comprend pas les montants récupérés du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Yukon

Le Yukon a réinvesti dans les services à la petite enfance et aux enfants à risque, les prestations d'assurance-maladie complémentaires et les prestations pour enfants. Ces programmes ont été financés grâce aux fonds de réinvestissement et d'investissement.

Voici une description des initiatives du Yukon :

- **Healthy Families Initiative** (initiative d'amélioration de la santé des familles) – En partenariat avec les infirmiers de santé publique et les travailleurs de soutien des familles en santé, ce programme offre aux parents d'un nouveau-né des services d'aide et d'éducation à domicile afin de veiller à ce que l'enfant bénéficie des soins et de la stimulation essentiels à son bien-être et à sa santé à long terme. Il vise également à aider les nouveaux parents à s'adapter à la vie avec un enfant et à apprendre comment s'occuper de lui. En plus d'examiner chacune des 206 naissances annuelles, on estime qu'environ 18 familles et autant d'enfants ont bénéficié de service de suivi intensif dans le cadre de cette initiative en 1999-2000. En 2000-2001, le programme est venu en aide à 41 familles et à 54 enfants, en plus d'examiner 400 naissances. Selon les estimations, 99 familles ont reçu des services en 2001-2002.
- **Kids' Recreation Fund** (fonds de loisirs pour enfants) – Le fonds a pour objet d'aider les enfants dont la famille se trouve dans une situation financière difficile à participer à des programmes de loisirs organisés. Il couvre les coûts d'inscription, de matériel et de fournitures liés à des activités sportives, artistiques, culturelles, récréatives ou sociales. Le fonds a été pleinement utilisé et favorablement accueilli au cours de sa première année de fonctionnement, environ 180 familles et 365 enfants en ayant bénéficié en 1999-2000. Le Yukon estime que ce programme est venu en aide à 360 familles et à 760 enfants en 2000-2001.

INITIATIVES DU YUKON DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Yukon Child Benefit*	325	357	500
PRESTATIONS D'ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRES			
Children's Drug/Optical	38	42	62
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Kids' Recreation Fund	3	69	69
Healthy Families	253	397	465
TOTAL	619	865	1 096

* Ne comprend pas les montants récupérés du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien.

- **Yukon Children's Drug and Optical Program** (programme de médicaments et de soins de la vue pour enfants) – Ce programme couvre les coûts des médicaments d'ordonnance et des soins de la vue des enfants de 18 ans et moins des familles à faible revenu. Les familles dont le revenu se situe entre 24 501 $ et 63 501 $ (fondé sur le nombre d'enfants) doivent verser une franchise. Les prestations comprennent les médicaments d'ordonnance, certaines fournitures médicales, l'examen des yeux et les lunettes. Selon les estimations du gouvernement du Yukon, ce programme est venu en aide à environ 291 enfants en 1998-1999, à quelque 355 enfants en 1999-2000, à 358 enfants en 2000-2001, et à 362 enfants en 2001-2002.

- **Yukon Child Benefit** (prestation pour enfants du Yukon) – Ce programme est une nouvelle initiative d'investissement qui assure que les familles bénéficiaires de l'aide sociale et de travailleurs à faible revenu du Yukon reçoivent une aide financière afin de les aider à assumer les coûts liés à l'éducation des enfants. Les familles du Yukon qui reçoivent la Prestation fiscale canadienne pour enfants, qui comprend le Supplément de la Prestation nationale pour enfants, sont automatiquement admissibles à la Yukon Child Benefit. La prestation vient compléter la PFCE et se fonde sur les mêmes objectifs et principes. La prestation est non imposable et ne compte pas comme revenu dans le calcul des prestations d'aide sociale. Les familles dont le revenu annuel net est inférieur à 16 700 $ sont admissibles à la prestation intégrale de 300 dollars par année par enfant. Les familles dont le revenu est supérieur à ce plafond reçoivent des prestations réduites, qui sont entièrement éliminées aux plafonds de 28 700 $ pour les familles avec un et deux enfants, et de 34 700 $, 40 700 $ et 46 700 $ pour les familles avec trois, quatre et cinq enfants. Ce programme est venu en aide à environ 1 357 familles et 2 500 enfants en 1999-2000 et 2000-2001.

Toutes les initiatives du Yukon ont été mises en place afin d'appuyer la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement et l'accent qu'elle met sur l'aide aux enfants en santé, aux familles en santé et aux collectivités en santé, et compte tenu des avantages à long terme des interventions auprès des jeunes enfants. Ces initiatives représentant également une intégration des programmes de services de santé et de services sociaux.

Territoires du Nord-Ouest

Les initiatives lancées dans le cadre de la PNE par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest comprennent la Northwest Territories Child Benefit (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) et la Healthy Children Initiative (initiative pour la santé des enfants), qui englobe une prestation supplémentaire appelée le Territorial Workers' Supplement (supplément territorial au revenu gagné), qui est offert aux familles à faible revenu qui avaient un revenu d'emploi l'année précédente. Pour éviter le chevauchement et rationaliser l'exécution, les prestations sont combinées aux prestations fédérales pour enfants et versées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour les Territoires du Nord-Ouest.

- **NWT Child Benefit** (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) – Il s'agit d'une prestation en espèces maximale de 330 $ par enfant pour les familles dont le revenu était de 20 921 $ ou moins l'année précédente. Le Territorial Workers' Supplement verse aux familles dont le revenu d'emploi était d'au moins 3 750 $ l'année précédente des prestations annuelles maximales, fondées sur un revenu d'emploi de 10 000 $, de 275 $ pour le premier enfant et de 75 $ pour le deuxième enfant. Selon les estimations, 4 900 enfants de 2 500 familles ont reçu la NWTCB en 2001-2002. Les versements faits au titre de la NWT Child Benefit baissent chaque année depuis la mise en œuvre du programme, ce qui indique qu'un nombre moindre de familles est admissible à ce programme lié au revenu destiné aux familles à faible revenu. Cela est attribuable à une augmentation du nombre de possibilités d'emploi à plein temps bien rémunérés disponibles dans les T. N.-O. à la fin des années 90 grâce à l'essor des secteurs des mines, du pétrole et du gaz, et des services.
- **Healthy Children Initiative** (initiative pour la santé des enfants) – Ce programme est reconnu pour le rôle important qu'il joue dans les collectivités en offrant des programmes aux enfants jusqu'à six ans et à leur famille. Les fonds, fondés sur les propositions écrites, sont versés aux groupes communautaires en vue de planifier et de mettre en œuvre des programmes expressément adaptés afin de satisfaire les besoins d'une collectivité donnée. Le financement supplémentaire fourni grâce à l'augmentation de la Prestation nationale pour enfants en 1999-2000 et en 2000-2001 a permis d'élaborer et de mettre en œuvre davantage de programmes afin de satisfaire les besoins en développement des jeunes enfants et de leur famille.

INITIATIVES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999-2000	DÉPENSES EN 2000-2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
NWT Child Benefit/Territorial Workers' Supplement	1 990	1 773	1 775
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Healthy Children Initiative	157	367	419
TOTAL	2 147	2 140	2 194

Territoires du Nord-Ouest

Les initiatives lancées dans le cadre de la PNE par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest comprennent la Northwest Territories Child Benefit (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) et la Healthy Children Initiative (initiative pour la santé des enfants), qui englobe une prestation supplémentaire appelée le Territorial Workers' Supplement (supplément territorial au revenu gagné), qui est offert aux familles à faible revenu qui avaient un revenu d'emploi l'année précédente. Pour éviter le chevauchement et rationaliser l'exécution, les prestations sont combinées aux prestations fédérales pour enfants et versées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour les Territoires du Nord-Ouest.

- **NWT Child Benefit** (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) – Il s'agit d'une prestation en espèces maximale de 330 $ par enfant pour les familles dont le revenu était de 20 921 $ ou moins l'année précédente. Le Territorial Workers' Supplement verse aux familles dont le revenu d'emploi était d'au moins 3 750 $ l'année précédente des prestations annuelles maximales, fondées sur un revenu d'emploi de 10 000 $, de 275 $ pour le premier enfant et de 75 $ pour le deuxième enfant. Selon les estimations, 4 900 enfants de 2 500 familles ont reçu la NWTCB en 2001-2002. Les versements faits au titre de la NWT Child Benefit baissent chaque année depuis la mise en œuvre du programme, ce qui indique qu'un nombre moindre de familles est admissible à ce programme lié au revenu destiné aux familles à faible revenu. Cela est attribuable à une augmentation du nombre de possibilités d'emploi à plein temps bien rémunérés disponibles dans les T. N.-O. à la fin des années 90 grâce à l'essor des secteurs des mines, du pétrole et du gaz, et des services.
- **Healthy Children Initiative** (initiative pour la santé des enfants) – Ce programme est reconnu pour le rôle important qu'il joue dans les collectivités en offrant des programmes aux enfants jusqu'à six ans et à leur famille. Les fonds, fondés sur les propositions écrites, sont versés aux groupes communautaires en vue de planifier et de mettre en œuvre des programmes expressément adaptés afin de satisfaire les besoins d'une collectivité donnée. Le financement supplémentaire fourni grâce à l'augmentation de la Prestation nationale pour enfants en 1999-2000 et en 2000-2001 a permis d'élaborer et de mettre en œuvre davantage de programmes afin de satisfaire les besoins en développement des jeunes enfants et de leur famille.

INITIATIVES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001–2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
NWT Child Benefit/Territorial Workers' Supplement	1 990	1 773	1 775
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Healthy Children Initiative	157	367	419
TOTAL	2 147	2 140	2 194

En septembre 2001, le gouvernement des T. N.-O. a publié deux documents intitulés *Framework for Action: Early Childhood Development* et *Early Childhood Development: An Action Plan*. Ces documents constituent le plan directeur de l'action en vue d'étendre et d'améliorer les initiatives de développement de la petite enfance. Ces activités sont concentrées dans les quatre secteurs essentiels suivants : la santé, le bien-être et la prévention des risques; les aides parentales et familiales; le développement de l'enfant – soins et apprentissage; et les aides communautaires et la mise en valeur du potentiel de la collectivité. Les programmes de réinvestissement de la PNE compléteront et financeront les initiatives présentées dans le document *Early Childhood Development Action Plan*.

Nunavut

Le Territoire du Nunavut existe depuis le 1er avril 1999. Nombre de ses programmes et de systèmes sont encore aux premières étapes d'élaboration. Parmi les réinvestissements du Nunavut, mentionnons la Nunavut Child Benefit (prestation pour enfants du Nunavut) et le Territorial Workers' Supplement (supplément territorial au revenu gagné), ainsi que le financement de la Healthy Children's Initiative (initiative pour la santé des enfants).

Voici la description des initiatives du Nunavut :

- **Nunavut Child Benefit** (prestation pour enfants du Nunavut) – Cette prestation est versée à toutes les familles dont le revenu net était de 20 921 $ ou moins l'année précédente. Ces familles reçoivent 330 $ pour chaque enfant admissible de moins de 18 ans qui habite la maison familiale.
- **Territorial Workers' Supplement** (supplément territorial au revenu gagné) – Il s'agit d'une prestation supplémentaire pour les familles de travailleurs ayant des enfants de moins de 18 ans à leur domicile, lesquelles peuvent recevoir jusqu'à 275 $ pour le premier enfant et 75 $ pour le deuxième enfant. Pour être admissible, la famille doit avoir un revenu d'emploi d'au moins 3 750 $ l'année précédente.
- **Healthy Children Initiative** (initiative pour la santé des enfants) – Cette initiative se concentre sur le développement sain des enfants jusqu'à six ans grâce à l'amélioration ou à l'expansion des programmes et services communautaires pour les jeunes enfants et leur famille.

INITIATIVES DU NUNAVUT DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Nunavut Child Benefit/Territorial Workers' Supplement	1 960	2 287	2 300
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Healthy Children Initiative	372	486	323
TOTAL	2 332	2 773	2 623

Nunavut

Le Territoire du Nunavut existe depuis le 1er avril 1999. Nombre de ses programmes et de systèmes sont encore aux premières étapes d'élaboration. Parmi les réinvestissements du Nunavut, mentionnons la Nunavut Child Benefit (prestation pour enfants du Nunavut) et le Territorial Workers' Supplement (supplément territorial au revenu gagné), ainsi que le financement de la Healthy Children's Initiative (initiative pour la santé des enfants).

Voici la description des initiatives du Nunavut :

- **Nunavut Child Benefit** (prestation pour enfants du Nunavut) – Cette prestation est versée à toutes les familles dont le revenu net était de 20 921 $ ou moins l'année précédente. Ces familles reçoivent 330 $ pour chaque enfant admissible de moins de 18 ans qui habite la maison familiale.
- **Territorial Workers' Supplement** (supplément territorial au revenu gagné) – Il s'agit d'une prestation supplémentaire pour les familles de travailleurs ayant des enfants de moins de 18 ans à leur domicile, lesquelles peuvent recevoir jusqu'à 275 $ pour le premier enfant et 75 $ pour le deuxième enfant. Pour être admissible, la famille doit avoir un revenu d'emploi d'au moins 3 750 $ l'année précédente.
- **Healthy Children Initiative** (initiative pour la santé des enfants) – Cette initiative se concentre sur le développement sain des enfants jusqu'à six ans grâce à l'amélioration ou à l'expansion des programmes et services communautaires pour les jeunes enfants et leur famille.

INITIATIVES DU NUNAVUT DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	DÉPENSES EN 1999–2000	DÉPENSES EN 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001–2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Nunavut Child Benefit/Territorial Workers' Supplement	1 960	2 287	2 300
SERVICES À LA PETITE ENFANCE ET AUX ENFANTS À RISQUE			
Healthy Children Initiative	372	486	323
TOTAL	2 332	2 773	2 623

Premières nations

En évaluant ces chiffres, il faut prendre en considération les points suivants :

- Les totaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de l'Atlantique ne comprennent pas les bandes financées dans le cadre d'ententes pluriannuelles (p. ex., les modes optionnels de financement, les ententes de transfert financier et les accords de financement Canada/Premières nations).
- Comme les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut financent les programmes d'aide sociale et les initiatives liées à la Prestation nationale pour enfants, les réinvestissements dans ces secteurs ne sont pas inclus dans les chiffres.
- Les données ne comprennent pas les bandes autonomes du Yukon.
- Pour la région de l'Atlantique, les données excluent le Nouveau-Brunswick.
- Dans le cas du Québec, le montant comprend les économies provenant du nouveau programme provincial d'allocations familiales et du Supplément de la PNE. Le total comprend les économies estimatives sur plusieurs paliers dans huit collectivités.
- Dans la région de l'Ontario, les montants indiqués ne comprennent pas les cas de parents seul soutien de famille relevant toujours du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, mais ayant pu être transférés par la suite.
- L'assiette d'investissement supplémentaire représente les autres sommes investies par les provinces et territoires en plus de leurs réinvestissements dans le cadre de la PNE. Ces sommes ont été versées dans le but de veiller à ce que les enfants des Premières nations aient accès à un niveau comparable de financement lié à la PNE.

Fonds disponibles aux fins des initiatives des Premières nations dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars), 1999-2000 à 2001-2002

RÉGION	1999-2000	2000-2001	2001-2002 (ESTIMATIONS)
Yukon	300,0	264,1	483,7
Colombie-Britannique	3 470,0	4 324,0	5 454,0
Alberta	7 000,0	9 667,2	13 091,3
Saskatchewan	8 600,0	11 440,8	9 921,0
Manitoba	8 400,0	7 785,6	6 000,0
Ontario	3 500,0	5 217,5	7 279,7
Québec	8 500,0	8 539,5	8 539,5
Atlantique	2 100,0	3 000,0	3 000,0
TOTAL PARTIEL	41 870,0	50 238,7	53 769,2
ASSIETTE DE RÉINVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE			
Saskatchewan et Yukon	8 340,0	4 039,2	5 762,9
TOTAL	50 210,0	54 277,9	59 532,1

Dépenses des initiatives des Premières nations dans le cadre de la PNE, par genre de programme, 1999-2000 à 2000-2001

GENRE DE PROGRAMME	(CHIFFRES PRÉLIMINAIRES) 1999-2000	2000-2001
Garde d'enfants et garderies	584,2	617,0
Nutrition de l'enfant	2 527,6	5 002,7
Développement de la petite enfance	1 918,1	3 463,2
Possibilités d'emploi et formation	2 729,9	5 078,5
Épanouissement de la collectivité	5 412,8	8 821,5
TOTAL PARTIEL	13 172,6	22 982,9
DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES ENGAGÉES PAR LES PREMIÈRES NATIONS AYANT DES ENTENTES PLURIANNUELLES ET DES ENTENTES DE FINANCEMENT GLOBAL	28 697,4	27 255,8
ASSIETTE DE RÉINVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE	8 340,0	4 039,2
TOTAL	50 210,0	54 277,9

Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) administre le Programme d'aide au réétablissement (PAR) destiné aux réfugiés parrainés par le gouvernement. Ce programme comporte deux volets, soit le soutien du revenu et une gamme de services essentiels immédiats. Il assure un soutien du revenu pendant une période maximale de 12 mois ou jusqu'à ce que les clients deviennent autonomes, selon la première éventualité. Les clients qui n'ont pas réussi à acquérir leur autonomie à la fin de cette période passent à l'aide sociale provinciale.

Le mouvement de réfugiés du Kosovo était une initiative spéciale de deux ans mise en place dans le cadre du PAR et, à de rares exceptions près, la plupart des clients ont cessé de recevoir des prestations de soutien du revenu en mai et juin 2001.

Pour assurer le transfert sans heurt de l'aide sociale fédérale à l'aide sociale provinciale, les bureaux régionaux et locaux de CIC suivent leurs homologues provinciaux lorsqu'ils ajustent le soutien du revenu du PAR aux fins du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE).

Les fonds disponibles par suite des rajustements du soutien du revenu sont réinvestis dans les prestations suivantes pour les enfants de familles de réfugiés.

- **Allocation de transport de la PNE** – Les familles reçoivent de l'aide pour se rendre chez leur médecin, à la garderie et à d'autres services liés à l'établissement des nouveaux venus.
- **Allocation pour enfants de moins de six ans** – Une prestation qui tient compte des coûts supplémentaires liés à l'éducation de jeunes enfants.
- **Allocation de rentrée scolaire** – Prestation annuelle qui vise à aider les familles à préparer leurs enfants pour la rentrée scolaire.
- **Allocation à la naissance** – Cette allocation contribue à l'achat des fournitures essentielles pour un nouveau-né (p. ex., lit de bébé, poussette, formule lactée pour bébé).

INITIATIVES DE CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	ESTIMATIONS 1999–2000	ESTIMATIONS 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Allocation pour enfants de moins de six ans/ Allocation à la naissance/Allocation de rentrée scolaire	440	562	432
AUTRES			
Allocation de transport	1 903	2 554	2 412
TOTAL	2 343	3 116	2 844

* Les dépenses estimées ont baissé en 2001-2002 en raison de l'élimination progressive du mouvement pour les réfugiés du Kosovo.

Dépenses des initiatives des Premières nations dans le cadre de la PNE, par genre de programme, 1999-2000 à 2000-2001

GENRE DE PROGRAMME	(CHIFFRES PRÉLIMINAIRES) 1999-2000	2000-2001
Garde d'enfants et garderies	584,2	617,0
Nutrition de l'enfant	2 527,6	5 002,7
Développement de la petite enfance	1 918,1	3 463,2
Possibilités d'emploi et formation	2 729,9	5 078,5
Épanouissement de la collectivité	5 412,8	8 821,5
TOTAL PARTIEL	13 172,6	22 982,9
DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES ENGAGÉES PAR LES PREMIÈRES NATIONS AYANT DES ENTENTES PLURIANNUELLES ET DES ENTENTES DE FINANCEMENT GLOBAL	28 697,4	27 255,8
ASSIETTE DE RÉINVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE	8 340,0	4 039,2
TOTAL	50 210,0	54 277,9

Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) administre le Programme d'aide au réétablissement (PAR) destiné aux réfugiés parrainés par le gouvernement. Ce programme comporte deux volets, soit le soutien du revenu et une gamme de services essentiels immédiats. Il assure un soutien du revenu pendant une période maximale de 12 mois ou jusqu'à ce que les clients deviennent autonomes, selon la première éventualité. Les clients qui n'ont pas réussi à acquérir leur autonomie à la fin de cette période passent à l'aide sociale provinciale.

Le mouvement de réfugiés du Kosovo était une initiative spéciale de deux ans mise en place dans le cadre du PAR et, à de rares exceptions près, la plupart des clients ont cessé de recevoir des prestations de soutien du revenu en mai et juin 2001.

Pour assurer le transfert sans heurt de l'aide sociale fédérale à l'aide sociale provinciale, les bureaux régionaux et locaux de CIC suivent leurs homologues provinciaux lorsqu'ils ajustent le soutien du revenu du PAR aux fins du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE).

Les fonds disponibles par suite des rajustements du soutien du revenu sont réinvestis dans les prestations suivantes pour les enfants de familles de réfugiés.

- **Allocation de transport de la PNE** – Les familles reçoivent de l'aide pour se rendre chez leur médecin, à la garderie et à d'autres services liés à l'établissement des nouveaux venus.
- **Allocation pour enfants de moins de six ans** – Une prestation qui tient compte des coûts supplémentaires liés à l'éducation de jeunes enfants.
- **Allocation de rentrée scolaire** – Prestation annuelle qui vise à aider les familles à préparer leurs enfants pour la rentrée scolaire.
- **Allocation à la naissance** – Cette allocation contribue à l'achat des fournitures essentielles pour un nouveau-né (p. ex., lit de bébé, poussette, formule lactée pour bébé).

INITIATIVES DE CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA DANS LE CADRE DE LA PNE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	ESTIMATIONS 1999–2000	ESTIMATIONS 2000–2001	ESTIMATIONS POUR 2001-2002
PRESTATIONS POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT AU REVENU GAGNÉ			
Allocation pour enfants de moins de six ans/ Allocation à la naissance/Allocation de rentrée scolaire	440	562	432
AUTRES			
Allocation de transport	1 903	2 554	2 412
TOTAL	2 343	3 116	2 844

* Les dépenses estimées ont baissé en 2001-2002 en raison de l'élimination progressive du mouvement pour les réfugiés du Kosovo.

Annexe 6 – Données statistiques supplémentaires

Les tableaux statistiques suivants complètent l'information présentée dans le présent rapport. Ils illustrent les tendances relatives au faible revenu et à la participation au marché du travail et sont affichés sur Internet à l'adresse suivante : http://www.prestationnationalepourenfants.ca/

Tableau 1a : SFR avant impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la collectivité, 1999

Tableau 1b : MFR après impôt, seuils de revenu selon la taille et la composition de la famille, 1999

Tableau 1c : SFR après impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la collectivité, 1999

Tableau 2 : SFR et MFR – Nombre et pourcentage de familles en dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 2a : SFR et MFR – Nombre et pourcentage d'enfants de moins de 18 ans en dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 3a : SFR avant impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 3b : MFR après impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 3c : SFR après impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 4 : SFR et MFR – Revenu marchand moyen des familles à faible revenu, exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 5 : SFR et MFR – Nombre total moyen de semaines d'emploi rémunéré de tous les adultes faisant partie de familles à faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 6 : SFR et MFR – Pourcentage des semaines d'emploi rémunérées à temps plein des familles à faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 7 : SFR et MFR – Pourcentage de familles à faible revenu ayant occupé un emploi rémunéré au cours de l'année, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1999

Tableau 8 : Nombre estimatif de familles monoparentales et biparentales ayant des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent des prestations d'aide sociale, Canada, en mars chaque année, 1987 à 2001

Annexe 7 – La PNE : Cadre de gestion et de responsabilité

Introduction

Les ministres responsables des services sociaux, représentant le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires, à l'exception du Québec, ont tous convenu d'élaborer et de mettre en œuvre la Prestation nationale pour enfants (PNE). Il s'agit d'un dispositif innovateur et progressiste d'investissement dans les enfants du Canada. Le même esprit de partenariat et de collaboration qui a régné entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires pendant l'élaboration de cette initiative est nécessaire à son administration et à sa gestion.

Le présent cadre dégage les grandes lignes du processus de partenariat qui a présidé à l'élaboration de la Prestation nationale pour enfants et que les ministres tiennent maintenant à retrouver dans l'administration et la gestion continue du programme. Ce processus est fondé sur des communications transparentes et ouvertes entre les partenaires plutôt que sur des ententes officielles et bureaucratiques entre les ordres de gouvernement, et met l'accent sur l'obligation de rendre compte au public.

Ce cadre, lu conjointement avec les autres documents visant la PNE, tient compte des principaux protocoles, ententes et principes directeurs qui régissent le partenariat entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires touchant la Prestation nationale pour enfants.

Objectifs et principes directeurs de la Prestation nationale pour enfant

Les partenaires se sont mis d'accord sur trois objectifs pour la Prestation nationale pour enfants :

- aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
- promouvoir l'activité sur le marché du travail;
- réduire le chevauchement et le double emploi.

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont également convenu que les principes directeurs suivants régiraient les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre. La Prestation nationale pour enfants :

- sera un partenariat entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires;
- exigera un investissement permanent important et croissant du gouvernement du Canada, ainsi que des investissements adéquats et complémentaires des gouvernements des provinces et des territoires au profit des enfants de familles à faible revenu;
- sera élaboré par étapes, l'investissement initial représentant le point de départ d'un investissement plus considérable dans l'avenir – investissement suffisant pour supprimer les prestations pour enfants du régime d'aide sociale;

- amènera les gouvernements des provinces et des territoires à réinvestir les fonds d'assistance sociale – libérés grâce aux investissements du gouvernement du Canada – dans les familles à faible revenu avec enfants conformément aux objectifs de la Prestation nationale pour enfants;
- amènera les gouvernements des provinces et des territoires à explorer la possibilité d'accroître les fonds affectés au volet provincial ou territorial de la Prestation nationale pour enfants, dans la mesure où les ressources budgétaires le permettent;
- n'entraînera aucune réduction du niveau global du soutien du revenu pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale;
- simplifiera l'administration et la mise en œuvre des prestations pour enfants par les gouvernements, ainsi que la réception de ces prestations pour les familles avec enfants;
- devrait être vue comme l'une des mesures à utiliser dans une approche plus globale de la lutte contre la pauvreté chez les enfants.

La Prestation nationale pour enfants pose les fondements d'une large approche multisectorielle dont le but est d'assurer à tous nos enfants un bon départ dans la vie. C'est l'une des stratégies en voie d'élaboration découlant du Plan d'action national pour les enfants.

Partenariat entre gouvernements

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires se sont engagés à élaborer et à exploiter ensemble un régime coordonné de mise en œuvre de la Prestation nationale pour enfants. Les traits suivants caractérisent ce partenariat :

- **Collaboration** : en se fondant sur les méthodes qui ont déjà fait leurs preuves, les gouvernements tâcheront de prendre des décisions à partir de négociations et de discussions, fondées sur le respect mutuel et l'esprit de collaboration qui débouchent sur des résolutions consensuelles;
- **Ouverture** : l'ouverture d'esprit et la transparence caractériseront le travail d'élaboration et d'exploitation de la Prestation nationale pour enfants par les gouvernements;
- **Souplesse** : conformément aux objectifs et principes directeurs de la Prestation nationale pour enfants, chaque gouvernement est libre d'élaborer des programmes et des services et de les mettre en œuvre de la façon qui répond le mieux aux besoins et priorités de ses collectivités;
- **Évolution** : tenant compte de l'expérience acquise et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Prestation nationale pour enfants, les processus liés au partenariat pourront être adaptés, au besoin, pour atteindre les objectifs de l'initiative;
- **Responsabilité** : les gouvernements ont conclu ce partenariat pour améliorer le niveau de vie des enfants du Canada et aussi pour favoriser et renforcer l'efficacité des programmes, l'échange de renseignements et l'apprentissage. Dans l'évaluation des progrès, les gouvernements insisteront sur la responsabilité à l'égard du public.

Gestion et responsabilités

L'administration efficace de la Prestation nationale pour enfants reposera sur une prise de décision continue, rapide et judicieuse qui tient compte de toutes les perspectives des partenaires. Le financement, le travail de conception sur les prochaines étapes, l'élaboration des responsabilités et les rapports sur le rendement, l'application du programme et les questions techniques connexes feront tous l'objet de discussions continues en vue des décisions à prendre. S'inspirant des processus établis à l'étape de la conception et de l'élaboration de cette initiative, la prise de décision

et l'exercice des responsabilités reposeront sur les mécanismes suivants :

- **Les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux** : Le Forum des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux constituera le principal mécanisme de gestion de la Prestation nationale pour enfants. Les ministres établiront les grandes orientations stratégiques du programme au niveau national; ils suivront et évalueront tous les aspects de la mise en œuvre; ils repéreront les sources éventuelles de préoccupation et y apporteront des solutions, et régleront et résoudront les différends, le cas échéant.
- **Les sous-ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux** : Les sous-ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux sont chargés de la gestion générale, de la mise en œuvre et de l'exploitation du régime sous la direction des ministres.
- **Le Groupe de travail de fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés de la PNE** : Le Groupe de travail de fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés de la PNE aura pour rôle d'appuyer le mandat des sous-ministres et des ministres relativement à la Prestation nationale pour enfants, ce qui comprend la définition des questions qui surgiront et la recherche et l'application de solutions pour y répondre.

Résolution de problèmes

Tous les partenaires contribuant au processus devront favoriser l'établissement d'un environnement permettant de résoudre les problèmes du programme et les différences de perspective et de régler toute autre source de préoccupation. La meilleure façon d'y parvenir est d'adopter une démarche fondée sur la confiance mutuelle et les intérêts partagés, et de travailler ensemble pour empêcher les problèmes de surgir.

À l'étape de la conception et de l'élaboration de l'initiative, l'approche consensuelle s'est avérée efficace et les partenaires s'engagent à tirer parti de cette expérience. La transparence des actions de tous les partenaires et les communications ouvertes et rapides entre eux sont les éléments clés de cette approche.

Mécanismes de résolution de problèmes

Plusieurs processus permettent de trouver des solutions acceptables aux problèmes qui peuvent surgir. Les questions peuvent être transmises pour résolution au Groupe de travail de fonctionnaires fédéraux-provinciaux et territoriaux chargés de la PNE, aux sous-ministres fédéraux-provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ou aux ministres fédéraux-provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux. Le choix du groupe saisi d'une question demeure facultatif, mais les partenaires s'efforceront de repérer les sources éventuelles de préoccupation assez rapidement et de chercher des solutions par la voie la plus efficace et la plus constructive.

Certaines questions pourront être résolues dans le cadre de processus bilatéraux, le cas échéant. Les ententes bilatérales seront communiquées aux autres partenaires et mises à leur disposition.

Les partenaires acceptent ces mécanismes de résolution de problèmes et s'engagent à les utiliser avant de recourir à d'autres approches.

Responsabilités

Le Cadre de responsabilité énonce plusieurs responsabilités générales, notamment l'administration efficace de la Prestation nationale pour enfants par les partenaires gouvernementaux et la responsabilité connexe de rendre compte de l'efficacité

du programme au public. Un des principaux objectifs du Cadre est de proposer des processus qui font reposer l'efficacité du programme sur l'obligation de rendre compte au public et qui réduisent au minimum les comptes rendus administratifs.

- De gouvernement à gouvernement :

  Les partenaires se sont engagés à respecter les paramètres de la Prestation nationale pour enfants dont font état les décisions officielles des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux. Ces engagements sont résumés dans le document d'information intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Bâtir un meilleur avenir pour les enfants du Canada* (septembre 1997).

  Chaque ordre de gouvernement s'engage à fournir le niveau d'échange de renseignements convenu entre les partenaires et exigé pour l'administration et la mise en œuvre du programme, ainsi que pour son évaluation, ce qui comprend les données statistiques et connexes.

- La reddition de comptes au public :

  La présentation de rapports au public est une partie intégrante du cadre de responsabilité. Les ministres s'engagent à présenter, au moins une fois par année, un rapport sur le rendement de la Prestation nationale pour enfants. Chaque gouvernement s'engage à fournir les données à cette fin.

  Ce rapport devra renfermer des données sur les investissements du gouvernement du Canada au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et sur les bénéficiaires de ces réinvestissements, sur les montants réinvestis par les gouvernements des provinces et des territoires ainsi que les nouveaux montants investis dans l'avenir par ceux-ci, et sur les bénéficiaires de ces investissements, et sur l'ensemble des résultats.

  Les partenaires s'engagent à travailler de manière à ce que le premier but des rapports soit les résultats de programmes, en reconnaissance du fait que ceux-ci seront de plus en plus mesurables au fur et à mesure que les fonds investis dans le programme dépasseront les niveaux d'investissement initiaux.

  Les partenaires conviennent de l'importance du travail d'évaluation et d'analyse afin de permettre de mesurer de façon appropriée et fiable les résultats du programme. Ils reconnaissent qu'il importe de veiller à ce que les données fournies dans le cadre des rapports publics puissent être étudiées par le public.

Engagement d'amélioration constante

L'évaluation, la réaction des intervenants et du public et la possibilité d'adapter la Prestation nationale pour enfants avec le temps sont des aspects importants de cette initiative; grâce à eux, celle-ci conservera toute sa pertinences au fil de l'évolution de la situation économique et sociale.

Il est reconnu dans le cadre que la présente déclaration des ministres pourrait devoir être révisée et mise à jour périodiquement en raison du processus d'élaboration de la Prestation nationale pour enfants et de son évolution.

le 12 mars 1998